



République de Côte d'Ivoire : *Union – Discipline – Travail*

Délégation de l'Union européenne
en République de Côte d'Ivoire



2017

Pour une analyse sur l'égalité de genre en Côte d'Ivoire



Table des matières

Liste des Acronymes.....	3
LISTE DES TABLEAUX	5
LISTE DES GRAPHIQUES.....	5
1 Résumé analytique.....	6
1.1 But, méthodologie et structure du rapport.....	6
1.2 Profil Genre.....	76
2 Introduction.....	10
3 Analyse globale : profil Genre	11
3.1 Cadre juridique	11
3.2 Cadre stratégique	12
3.3 Mécanismes institutionnels de promotion du genre	13
4 Analyses sectorielles.....	15
4.1 Genre et gouvernance	15
4.2 Genre et santé	19
4.3 Genre, justice et Violences Basées sur le Genre (VBG)	22
4.4 Genre, Emploi, entrepreneuriat et Autonomie financière	34
Annexe 1 : Résumé synoptique	54
Annexe 2 : Synthèse des statistiques sur les inégalités de genre en Côte d'Ivoire.....	57
Annexe 4 : Cartographie des Acteurs Principaux	76
Bibliographie	80

Liste des Acronymes

AFAWA	Discrimination positive en matière de Financement pour les Femmes en Afrique
AFD	Agence Française de Développement
AFJCI	Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire
AGR	Activités Génératrices de Revenus
AIBEF	Association Ivoirienne pour le Bien-Être Familial
AOC	Afrique de l'Ouest et du Centre
BAfD	Banque Africaine de Développement
C2D	Contrat de Désendettement et de Développement
CE	Commission Européenne
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEDEF	Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes
CGECI	Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire
CIRES	Centre Ivoirien de Recherches Économiques et Sociales
CNDHCI	Commission Nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire
COCOFCI	Compendium des Compétences Féminines de Côte d'Ivoire
CVGFR	Comités Villageois de Gestion Foncière Rurale
DEPG	Direction de l'Égalité et de la Promotion du Genre
DUE	Délégation de l'Union européenne
DUE CI	Délégation de l'Union européenne en Côte d'Ivoire
DSPS	Direction des Stratégies, de la Planification et des Statistiques
EDS CI	Enquête Démographique et de Santé réalisée en Côte d'Ivoire
ETFP	Enseignement Technique et Formation Professionnelle
EM	États Membres
ENSEA	École Nationale Supérieure de Statistiques et d'Économie Appliquée
EPU	Évaluation Périodique Universelle
FAWE	Forum for Africa Women Educationalist
FCFA	Franc CFA
FED	Fonds Européen de Développement
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
GAP II	Plan d'action genre (Gender Action Plan) II (2016-2020) / Plan d'Action pour l'égalité des sexes 2016 -2020
GIZ	Agence Allemande de Coopération Internationale
GOFEHF	Groupement des Organisations Féminines pour l'Égalité Homme – Femmes
HCDH	Haut-Commissariat pour les Droits Humains
IDH	Indice du Développement Humain

IEDDH	Instrument Européen pour la Démocratie et les Droits Humains
IFEF	Institutions de Formation et d'Education Féminine
INS	Institut National de la Statistique
MENET	Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Technique
MGF	Mutilations Génitales Féminines
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économique
ODD	Objectifs de Développement Durable
OIM	Organisation Internationale de la Migration
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONEF	Organisation Nationale pour l'Enfant et la Famille
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUCI	Opérations des Nations Unies en Côte d'Ivoire
ONU FEMMES	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
OSC	Organisations de la Société Civile
ONG	Organisation non Gouvernementale
PALAJ	Projet d'Appui à l'Amélioration de l'Accès aux Droits et à la Justice en Côte d'Ivoire
PARSSI	Projet d'Appui à la Redynamisation du Système de Santé Ivoirien
PAVVIOS	Prévention et Assistance des Victimes de Violences Sexuelles
PFG	Point (s) Focal / Focaux Genre
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PND	Plan National de Développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SIDA	Syndrome d'Immunodéficience Acquise
SNLVBG	Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USAID	US Agency for International Development
UNHCR	Haut-Commissariat des Réfugiés des Nations Unies
VBG	Violences Basées sur le Genre

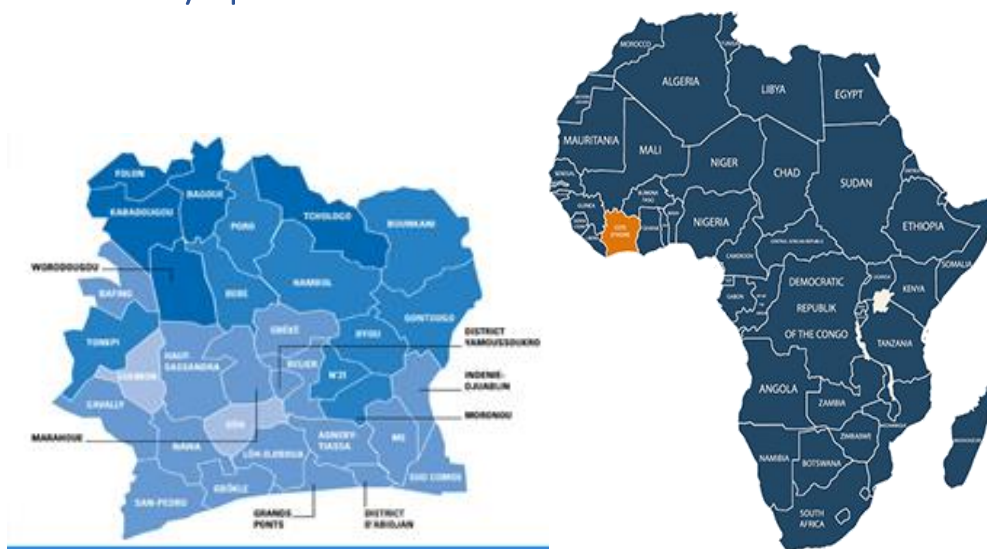
LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°1	<i>Nomination des femmes dans les institutions en 2017 (Source Direction Générale de l'Administration du Territoire)</i>	p16
Tableau n°2	<i>Données des deux sexes par famille d'emploi</i>	P16
Tableau n°3	<i>Données des deux sexes selon le grade</i>	P17
Tableau n°4	<i>Données des deux sexes Données selon le grade</i>	p 17
Tableau n°5	<i>Données VBG de 2010 à 2016</i>	p 23
Tableau n°6	<i>Taux Brut d'Admission (TBA), Taux Brut de Scolarisation (TBS), Indice de Parité entre les Sexes (IPS) et Ratios dans le préscolaire</i>	p 27
Tableau n°7	<i>Taux Brut d'Admission (TBA), Taux Brut de Scolarisation (TBS), Taux d'Achèvement et Indice de Parité entre les Sexes</i>	p 27
Tableau n°8	<i>Taux Net d'Admission (TNA) et Taux Net de Scolarisation (TNS) du primaire</i>	P27
Tableau n°9	<i>Taux Brut d'Admission (TBA), Taux Brut de Scolarisation (TBS), Taux d'Achèvement et Indice de Parité entre les Sexes</i>	p 28
Tableau n°10	<i>Taux de promotion, Taux de redoublement, Taux d'Abandon et Indice de Parité entre les Sexes (IPS) en primaire en 2015-2016</i>	p 29
Tableau n°11	<i>Effectifs des étudiants selon le genre et le type d'établissement d'enseignement supérieur fréquenté en Côte d'Ivoire en 2012-13 et 2013-2014.</i>	p 30
Tableau n°12	<i>Fréquentation scolaire par âge, sexe et milieu de résidence (%)</i>	P31
Tableau n°13	<i>Quelques statistiques de l'enseignement technique et professionnel</i>	P32
Tableau n°14	<i>Répartition (%) des emplois par branche d'activité selon le sexe</i>	P33
Tableau n°15	<i>Répartition (%) des emplois salariés par branche d'activité selon le sexe</i>	P34
Tableau n°16	<i>Temps de travail des salariés selon le sexe</i>	P34
Tableau n°17	<i>Répartition (%) des emplois indépendants selon le sexe</i>	P35
Tableau n°18	<i>Répartition des combustibles ligneux selon les polluants</i>	P42

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique n°1	<i>Genre des Présidents des Conseils Municipaux</i>	p 15
Graphique n°2	<i>Genre des Députés</i>	p 15
Graphique n°3	<i>Genre des Ministres depuis 1978</i>	p 16
Graphique n°4	<i>Évolution des TBA, TBS, TA au niveau des filles de 2012-2013 à 2016-2017 au niveau du 1^{er} cycle</i>	p 28
Graphique n°5	<i>Part des entreprises formelles dirigées par une femme</i>	p 36
Graphique n°6	<i>Augmentation du nombre d'étrangers</i>	p 49

1 Résumé analytique



1.1 But, méthodologie et structure du rapport

L'Union Européenne a mandaté le cabinet Altair, dans le cadre d'une évaluation qualitative et quantitative en Côte d'Ivoire de juin à juillet 2017, afin de mesurer et de comprendre l'évolution de la situation en termes d'inégalités entre les femmes et les hommes en Côte d'Ivoire, et d'en connaître les causes dans chacune des thématiques prioritaires. La présente analyse genre a été réalisée dans un processus de collaboration entre la Délégation de l'Union Européenne (DUE), le Ministère de la Femme, de la Protection de l'Enfant et de la Solidarité (MFPE) et le bureau pays d'ONU Femmes.

L'analyse genre a porté sur huit (8) domaines d'intérêt : 1) justice et sécurité, 2) état civil et migration, 3) emploi, protection sociale et formation professionnelle, 4) santé et éducation, 5) foncier rural et agriculture, 6) énergie et eau potable, 7) économie et accès au financement et 8) gouvernance politique et prise de décision.

L'analyse comprend un examen approfondi de la documentation et un processus de recherche quantitative et qualitative basé sur des entretiens avec le personnel des différentes instances du gouvernement ivoirien, des pays donateurs, des organisations intergouvernementales, des ONG nationales et internationales, des organisations de base, ainsi qu'un briefing avec les partenaires de cette mission - la DUE, le MFPES et le bureau pays d'ONU Femmes.

Le diagnostic genre est mené au niveau global (chap. 3) puis sectoriel, en privilégiant les secteurs définis comme prioritaires pour la Côte d'Ivoire (chap. 4 et 5). Enfin, la conclusion et nos recommandations font l'objet de la dernière partie.

1.2 Profil Genre

a) Situation du genre en Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire, qui s'est engagée dans une approche « top down ¹ » dans le processus d'institutionnalisation du genre, enregistre des avancées remarquables dans le domaine de la promotion du genre et de l'autonomisation de la femme.

Cependant, en dépit des efforts consentis par l'État de Côte d'Ivoire, beaucoup reste à faire en matière d'équité des genres. En effet, le pays a ratifié la plupart des instruments internationaux et régionaux, y compris la Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF). Sur le plan national, le cadre formel de l'égalité entre les sexes est établi par la loi n° 2016-886 du 8 novembre 2016 portant Constitution de la troisième République de Côte d'Ivoire, qui consacre le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que la lutte contre les discriminations dans l'accès aux ressources de production et leur contrôle.

Dans le secteur Genre et Gouvernance, le taux de représentation des femmes dans les instances de prise de décision reste très bas, à moins de 20 %. En Mars 2018, il est à 11,7 % au Parlement et à 18 % au Gouvernement. La représentativité aux autres postes de responsabilité (direction de partis, mairies, présidences de conseils généraux) ne dépasse pas 10 %. Au niveau de la société traditionnelle, on compte 8 femmes sur 8 000 chefs de villages, soit 0,1 %.

Dans la Fonction Publique, selon l'annuaire des statistiques 2009-2015 du Ministère de la Fonction Publique et des Réformes Administratives, le taux de représentativité des femmes dans la fonction publique est de 30 %, mais la majorité des femmes se retrouvent dans des fonctions de subordination. Les femmes représentent 22,36 % des cadres et seulement 14,48 % des cadres supérieurs (grades A5 à A7). Ce qui explique que le salaire moyen des femmes soit 33 % inférieur à celui des hommes dans l'administration ivoirienne.

Par ailleurs, il convient de souligner que les femmes jouent un rôle important dans l'économie ivoirienne à travers les divers secteurs d'activité.

Dans le domaine de l'agriculture, par exemple, les femmes représentent 90 % des acteurs du sous-secteur des cultures vivrières, qui occupe 85 % de la population active agricole. Les femmes s'occupent également de l'élevage de petits bovins, des activités de transformation et de commercialisation des produits dérivés, et représentent les 2/3 de la main d'œuvre agricole. Cependant, les revenus générés par leurs activités agricoles sont dérisoires, étant donné que les productions ne sont pas toujours valorisées ni comptabilisées, mais destinées principalement à la subsistance de la famille. Au niveau des cultures de rente, que sont le café, le cacao, le coton, le palmier à huile et l'anacarde, les hommes dominent le secteur et les femmes constituent 62 % de la main d'œuvre non rémunérée.

Dans le domaine de l'entrepreneuriat et du secteur privé, les Petites et Moyennes Industries (PMI) et Entreprises (PME) connaissent une forte proportion de femmes, surtout dans des domaines variés tels que : l'immobilier, la papeterie, la fabrication de produits laitiers, la vente de produits alimentaires et cosmétiques, le textile, atteignant des chiffres d'affaires de plusieurs centaines de millions. Les emplois dans le secteur secondaire représentent 16,7 % de la population nationale active avec 3,5 % de femmes.

Au niveau de la santé, selon le MICS 5 (2016), le taux de mortalité infanto-juvénile (mortalité des moins de cinq ans) a connu une baisse, passant de 181 pour mille en 1998 à 125 en 2005, puis à 108 en 2012, pour se situer à 96 pour mille en 2016. Par ailleurs, en 2016, 33 enfants sur 1 000

¹ Ce mode de gestion, également appelé méthode descendante, est radicalement opposé à la gestion "bottom-up". Ainsi, cette approche consiste à démarrer le processus d'institutionnalisation du genre au niveau macro en ratifiant tous les instruments régionaux et internationaux et en se dotant de documents politiques et de plans nationaux sensibles au genre.

décédait avant d'atteindre leur premier mois de vie. Les grossesses précoces demeurent importantes. En effet, une jeune fille de 20-24 ans sur quatre (25,4 %) avait accouché avant l'âge de 18 ans. Dans le même temps, la prévalence contraceptive chez les femmes en union est restée faible (15,5 %) et on estime que près d'un tiers (30,5 %) des besoins de contraception chez ces femmes n'ont pas pu être satisfaits. L'avortement demeure un recours contre les grossesses non désirées, pourtant, 49 % des cas sont traités par les soins informels. En ce qui concerne la santé des mères, il y a une amélioration du recours aux services de santé. La proportion des mères qui ont accouché avec l'assistance d'un personnel qualifié est, en effet, passée de 59,4 % en 2012 à 73,6 % en 2016, et 3,3 % des mères avaient accouché par césarienne en 2016, lors de leur dernier accouchement. Un jeune homme ~~de 15-24 ans~~ sur trois (33 %), de 15-24 ans contre 24 % des jeunes femmes e la même tranche d'âge, a une connaissance approfondie des moyens de prévention de la transmission sexuelle du VIH et rejette les principales idées fausses concernant la transmission de celui-ci. Parmi les jeunes filles (15-24 ans), seule une sur trois (33,3 %) a utilisé un préservatif lors de ses derniers rapports sexuels, contre 63,4 % chez les jeunes garçons.

Dans le domaine de l'éducation, toujours selon les données du MICS 5 (2016), la parité entre filles et garçons dans la fréquentation nette de l'école primaire est élevée et s'améliore (0,90 en 2012 et 0,93 en 2016), mais elle reste moins élevée dans l'enseignement secondaire malgré une hausse (0,74 en 2012 contre 0,78 en 2016). Par ailleurs, près d'un enfant en âge d'être à l'école primaire sur quatre (23 %) reste en dehors de l'école, tandis que cette proportion est de 41 % pour ce qui concerne les enfants en âge d'être dans l'enseignement secondaire. L'alphabétisation reste beaucoup plus fréquente chez les jeunes hommes de 15-24 ans, dont 63,8 % -savent lire et écrire dans une langue quelconque, contre 47,2 % chez les jeunes femmes de cette même tranche d'âge.

Au niveau de l'emploi, d'une manière générale, la plupart des femmes en activité sont des travailleuses indépendantes, et une forte proportion d'entre elles sont des travailleuses familiales. Le revenu mensuel moyen tiré de l'emploi indépendant non agricole (AGR) est estimé à 57 657 FCFA (88 euros). Les femmes accèdent à un poste salarié en moindre nombre que les hommes : 34 % d'hommes contre 14 % de femmes salariées. Selon l'enquête sur les jeunes de l'OCDE en 2017, plus de la moitié des jeunes au travail sont dans un emploi vulnérable. L'accès au salariat paraît très limité (18 % contre 25 en moyenne) et les inégalités de genre sont très marquées. Les jeunes femmes sont dans une situation beaucoup plus défavorable puisque plus de deux tiers d'entre elles occupent un emploi vulnérable (68 %), et elles travaillent principalement à leur compte et non en tant que salariées. Les jeunes hommes, en revanche, sont mieux insérés dans le salariat, exercent en plus grand nombre comme employeurs, et sont bien moins concentrés dans l'emploi vulnérable (36 %).

b. Causes de la persistance des inégalités de genre

Malgré certaines avancées constatées, il reste toujours des obstacles et des défis à relever afin d'atteindre l'égalité des chances et d'opportunités pour les femmes/hommes et filles/garçons.

Il s'agit, entre autres, de :

- Persistance des facteurs socioculturels qui limitent la compréhension et l'appropriation des principes de l'égalité des genres. Ceux-ci ont des conséquences néfastes sur l'accès à l'éducation poussée de la jeune fille, accès à la propriété et aux moyens de production (propriété foncière), accès aux postes de prise de décision, etc. ;
- Faible sensibilité et compréhension de la population aux discriminations et inégalités de genre ;
- Maîtrise insuffisante des outils d'intégration des questions de genre dans les politiques, plans, programmes de développement et budgets, aussi bien au niveau central que décentralisé ;
- Absence ou insuffisance des données désagrégées à jour dans les différents secteurs afin de renseigner la situation des inégalités dans chaque domaine d'activité ;

- Insuffisante sollicitation du système judiciaire par les victimes d'inégalités et faible rigueur de l'application des lois en vigueur.

La prise en compte du genre dans les programmes de développement en Côte d'Ivoire pourrait réduire les inégalités et augmenter la croissance économique du pays. Cela est confirmé par les calculs de la Banque Mondiale : « le pays pourrait bénéficier de gains de l'ordre de 6 à 8 milliards de dollars dans le long terme, si la plupart des discriminations à l'encontre des femmes sont résorbées »².

c. Proposition de pistes de solutions pour une meilleure prise en compte du genre en Côte d'Ivoire

Pour la prise en compte de la dimension genre, les actions suivantes sont proposées :

- Appuyer la mise en place d'une base de données nationale sur le genre ainsi que l'élaboration des indicateurs nationaux relatifs à l'égalité entre les sexes ;
- Promouvoir l'intégration systématique du genre dans la conception et la planification des projets, plans, politiques et budget, ainsi qu'assurer le suivi de la mise en œuvre ;
- Appuyer l'autonomisation des femmes par voie de la mise en place d'un environnement politique, juridique et administratif favorable à la création et/ou au développement de leurs activités ;
- Appuyer la mise en place et l'opérationnalisation d'un cadre permanent État/ secteur privé pour le développement de la femme en entreprises dans une approche d'inclusion financière et d'égalité de genre ;
- Renforcer les capacités des ministères sectoriels, des comités techniques en charge des réformes, des coordonnateurs de projets, des organisations de la société civile, des cellules genres et de leur réseau en matière d'intégration du genre ;
- Soutenir les initiatives de promotion du genre initiées par des acteurs publics, privés et de la société civile, notamment celles relatives à la prise en compte du genre dans les plans de développement communautaire à la base ;

² Banque Mondiale, *Situation économique en Côte d'Ivoire* - Juillet 2017

2 Introduction

« Le Genre est une approche de développement qui vise à réduire les inégalités sociales, économiques, politiques et culturelles entre les hommes et les femmes, entre les filles et les garçons. Le Genre révèle les injustices, les discriminations qui sont tolérées voire encouragées dans divers contextes sociaux, le plus souvent à l'encontre des femmes. Il s'agit, en d'autres termes, des chances, des opportunités, des droits et devoirs qu'on accorde à tout individu (homme et femme) au sein d'une société. »³

Note méthodologique

L'analyse de la situation de l'égalité de genre en Côte d'Ivoire a été menée en étroite collaboration avec la Délégation de l'Union Européenne, le Ministère de la Femme, de la Protection de l'Enfant et de la Solidarité et le bureau pays d'ONU Femmes. Elle se base sur un examen documentaire aussi bien qualitatif que quantitatif ainsi que sur des analyses de terrain.



Le diagnostic genre est mené au niveau du pays (chap. 3) et sectoriel, en privilégiant les secteurs définis comme prioritaires pour la Côte d'Ivoire (chap. 4). L'ensemble du travail a été orienté vers la compréhension de l'évolution de la situation en termes d'inégalités entre femmes et hommes en Côte d'Ivoire et d'en connaître les causes et identifier la valeur ajoutée apportée à une telle égalité dans le pays.

La collecte de données a consisté en :

- la compilation d'une liste de documents de référence étendue et détaillée, comprise dans l'annexe
- l'étude documentaire qui a fourni les informations nécessaires pour les sections essentielles de l'analyse
- des rencontres avec un large éventail de parties prenantes (gouvernement, OSC, institutions académiques, INS, PTF, pays donateurs) sur une période de trois semaines (du 25 juin au 14 juillet 2017), par deux expertes en genre et un statisticien.

La première série de synthèses et analyses a été contrôlée et complétée par une spécialiste de la qualité des projets Genre au siège du bureau d'études.

La principale difficulté résidait dans le fait que les statistiques clés les plus récentes sur la situation des femmes et des filles sont peu disponibles dans tous les secteurs, ou bien sont obtenues par les OSC en utilisant des méthodes de collecte d'informations dissemblables.

Il sera donc nécessaire et hautement conseillé de procéder à des enquêtes complémentaires et approfondies, afin de produire des références fiables pour les études ultérieures.

Que soient vivement remerciés Madame la Ministre de la Femme, de la Protection de l'Enfant et de la Solidarité, Madame la Représentante du Bureau Pays d'ONU Femmes, la Secrétaire Exécutive de l'Observatoire Nationale de l'Équité et du Genre et le Représentant de la Délégation de l'UE en Côte d'Ivoire.

³ Document de Politique nationale sur l'égalité des chances, l'équité et le genre 2009.

Nous n'oublions pas les nombreuses personnes qui ont donné de leurs temps et de leurs connaissances pour cette analyse genre en Côte d'Ivoire.

3 Analyse globale : profil Genre

Ce chapitre dessine un profil du pays selon l'analyse genre qui doit permettre de comprendre plus en



détail les opportunités et les défis dans divers champs juridique, politique, économique afin de continuer la marche vers l'égalité entre femmes et hommes en Côte d'Ivoire.

3.1 Cadre juridique

La Côte d'Ivoire s'est dotée, depuis le 08 novembre 2016, d'une nouvelle constitution, inaugurant ainsi la troisième République. Cette constitution, comme celle du 1^{er} août 2000, souligne la volonté des pouvoirs publics de faire de la promotion, la protection et la défense des droits humains une priorité.

La constitution ivoirienne déclare ainsi l'égalité de tous les citoyens devant la loi et l'égalité des chances, le principe de l'égalité en droit et interdit explicitement la discrimination (art. 4), la torture et les traitements humiliants, cruels, inhumains et dégradants y compris les violences contre les femmes, notamment les mutilations génitales (art. 5), la traite des êtres humains et le travail des enfants (art. 5 et 16), l'accès égal aux emplois publics et privés (art 14), le principe des conditions de travail et de rémunération équitable (art 15).

La nouvelle loi sur le mariage (la loi n°2013-33 du 25 janvier 2013) permet à la femme salariée de bénéficier à égalité avec l'homme des abattements d'impôts sur le revenu, de participer au choix du domicile, de contribuer aux charges de la famille selon ses capacités et de gérer conjointement la famille avec l'époux, contrairement à la loi n°64-375 du 07 octobre 1964 modifiée par la loi n°83-800 du 02 août 1983, qui posait le principe du mari comme chef de la famille.

Cependant, certains aspects comme la succession de l'époux et le délai de viduité de 300 jours, imposé aux femmes avant un remariage (art 9), nécessitent une révision.

D'autres réformes sont également en cours, comme celle de la Cour d'Assises avec la définition de certaines infractions contenues dans le Code pénal, ou encore la création de peines substitutives à l'emprisonnement pour les délits mineurs. La future définition du viol devrait, selon l'expert indépendant de l'ONU, permettre de protéger toutes les victimes d'abus sexuels en s'alignant sur les conceptions les plus inclusives des jurisprudences nationales et internationales⁴.

La loi 98-750 du 23 décembre 1998, modifiée par la loi n°2004-412 du 14 août 2004 modifiée par la loi n°2013-655 du 13 septembre 2013, seule source de droit applicable en Côte d'Ivoire en matière foncière rurale, prévoit un accès égal à la terre entre les hommes et les femmes. À ce sujet, la création de la Chambre des Rois et Chefs traditionnels pourrait être le relais de l'application de la loi foncière et de la promotion du genre au niveau traditionnel et/ou communautaire.

Pour rappel, le gouvernement ivoirien a ratifié la plupart des conventions internationales et régionales de promotion du genre, notamment en 1995, la Convention relative à l'Élimination de toutes les Formes de Discriminations à l'Égard des Femmes (CEDEF), et s'est adhéré à la déclaration et au plan d'action de Beijing. La Côte d'Ivoire a, en outre, ratifié le Protocole de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples Relatif aux Droits des Femmes en Afrique (Protocole de Maputo), ainsi que le Protocole facultatif à la CEDEF. Elle a aussi souscrit à l'Agenda 2063 de l'Union

⁴Rapport de l'expert indépendant sur le renforcement des capacités et la coopération technique avec la Côte d'Ivoire dans le domaine des droits de l'homme, Conseil des droits de l'homme, trente-cinquième session, 6-23 juin 2017.

Africaine, et au nouvel agenda de développement à l'horizon 2030, dit ODD, où l'égalité de genre tient une place importante.

Il est recommandé de continuer à soutenir les réformes législatives en faveur du respect des droits humains et de l'abandon de toute forme de discrimination, notamment sur les questions de mariage, d'héritage et d'accès au foncier en lien avec les instruments internationaux.

3.2 Cadre stratégique

La Côte d'Ivoire met en œuvre, depuis une quinzaine d'années, des plans d'action et des stratégies nationales dont l'objectif est d'assurer des chances égales aux femmes et aux hommes dans le développement et les processus de décision.

On peut citer entre autres :

- le Plan National d'action de la Femme 2003–2005, élaboré en 2002 et revu en 2005 ;
- le Plan d'action pour l'implémentation de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité sur les Femmes, Paix et Sécurité mis en place pour la période 2008-2012 ;
- le Document de Politique Nationale sur l'Égalité des chances, l'Équité et le Genre en 2009,
- **Plan triennal d'action pour l'opérationnalisation du Document de Politique Nationale sur l'Égalité des Chances, l'Équité et le Genre 2014 – 2016 ;**
- le Plan National de Développement (PND 2012–2015 et 2016-2020) ;
- la Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre 2014–2016.

Les programmes de développement en faveur des femmes

On peut citer entre autres :

- Le Fonds Femmes et Développement (2000) du Ministère en charge de la Femme, et qui est plus orienté depuis les années 2013 et 2014 au renforcement de l'entrepreneuriat féminin et à l'assistance aux femmes victimes de la crise postélectorale ;
- Le Fonds de soutien aux femmes entrepreneurs de 5 Milliards F CFA mis en place par le Ministre du Commerce, de l'Artisanat et de la Promotion des PME avec l'appui de la Banque Atlantique de Côte d'Ivoire (BACI) qui vise à financer et développer les projets des femmes entrepreneuses, à renforcer leur autonomie et à assurer un progrès durable.
- Le Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire-FAFCI, lancé en 2012 avec un budget d'un milliard, il est passé à dix (10) milliards en 2017. Le FAFCI a pu octroyer, après cinq années de fonctionnement, 15 milliards 300 millions de FCFA, grâce au « revolving », et qui ont permis de financer les activités de 122 000 femmes sur toute l'étendue du territoire national.⁵

La Commission Nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire (CNDHCI)

Créée en 2012 par la loi n°2012-1132 du 13 décembre 2012 portant création, attributions, organisation et fonctionnement, la CNDHCI est un organe de concertation, de consultation, d'évaluation et de proposition en matière de promotion, de protection et de défense des Droits de l'Homme.. En 2016, la CNDHCI a enregistré 310 recours contre 75 seulement l'année dernière.

La proximité de la CNDHCI d'avec le Ministère de la Justice et des Droits de l'homme (inscription de son budget au budget de l'État et la nomination des commissaires régionaux par arrêté ministériel) pose le problème de son indépendance. Par ailleurs, les questions des droits de l'Homme sont portées par une Direction centrale dudit ministère, créant le sentiment de relégation au second plan de cette tâche dans un ministère aux responsabilités très accaparantes. Il est à craindre que le respect des droits humains ne revête plus qu'un caractère symbolique.

Il est recommandé d'investir dans le financement des initiatives transversales pour la promotion

⁵Discours de Madame Dominique Ouattara, Première Dame de Côte d'Ivoire, Vendredi 29 septembre 2017. Latrille Event Festivités marquant le cinquième anniversaire du Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire (FAFCI).

de l'égalité de genre, dans la formation de personnel qualifié et d'appuyer au niveau politique la capacité décisionnelle et opérationnelle de ces dispositifs.

3.3 Mécanismes institutionnels de promotion du genre

- **Le Ministère de la Femme, de la Protection de l'Enfant et de la Solidarité**

Ce ministère est l'institution en charge de la promotion et de l'autonomisation de la femme, de la protection de l'enfant, de la promotion de la famille et de la promotion de la solidarité. En son sein, existe une Direction Générale de la Femme, de la Famille et de l'Enfant dont dépend la Direction de la Promotion et de l'Autonomisation de la Femme (DPAF).

La DPAF est chargée d'assurer la promotion de l'Équité et du Genre dans ses attributions et missions. Cependant, du point de vue des modalités organisationnelles, fonctionnelles et institutionnelles, il n'existe pas de Direction ni de Sous-Direction ou de Service en charge du Genre, ce qui contraste avec la volonté politique affichée.

En revanche, le Comité de lutte contre les Violences faites aux Femmes et aux Enfants (CNLVFE) est actif. Les institutions de Formation et d'Education Féminine (IFEFF) créées depuis 1958 demeurent aussi un excellent outil de promotion des femmes et enregistrent des résultats probants.

Par ailleurs, un Fonds National « Femmes et Développement », a été créé par le décret N° 94-219 du 20 Avril 1994. Dans la perspective d'optimiser les résultats, le fonctionnement du fonds a été revu et mué en Projet de Gestion Novatrice du Fonds National « Femmes et Développement » avec l'implication des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD). Ceux-ci sont chargés de la redistribution des prêts à taux bonifié et de recouvrement. Le bas taux d'intérêt de 1 % vise à permettre aux femmes de reconstituer leurs capitaux et de poursuivre leurs activités.

- **L'Observatoire National de l'Équité et du Genre (ONEG)**

Pour consolider les acquis et affirmer la volonté politique de l'État de Côte d'Ivoire sur les questions de genre, l'Observatoire National de l'Équité et du Genre a été créé, le 17 décembre 2014, par décret en Conseil des Ministres. L'ONEG a pour missions de suivre, d'évaluer et de formuler des propositions tendant à promouvoir l'égalité de genre entre les hommes et les femmes dans les politiques publiques.

A cet effet, il produit des rapports de progrès qui dressent notamment le bilan des mesures prises pour garantir, à tous les niveaux, le respect du principe d'égalité de genre et présentent les objectifs prévus pour les années à venir et les actions qui seront menées à ce titre.

- **Les cellules genre au sein des ministères techniques**

Mises en place à partir de 2008, la Côte d'Ivoire dispose à ce jour 14 cellules genre dans les ministères techniques. Elles sont chargées de veiller à la prise en compte du genre au niveau sectoriel. Ces cellules ont contribué à l'élaboration du document de politique Nationale sur l'Équité et l'Égalité des chances et le document de stratégie nationale de lutte contre les VBG. Cependant, force est de constater qu'aucun budget n'est alloué à ces cellules. Elles ne bénéficient plus de suivi avec la dissolution de la Direction de l'Égalité et de la Promotion du Genre (DEPG 2006-2014 et 2017). Notons également qu'il reste encore plusieurs ministères techniques qui ne disposent pas de cellules genre.

- **Le Compendium des Compétences Féminines de Côte d'Ivoire (COCOFCI)**

Le Compendium des Compétences Féminines de Côte d'Ivoire (COCOFCI) a vu le jour en 2011 à la demande du Président de la République pour rendre visible les compétences féminines ivoiriennes, et afin de rehausser leur participation à la vie publique. Le COCOFCI est piloté par la Chaire UNESCO « Eau, Femmes et Pouvoir de Décisions » de Côte d'Ivoire. Le COCOFCI a été érigé en programme national depuis le 02 mars 2016 par décret en Conseil de Ministre avec un comité de supervision comprenant une dizaine de ministères techniques. Ceci pour répondre au besoin d'étendre ses actions et activités sur toute l'étendue du territoire de la Côte d'Ivoire. Il dispose d'un site internet (www.compétencesféminines.gouv.ci) et d'un formulaire d'inscription en ligne en vue d'une inscription libre de toutes les femmes ivoiriennes.

Le COCOFCI vise à : i) renforcer la visibilité, la participation et le leadership des femmes dans la gestion des affaires publiques et privées ; ii) fournir des informations utiles et en temps opportun au Président de la République pour la prise de certaines décisions concernant le recrutement, la nomination ou la représentation des compétences féminines; et iii) identifier les secteurs où les femmes sont sous-représentées afin d'inciter à la prise de mesures correctives dans le sens de l'équité et de la justice sociale. Le COCOFCI enregistre plus de quatorze milles femmes (14 000) femmes issues de : (i) cadres ivoiriennes de haut niveau, (ii) jeunes filles diplômées avec des compétences à affirmer, (iii) femmes de tous niveaux qui excellent dans leurs secteurs d'activité (en milieu rural et périurbain) et (iv) la diaspora. Il dispose actuellement de son premier annuaire comptant plus de 1 000 femmes cadres.

▪ Les Institutions Universitaires de recherche

Les institutions universitaires et de recherche ont fait de substantiels efforts pour désagréger par sexe un certain nombre de variables dans les recherches, études et enquêtes. On pourrait citer aux premiers rangs l'Institut National de la Statistique (INS) et le Centre Ivoirien de Recherches Économiques et Sociales (CIRES), où est logée la Chaire UNESCO « Eau, Femmes et Pouvoir de Décisions ». A ce titre, le CIRES a mis en place une cellule Genre et a mené, en 2016, une étude sur « *le rôle de l'industrie extractive sur l'autonomisation de la femme en Côte d'Ivoire* ». Elle avait pour objectif principal de faire une analyse du secteur extractif en Côte d'Ivoire et d'identifier les problématiques à la faible participation économique des femmes dans ce secteur.

La Chaire UNESCO « Eau, Femmes et Pouvoir de Décisions » est un « Think Tank » sur les thématiques de l'Eau et du pouvoir de la femme. Elle œuvre à créer un environnement favorable à la promotion du Genre et à l'autonomisation des femmes dans une perspective de développement plus équitable, inclusive et durable.

Au niveau de la formation, la Chaire anime des programmes de formation qualifiante dont l'**Ingénierie en Genre (IG)**. Celle-ci vise à mettre à la disposition de la Côte d'Ivoire et de l'Afrique des experts nationaux et internationaux capables d'analyser et d'évaluer sous l'angle du genre dans les projets et les programmes de développement et prépare également l'ouverture d'un Master en Genre, Économie et Gestion durable de l'Eau.

D'autres, comme l'École Nationale Supérieure de Statistiques et d'Économie Appliquée (ENSEA) intègre la problématique genre, développement et population, dans les curricula de formation de leurs apprenants.

▪ Les agences gouvernementales et structures para-étatiques

Dans l'optique d'intégrer la politique du genre au sein de l'exercice de leurs missions, les agences gouvernementales et les structures paraétatiques ont réalisées des efforts notables par la mise en place de dispositions internes à cet égard.

L'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER) a créé, en 1997, un service « genre et développement », mué en direction genre chargée de veiller à ce que tous ses programmes soient accessibles aux femmes.

Le Service Autonome d'Alphabétisation (SAA) a été créé au sein du Ministère de l'Éducation Nationale afin d'améliorer le taux d'alphabétisation des femmes avec la désignation d'un point focal Genre.

L'Agence d'Études et de Promotion de l'Emploi (AGEPE) devenue l'Agence Emploi Jeunes (AEJ) intègre la dimension genre dans ses projets et programmes et fait l'effort de désagréger par sexe les données de ses publications. Elle a également administré le Programme Spécial d'Insertion des Femmes (PSIF), dont l'objet était de promouvoir l'auto-emploi des femmes organisées en groupements, au moyen de la création de micro-projets générateurs de revenus.

L'Office National de la Population (ONP), anciennement le Bureau National de Population (BUNAP), est la structure gouvernementale chargée de planifier, de coordonner, d'assurer le suivi et l'évaluation des politiques et stratégies en matière de population. Cette structure intègre systématiquement la dimension genre dans tous les documents qu'elle élabore.

L'ONP pilote le projet SWEED, Autonomisation des Femmes et le Dividende Démographique dans le Sahel afin de permettre aux femmes et aux jeunes filles d'être autonomes et de pouvoir prendre des décisions qui contribueront, de façon durable, au développement de leurs communautés.

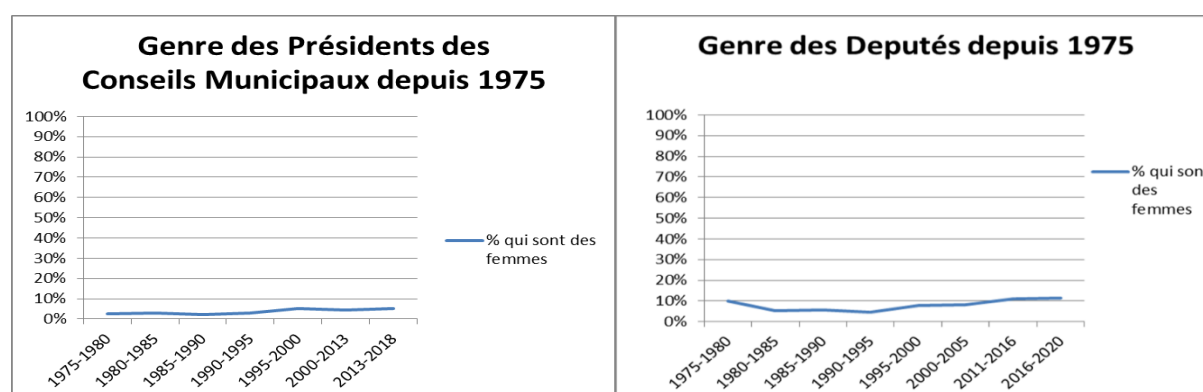
4 Analyses sectorielles

4.1 Genre et gouvernance

La conceptualisation de la gouvernance selon le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) repose sur une interprétation de la gouvernance fondée sur la justice sociale et les droits, ne faisant pas référence aux institutions de gouvernance en tant que structures qui détiennent le pouvoir, mais plutôt en tant que structures qui favorisent une prise de décision équitable et une responsabilité, ainsi que l'implication plus grande des citoyen(ne)s (PNUD 1997).

Dans la présente analyse genre, la gouvernance renvoie à deux dimensions fondamentales que sont la représentativité et la participation des hommes et des femmes dans la gestion de l'espace public.

Gouvernance dans les assemblées élues (Parlement et Conseils municipaux)



L'analyse comparée de la participation des hommes et des femmes dans les assemblées élues, montre que depuis leur entrée à la troisième législature (1966-1970), les femmes n'ont jamais atteint la barre des 15 %. En 2016 aux élections législatives ce sont 166 candidatures titulaires féminines (14 % du total) contre 1 171 chez les hommes et 29 femmes élues sur les 255 députés élus soit 11,7 %.

Au niveau, des présidences des conseils municipaux, les femmes n'ont, depuis leur entrée dans ces foras en 1980, jamais dépassé la barre des 5 %.

Gouvernance dans les postes nominatifs

La plupart des institutions de l'État comportent très peu de femmes. Au gouvernement, le pourcentage des ministres femmes n'a jamais atteint 25 %. Il y a eu même un gouvernement sans aucune femme en 1983. En 2018, elles représentent 18 % des ministres.

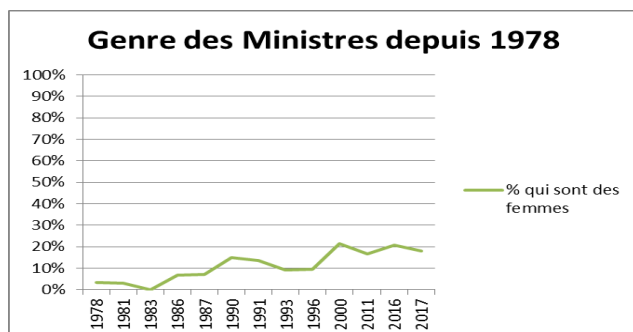


Tableau 1 : Nomination des femmes dans les institutions en 2017 (Source Direction Générale de l'Administration du Territoire)

Institutions	Total	Femmes	% de femmes
Préfet(e)s de Régions	31	01	3,22
Préfet(e)s	73	09	12,32
Sous-préfet(e)s	466	80	17,16
Secrétaires Généraux de préfecture	142	18	12,67
Président(e)s des institutions	15	02	13,33
Ambassadeur/trices	43	05	11,62

A l'instar du gouvernement, les nominations des femmes dans le corps préfectoral, les ambassades et présidences des institutions restent faibles. Et cela d'autant plus qu'il n'existe pas de loi sur un quota de femmes obligeant à promouvoir les femmes. En outre, les partis politiques dominés par les hommes au niveau décisionnel ne proposent pas assez de femmes à ces postes valorisants.

Gouvernance dans la fonction publique

Selon l'annuaire 2009-2015 du Ministère de la fonction publique et des Réformes administratives⁶, le taux de représentativité des femmes dans la fonction publique n'a connu qu'une légère augmentation, malgré toutes les actions des activistes du genre. Il est passé de 28 à 31 % chez les fonctionnaires, de 13 à 22 % chez les contractuels et de 17 à 21 % chez les agents de maison de la fonction publique. Les femmes seraient donc plus orientées vers le secteur privé et le secteur informel.

Tableau 2 : Données des deux sexes par famille d'emplois

Données par famille d'emplois	2015	
	Homme	Femme
	Pourcentage	

⁶ République de Côte d'Ivoire, Annuaire statistique du Ministère de la fonction publique et des Réformes administratives, 2009-2015.

Éducation Formation	72,56 %	27,44 %
Santé	52,52 %	47,48
Emplois à caractère administratif, juridique et diplomatique	59,68 %	40,32 %
Emplois des affaires sociales	39,67 %	60,33 %
Emplois de production littéraire et artistique	60,54 %	39,46 %
Emplois de gestion économique et financière	74,48 %	25,52 %
Emplois scientifiques et techniques	64,64 %	35,36 %

Tableau 3 : Données des deux sexes selon la catégorie

Données selon la catégorie	2015	
	Homme	Femme
	Pourcentage	
Catégorie A	77,64 %	22,36 %
Catégorie B	66,57 %	33,43 %
Catégorie C	62,38 %	37,62 %
Catégorie D	59,02 %	40,98 %
Catégorie E	100 %	0 %
Grade I à III et Groupe I à III	76,65 %	23,35 %
Hors Grade et Groupe	92,85 %	7,15 %
Catégorie non définie	68,18 %	31,82 %

Au niveau des familles d'emploi, il convient de noter selon le tableau 1 ci-dessus que les femmes sont plus représentées aux affaires sociales (60,33 %) et à la santé (47,48 %). Cela pourrait traduire une continuité du rôle reproductif de la femme, qui consiste à prendre soin de la famille. Elles représentent en revanche, 25,52 % au niveau des emplois de gestion économique et financière, marquant la fonction de contrôle des ressources par l'homme. Elles ne représentent que 35,36 % dans les emplois scientifiques et techniques réservés aux hommes dans la croyance populaire.

Les différentes orientations des femmes dans les familles d'emploi sont les conséquences des messages véhiculés par la société à propos des métiers réservés aux hommes et aux femmes. Cela part du choix des filières dès l'école de base puis au niveau supérieur. Les femmes "développent", avec l'aide de la société, des préférences pour les séries littéraires puis les filières sociales alors que les garçons sont encouragés de poursuivre les séries scientifiques et les filières dites scientifiques.

Au niveau des catégories selon le tableau 2 ci-dessus, les femmes ne représentent que 22,36 % des cadres en catégorie A. Elles sont plus nombreuses dans la catégorie D (40,98 %), où se sont positionnés les agents de sécurité ou d'hygiène, du service courrier etc..

Pour ce qui concerne les grades (voir tableau 3), les femmes sont plus nombreuses aux D2 (97,98 %), B1 (69,91 %) et C1 (43,74 %). Au niveau de la catégorie A, elles sont un peu plus de 20 % aux grades A2, A3 et A4. Leur proportion descend à partir du grade A5, où on trouve les cadres supérieurs et les Professeurs d'université. En outre, il y a peu de femmes chez les fonctionnaires de haut niveau, par exemple la hiérarchie Hors Grade (4,77 %). Cela peut s'expliquer par le fait que les femmes n'ont pas vite intégré certains niveaux de responsabilité réservés aux hommes, comme la préfecture de région.⁷

Tableau 4 : Données des deux sexes Données selon le grade

Données selon le grade	2015
------------------------	------

⁷ La première femme préfète de région a été nommée dans les années 2000

	Homme	Femme
	Pourcentage	
A1	84,97 %	15,03 %
A2	78,54 %	21,46 %
A3	76,24 %	23,76 %
A4	78,34 %	21,66 %
A5	82,80 %	17,20 %
A6	85,89 %	14,11 %
A7	87,87 %	12,13 %
B1	30,09 %	69,91 %
B3	67,26 %	32,74 %
C1	56,93 %	43,03 %
C2	74,53 %	25,47 %
C3	62,15 %	37,85
D1	63,11 %	36,89 %
D2	2,02 %	97,98 %
E1	100 %	0 %
Grade I	90,58 %	9,42 %
Grade II	86,36 %	13,64 %
Grade III	74,33 %	25,67 %
Groupe I	81,48 %	18,52 %
Groupe II	80,85 %	19,15 %
Groupe III	78,11	21,89 %
Hors Grade	95,23 %	4,77 %
Hors Groupe	88,88 %	11,12 %
Non défini	68,18 %	31,78 %

L'annuaire enregistre seulement 12 % de femmes cadres au grade A7 de la fonction publique. Ce qui fait que, le salaire moyen des femmes est 33 % inférieur à celui des hommes dans la fonction publique ivoirienne.

En clair, plusieurs facteurs expliquent l'effectif réduit des femmes dans la fonction publique en général et dans la catégorie des cadres en particulier. En effet, aux barrières d'accès au niveau d'éducation élevé et à la formation professionnelle s'ajoutent les pesanteurs socioculturelles, qui définissent le rôle des hommes et des femmes dans la société. En effet, dès la naissance, l'école et la famille, orientent l'avenir des filles et des garçons. En plus, la division sexuelle du travail fait que les femmes se voient partagées entre le rôle reproductif et communautaire qu'elles jouent ; et les défis de conciliation de la vie professionnelle et la vie familiale qui en découlent.

Place des femmes dans la défense et sécurité

L'égalité des genres est essentielle dans les domaines de la défense et de la Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS), car elle (RSS) fait partie intégrante des principes de bonne gouvernance, surtout dans un contexte de consolidation de la cohésion sociale et de la paix. Par son intégration dans le processus RSS, l'égalité des genres contribue à consolider la sécurité de l'État et la sécurité humaine. Cela est possible car elle permet de répondre d'un côté aux différents besoins différenciés des femmes et des hommes quand ils sont victimes de l'insécurité, auteurs d'actes de violence ou acteurs de réponses ; et de l'autre, aux différents besoins des filles et des garçons quand ils sont victimes de l'insécurité ou auteurs d'actes de violence.

Par ailleurs, l'entrée des filles à l'École Militaire Préparatoire et Technique (EMPT) en 2013 et des jeunes femmes à la gendarmerie en 2014 permettra d'intégrer les femmes dans les corps d'élite et la hiérarchie des fantassins qui jusque là sont réservés en grande partie aux hommes. Cette participation des femmes dans ces corps permettra de renforcer une meilleure prise en charge des

femmes confrontées aux problèmes de sécurité et de défense. Pour ce faire, la mise en place de mécanisme d'accompagnement des différentes promotions s'avère nécessaire.

Au total, il convient d'augmenter la sensibilité au genre dans la gouvernance des différentes institutions de l'État.

Recommandations :

- Définir l'intégration du genre comme un objectif de développement dans le prochain PND ;
- Créer un cadre de promotion des femmes dans la gestion des affaires publiques par le vote d'une loi sur la parité et un processus de nomination équitable ;
- Renforcer les mécanismes de promotion du capital humain des femmes par des actions de renforcement de capacités stratégiques et opérationnelles des femmes.

4.2 Genre et santé

1. Fécondité et santé maternelle

Selon les données du MICS 5 (2016), le nombre moyen d'enfants par femme en âge de procréer baisse régulièrement en Côte d'Ivoire. Il est passé de 5,4 enfants par femme en 1998, à 5 en 2012 puis à 4,6 en 2016. C'est donc un bon signal pour la femme en termes de transition démographique. Des efforts restent toutefois à faire en milieu rural où l'on enregistre encore au moins 6 enfants par femme, contre 3 enfants par femme en milieu urbain. Par ailleurs, les grossesses précoces demeurent importantes. En effet, une jeune fille de 20-24 ans sur quatre (25,4 %) avait accouché avant l'âge de 18 ans. Dans le même temps, la prévalence contraceptive chez les femmes en union est restée faible (15,5 %) et on estime que près d'un tiers (30,5 %) des besoins de contraception chez ces femmes n'ont pas pu être satisfaits. En ce qui concerne la santé des mères, il y a une amélioration du recours aux services de santé. La proportion des mères qui ont accouché avec l'assistance d'un personnel qualifié est en effet passée de 59,4 % en 2012 à 73,6 % en 2016, et 3,3 % des mères avaient accouché par césarienne en 2016 lors de leur dernier accouchement.

2. Connaissances et attitudes face aux VIH SIDA

Un jeune homme de 15-24 ans sur trois (33 %), contre 24 % des jeunes femmes, ont une connaissance approfondie des moyens de prévention de la transmission sexuelle du VIH et rejettent les principales idées fausses concernant la transmission du VIH. Parmi les jeunes filles (15-24 ans), seule une sur trois (33,3 %) a utilisé un préservatif lors de ses derniers rapports sexuels contre 63,4 % chez les jeunes garçons. Par ailleurs, 28,3 % des jeunes filles sexuellement actives (contre 17 % en 2012) ont effectué un test de dépistage du VIH et en connaissent le résultat. Cette proportion est de 17,8 % chez les jeunes hommes contre 10,1 % en 2012. En matière de prévention de la transmission de la mère à l'enfant, près de 3 femmes enceintes sur 5 (60,5 %) ont reçu des conseils, ont été testées et ont reçu les résultats lors de leur dernière grossesse. Cette proportion était de 27,3 % en 2012. (MICS 5 2016).

3. Le paludisme pendant la grossesse

Le paludisme est une maladie endémique en Côte d'Ivoire. Il est plus fréquent et grave chez la femme enceinte. En effet, le paludisme pendant la grossesse peut être responsable des états morbides, des causes d'hospitalisation chez les femmes enceintes, des causes d'anémies et de la faiblesse de poids à la naissance lors des 1ère et 2ème grossesses. L'utilisation des moustiquaires imprégnées à longue durée d'action (MILDA) par les femmes enceintes est relativement non satisfaisante. Parmi les femmes enceintes de 15-49 ans, 43 % avaient dormi sous une moustiquaire quelconque, essentiellement une MILDA (40 %). Les femmes enceintes vivant en milieu rural utilisaient beaucoup plus la MILDA comme moyen de protection (45 %) que celles vivant en milieu urbain (32 %).

4. Autres problèmes de santé génésique de la femme

- Le cancer du col utérin devient de plus en plus présent en Côte d'Ivoire.

Ce sont 1.601 nouveaux cas qui sont détectés chaque année avec un taux de décès de 80 % selon l'ONG Internationale JHPIEGO, malgré la baisse du taux de prévalence de 33 % en 2009 à 27 % en 2015.

- La fistule obstétricale est définie comme une perte incontrôlée, involontaire, continue, permanente diurne ou nocturne, à tout instant, des urines et ou des selles par le vagin. Elle est liée à une déchirure accidentelle, pendant un travail d'accouchement long et pénible, dystocique de la vessie et du vagin ou /et du rectum et du vagin.

Il n'existe pas encore de données sur la prévalence ou le nombre annuel de nouveaux cas. Les femmes victimes, sous l'influence des pesanteurs socio-culturelles, n'arrivent pas, pour certaines d'entre elles, à briser le silence.

- Les données relatives à l'avortement sont difficiles d'accès au regard de la loi restrictive pesant sur l'avortement médicalisé⁸.

Cependant, quelques études réalisées dans le pays révèlent que l'avortement clandestin sévit toujours à l'échelle nationale avec un taux évolutif de 31 % en 1994, 41,5 % en 2006 puis 42,5 % en 2012⁹. L'Association Ivoirienne pour le Bien-être Familial (AIBEF) a révélé, en 2014, que plus de 49 % des avortements se font auprès des tradipraticiens et charlatans en Côte d'Ivoire. Il pose ainsi un problème de santé publique grandissant et représente une cause majeure de mortalité et morbidité maternelle. C'est pourquoi l'enquête PMA 2020 pour le 2ème passage en 2018 a pris ce volet en compte.

La prise en charge du cancer du col utérin et de la fistule obstétricale souffre fortement des influences du niveau d'instruction, des revenus et de l'emploi de la femme malade d'une part et d'autre part, des perceptions de la communauté qui considère, surtout en milieu rural, ces pathologies comme une défaillance au remplissage du rôle reproductif de la femme.

En plus des perceptions et croyances communautaires, la santé sexuelle et reproductive de la femme est éprouvée par les comportements du personnel médical ivoirien. En effet, une étude exploratoire sur les violences faites aux femmes dans les services de santé de la reproduction en milieu Hospitalier révèle que le niveau de violences est élevé. Selon l'ampleur des violences, on peut noter : i) refus d'informer les patientes sur la maladie et les précautions à prendre pour l'éviter (66 %) ; ii) l'abandon des parturientes sur les lits d'accouchement (58,3 %) ; iii) les difficultés des patientes à avoir des médicaments dans la pharmacie des hôpitaux (31,3 %) ; iv) le non-respect de l'ordre d'arrivée par la sage-femme (29 %) ; v) le paiement parallèle des soins gratuits à un agent de santé (14,1 %) ; vi) les négligences pendant les visites postnatales (13,7 %) ; vii) le mauvais accueil des patientes (13,5 %) ; viii) le paiement parallèle de médicaments avec un agent de santé (12,3 %) et ix) les négligences des patientes par la sage-femme lors des consultations de planification familiale (12 %).

Stratégies de réponse

Pour faire face à ces insuffisances, des actions en faveur de l'amélioration de la santé maternelle ont été réalisées par le pays qui s'est investi à : (i) renforcer le fonctionnement des services de santé maternelle à travers la réhabilitation, l'équipement de maternités et des blocs opératoires ainsi que l'intégration des services de santé de la reproduction; (ii) renforcer les compétences des prestataires en Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence (SONU) et à la prise en charge holistique des violences

⁸ Au titre II du code pénal relatif aux crimes et délits contre les personnes, en son chapitre III concernant les crimes et délits contre les enfants et les personnes incapables de se protéger en raison de leur état physique ou mental, promulgué en sa section III les articles 366, 367, 368 et 369, l'interdiction de l'avortement. La loi ivoirienne fait une exception pour l'avortement thérapeutique à l'article 367.

⁹ *Epidémiologie des avortements provoqués en Côte d'Ivoire*, 2012, Joseph Benié Bi Bro et al, CAIRN.

basées sur le genre y inclus les mutilations génitales féminines, des fistules obstétricales ainsi que l'extension de l'offre de planification familiale. Un arrêté portant obligation de notification des cas de décès maternels et l'institutionnalisation des revues et la création du Comité National de Surveillance des Décès Maternels et de Riposte (SDMR) a été signé en août 2015¹⁰.

Relativement à la PF, l'École des Maris (EdM) est l'une des initiatives fortes du FNUAP¹¹ pour améliorer les comportements contraceptifs au sein des couples dans le contexte ivoirien, où ce sont les hommes qui détiennent le pouvoir de prise des décisions dans le domaine de la fécondité et la santé. L'EdM est une plate-forme de partage d'informations justes et complètes, un espace de discussions, de prise de décisions et d'actions, fondé sur un esprit d'adhésion volontaire et d'implication communautaire des hommes. Elle vise à favoriser l'adoption par les hommes, d'attitudes et de pratiques favorables à l'utilisation des services SSR/PF.

Pour arriver à l'élimination de la transmission du VIH de la mère à l'enfant, de nouvelles directives ont été adoptées conformément aux recommandations de l'OMS en 2013.¹² Une stratégie innovante de lutte contre le VIH/SIDA en milieu rural a été développée en 2005. Elle contribue, en milieu rural à la réduction des comportements à risque et de la vulnérabilité de la femme et de la fille face au VIH.¹³

Pour faire face au cancer du col utérin, 60 sites de dépistage sont ouverts, un projet de construction d'un Centre National d'Oncologie Médicale ainsi que la création d'une unité de sénologie et le renforcement des capacités des agents de santé sont en cours.¹⁴

Dans le cadre de la prise en charge des fistules obstétricales, 07 centres de référence (Man, Korhogo, Gagnoa, Séguéla, Bondoukou, San Pedro, Bouaké) et un centre national à Bouaké sont fonctionnels. Dans ces centres, de 2007 à fin décembre 2017, 80 caravanes opératoires de 10 jours chacune ont été régulièrement organisées. Ceci, couplé à la prise en charge de routine, a permis d'opérer 2834 femmes (soit une moyenne de 236 cas par an).

Par ailleurs, la stratégie de prise en charge des complications de l'avortement clandestin provoqué, appelée « Soins Après Avortement » (et qui fait partie des interventions majeures de lutte contre les décès maternels), est mise en œuvre pour réduire le taux de mortalité et de morbidité lié aux avortements.

Le financement du secteur de la santé a connu une hausse progressive avec un taux d'accroissement annuel moyen de 18 % du budget du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique de 2011 à 2015. La proportion du budget de l'État allouée au secteur de la santé se stabilise en moyenne à 6 % en 2016¹⁵, ce qui demeure toujours en deçà des 15 % fixés lors de la déclaration d'Abuja en avril 2001.

¹⁰ République de Côte d'Ivoire -Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, (2015) Plan National de Développement Sanitaire 2016-2020-p.18

¹¹ Démarrée en juillet 2011 dans 14 Districts sanitaires de la Côte d'Ivoire, elle a permis de mettre en place 94 écoles. Au total, 1019 « Maris modèles », 83 superviseurs/IDE et 105 « Coachs » ont été formés aux notions de base de santé de la reproduction, (CPN/CPON, accouchements assistés vaccination, PF), sur la dynamique de groupe, sur les techniques de communication et de plaidoyer, sur les IST/VIH, les fistules, le Genre/Égalité, les mariages et les grossesses précoces, l'élaboration des plans d'action et la gestion des activités.

¹² Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, (2015) Plan National de Développement Sanitaire 2016-2020-p.20

¹³ Ouloto, Anne-Desirée, « Genre et Dimension Sociale : renforcer le pilier humain du Développement durable en Afrique et en Côte d'Ivoire » en. Allah Kouadio, Allah ; Cissé, Babacar et Grégoire Luc-Joel, (2015), Développement Durable et Émergence de l'Afrique, p.170.

¹⁴ République de Côte d'Ivoire -Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, (2015) Plan National de Développement Sanitaire 2016-2020-p.26

¹⁵ RASS 2016 p 33

Au total, on peut retenir que l'inégalité des sexes peut perpétuer des maladies, des handicaps et conduire au décès rendant ainsi les femmes plus vulnérables aux facteurs de risque et limitant leur contribution au développement du pays.

Recommandations :

- Améliorer la performance du système de santé avec un accent sur la réhabilitation / équipement et la redynamisation des services de santé en matière de planning familial et des maladies liées à la santé de la mère pour une prise en charge globale et intégrée des femmes
- Appuyer le renforcement des capacités nationales pour les ressources humaines en santé de la reproduction et en gestion des urgences et des conséquences des grossesses à risque.
- Renforcer les capacités des services chargés de la santé de la mère par la révision des documents de stratégie, de formation, l'appui aux supervisions, au monitoring et aux évaluations.
- Introduire la Prise en Charge intégrée des Maladies de l'Enfant (PCIME) et des Soins obstétricaux et néonataux d'Urgence (SONU) dans les curricula des institutions de formation initiale du personnel de santé (facultés de médecine, écoles des infirmiers et sages-femmes)
- Soutenir une étude nationale sur les fistules obstétricales visant à analyser aussi les facteurs sociaux qui peuvent influencer l'apparition du problème

VIH/SIDA

- Renforcer la coordination et le partenariat stratégique avec les autres bailleurs intervenant dans les maladies en vue d'accélérer la lutte contre le VIH/SIDA chez la femme
- Soutenir les programmes sur la prévention de la transmission du VIH entre la mère et l'enfant
- Soutenir des programmes éducatifs sur les droits et la santé sexuelle et génésique destinés aux jeunes et adaptés à leur âge, portant notamment sur le comportement sexuel responsable
- Soutenir des campagnes de sensibilisation visant à lutter contre la stigmatisation et la discrimination persistantes envers les femmes qui vivent avec le VIH
- Soutenir la sensibilisation des hommes, notamment ceux qui ont des pratiques sexuelles à risque et ceux qui vivent avec le VIH, à la responsabilité qui leur incombe d'éviter de transmettre le VIH à leurs partenaires sexuelles.
- Soutenir le marketing social des contraceptifs

4.3 Genre, justice et Violences Basées sur le Genre (VBG)

Traiter de la justice et VBG, consiste à poser la question de l'accès à la justice en lien avec les différentes violences faites à la femme ou à l'homme sur la base des rapports inégalitaires de genre.

La réforme du système judiciaire en cours avec l'appui financier et technique de l'Union Européenne et les autres acteurs de la communauté internationale tire à sa fin. Cette réforme touchant tous les aspects de justice a pour objectif de rendre le système judiciaire et pénitentiaire ivoirien plus efficace et plus respectueux des droits humains. Ladite réforme prend en compte les différentes observations faites par les acteurs sur la question de l'accès des femmes à la justice limité par différents facteurs dont la pauvreté des femmes et l'éloignement physique des juridictions des populations.

✓ Les Violences Basées sur le Genre (VBG)

La VBG est un terme générique pour désigner tout acte nuisible/préjudiciable perpétré contre le gré d'autrui, et qui est basé sur des différences socialement prescrites entre hommes et femmes/filles et garçons. La coordination des actions de prévention et de prise en charge s'est alignée sur l'outil de

classification IASC¹⁶ qui définit 6 types principaux de VBG (viols, agressions sexuelles, agressions physiques, violences psychologiques/émotionnelles).

A ces types, on enregistre les formes domestiques et économiques et les violences faites aux femmes en politique.

La violence domestique: L'expression regroupe aussi bien les faits de violences conjugales, de violences faites aux enfants, aux ascendants, ou à tout membre de la famille élargie, dès lors qu'elles partagent le même toit.

Entre 2012 et 2015, le Comité National de Lutte contre les Violences faites aux Femmes et aux Enfants (CNLVFE) a noté que 86 % des violences étaient en effet des violences domestiques.

La violence dans les relations de couple est une forme spécifique de la violence domestique. On parle alors généralement de violence conjugale.

La violence économique quant à elle, vise à restreindre l'autonomie financière d'une personne ou d'un groupe de personne. Il s'agit ici des violations sur des droits économiques et l'autonomisation économique des femmes

La violence contre la femme en politique se définit comme tout acte commis envers une femme engagée dans le but de l'écarter de la sphère de prise de décision, de la marginaliser une fois engagée, de la « chosifier en faisant d'elle un escalier pour monter en politique ou tout simplement une « applaudisseuse » sans aucune participation à la prise de décisions ». Bien qu'elles constituent près de 60 % des militants de base, les femmes n'ont accès qu'à 20 % des postes de décision. Plusieurs facteurs concourent à cela y compris "les croyances populaires" basées sur les stéréotypes de genre en lien avec les rôles de genre.¹⁷

Depuis la crise post-électorale de 2010, la Côte d'Ivoire a mis en place un système de collecte de données sur les cas dénoncés à travers les services sociaux. Ce système a connu une amélioration et traite les données selon le GBVIMS¹⁸ promu par les agences des Nations Unies. Ces données portent sur les 6 types susmentionnés et font l'objet d'analyse à travers des variables liées aux auteurs, victimes, lieu d'agression, nombre d'agresseur, lien entre les victimes et les auteurs, circonstance de l'agression, etc. A ce jour, les données sont collectées dans 70 localités.

Tableau 5 : Données VBG de 2010 à 2016

Type VBG	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Total	711	918	2646	1780	582	1 323	2938
Viol	159	217	578	497	292	249	595
Agression sexuelle	22	36	151	52	37	93	116
Agression physique	82	281	662	465	136	260	718
Mariage forcé	ND	ND	ND	49	6	64	98
Déni de ressources, d'opportunités ou de services	204	249	798	558	83	443	841
Violence psychologique/émotionnelle	82	113	422	159	28	214	570

Sources IRC : 2010 et 2011 (Janvier à Septembre)

Sources IRC : 2012 à 2014 (avec l'appui de l'UNFPA dans le cadre de l'implémentation du GBV IMS)

Sources DPED MPFFPE : Données VBG 2015

Sources GBVIMS CI : Données VBG 2016

¹⁶ Comité inter permanent qui traite des questions humanitaires

¹⁷ Rapport NDI 2017 sur les violences faites aux femmes en politique

¹⁸ Système de gestion des données VBG exploité au niveau international.

L'analyse des données du GBVIMS permet de noter que les cas de déni de ressources, d'opportunité ou de service constituent plus de 30 % des cas de violence, traduisant une raison importante pour adresser les questions de violences domestiques et particulièrement les violences conjugales.

Les agressions physiques qui sont, en majorité, commises dans le cadre familial représentent près d'un quart des violences.

Le viol constitue la troisième violence. Il y a eu un pic dans les dénonciations des cas entre 2011 et 2013 à cause de la mobilisation des différentes organisations pendant et après la crise de 2010-2011, puis une baisse des cas en 2014 et encore une augmentation entre 2015 et 2016.

Le renforcement de la collecte de données à travers le GBVIMS, la coordination de la réponse par les plateformes, ainsi que l'amélioration de la qualité de l'offre des services peuvent expliquer la confiance des victimes et de leurs familles envers les services spécialisés. Le GBVIMS collecte aussi les cas de mariages forcés/précoces et de Mutilations Génitales Féminines qui enregistrent aussi une augmentation entre 2015 et 2016. Rappelons que la prévalence de la MGF reste élevée (38 %¹⁹) au niveau national, et demeure supérieure à 70 % dans les régions du Nord et du Nord-Ouest, suivies de la région de l'Ouest (57 %), et du Centre-Nord (50 %).

Stratégies de réponse

Pour faire face aux VBG, l'État de Côte d'Ivoire a adopté en 2014 une stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre (SNVBG), axée sur la prévention, la réforme du secteur de la sécurité/désarmement, la démobilisation, la réinsertion, la prise en charge multisectorielle, la coordination et la collecte des données et la lutte contre l'impunité.

1. La réponse judiciaire

Les différents efforts conjugués ont permis d'obtenir des réformes législatives et institutionnelles ainsi que la mise en place de mécanismes opérationnels. Il s'agit entre autres de :

- La Loi n° 98-756 du 23 décembre 1998 relative aux MGF ;
- La loi n°98-756 de 1998 relative aux mariages précoces ;
- Le décret n°2016-781 du 12 octobre 2016 fixant les modalités d'application de la loi 72-833 du 21 décembre 1972 portant code de procédure civile, commerciale et administrative relativement à l'assistance judiciaire²⁰ ;
- La circulaire n° 005 du 18 mars 2014 du Ministre de la Justice, des Droits de l'Homme et des Libertés Publiques et la circulaire interministériel n° 016/MJ/MEMIS/MPRD du 04 août 2016 relative à la réception des plaintes consécutives aux violences basées sur le genre, facilitent le premier niveau de déclaration des cas de VBG²¹ ;
- L'Arrêté numéro 1651/MEME/CAB du 05 juin 2012 portant Charte d'accueil dans les services de Police ;
- Le décret numéro 2016-373 du 03 juin 2016, portant création du Comité National de lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits (CNLVSC) au sein des institutions de sécurité.

¹⁹ EDS 2012

²⁰ Ce décret en son article 2 stipule que « il est créé, pour la mise en œuvre de l'Assistance judiciaire, un Bureau local auprès de chaque juridiction de premier degré et un Bureau central à la chancellerie ». Ce qui va renforcer l'accès à la justice des femmes victimes qui n'ont pas de moyens.

²¹ Ces circulaires sont émises afin que « dans des commissariats de police, brigades de gendarmerie, et autres services de police judiciaire, la réception des plaintes des victimes de violences et voies de fait, de coups et blessures volontaires et d'agressions sexuelles ne soit pas subordonnée à la production de certificats médicaux »

Au plan opérationnel, l'État de Côte d'Ivoire a renforcé la cagnotte de l'Assistance Judiciaire et augmenté sa couverture régionale à 5 juridictions (Abidjan, Danané, Gagnoa, Abengourou et Odienné) pour améliorer l'accès à la justice notamment des femmes.

Le "Guide pratique de lutte contre les violences à l'égard des femmes", élaboré en 2016 par Projustice, permet d'orienter les praticiens, les victimes et leurs familles sur les procédures à suivre pour prévenir et prendre en charge les cas de VBG. En outre, plusieurs sessions de renforcement de capacités ont été organisées à l'attention des acteurs judiciaires.

En mai 2016, des femmes Magistrats se sont constituées en association dénommée Association des Femmes Magistrats de Côte d'Ivoire (AFEMCI) dans le but de défendre et promouvoir leurs droits ainsi que les droits des femmes en conflit avec la loi, ou encore, les victimes de violence. .

La réponse judiciaire tourne à ce jour autour de 40 juridictions ordinaires existantes (10 Tribunaux de Premières Instances, 26 Sections détachées, 3 Cours d'appel, 1 Cour Suprême), le Tribunal Militaire d'Abidjan, appuyées par Cent dix-sept (117) commissariats de police et 183 brigades et escadrons de gendarmerie. Douze (12) Gender Desk²² dont 7 à Abidjan et 5 à l'intérieur ont été créés et sont répartis dans 9 commissariats (2^{ème} arrondissement de Treichville, 15^{ème} arrondissement d'Abobo Sogefia, 35^{ème} arrondissement de la Palmeraie, 36^{ème} arrondissement de Koumassi, 17^{ème} arrondissement de Niangon, 3^{ème} arrondissement d'Adjamé marché, le commissariat de police de Duékoué, 1^{er} arrondissement de Man et le Commissariat de Touba) et 3 Brigades de gendarmerie (Abobo au niveau d'Abidjan et des brigades de Bangolo et de Guiglo à l'intérieur du pays). Ils sont animés par des Officiers de Police Judiciaire (OPJ) formés aux techniques de prise en charge et d'écoute des personnes vulnérables. Il y a lieu, cependant, de relever que sur ces 12 Gender desk, seuls quatre sont fonctionnels (17^{ème} arrondissement de Niangon, 3^{ème} arrondissement d'Adjamé et 15^{ème} arrondissement et celui de la Brigade de Gendarmerie d'Abobo). Et 20 autres unités sont en construction sur l'étendue du territoire avec l'appui technique et financier du PNUD.

Notons que la répartition des juridictions, des commissariats de police et brigade de gendarmerie concentrés prioritairement à Abidjan augmente les inégalités de genre dans la recherche de justice.

Par ailleurs, malgré, le dispositif réglementaire fourni en terme de protection contre les violences, notamment l'accès aux services de justice, il convient de relever quelques insuffisances liées tantôt au vide juridique, tantôt à la non application ou la mauvaise application des textes en vigueur :

- Le nombre de cas de réprimés en application de la loi sur les MGF reste faible. En effet, de 2012 à 2015, les tribunaux n'ont condamné que 24 personnes ;
- Des arrestations de leaders villageois sans condamnation par des Brigades de la Gendarmerie Nationale ;
- Il n'existe pas de disposition légale explicite qui permet aux ONGs de défense des droits de l'homme de se constituer partie civile aux côtés des victimes²³ ;
- On note une absence de dispositions réglementaires spécifiques sur les violences sexuelles ;
- On note une méconnaissance générale des textes en raison de la faiblesse du mécanisme de diffusion, ce qui ne permet pas l'appropriation des dispositions en vigueur par certains acteurs judiciaires.

2. La réponse psychosociale

²² Par Gender Desk, il faut entendre Bureau d'écoute et Protection des personnes vulnérables.

²³ Toutefois, l'interprétation par les juges des articles 2 et 3 du code de procédure pénale a évolué en faveur de la constitution des ONGs lorsque l'infraction (crime ou délit) porte sur leur objet. Si, l'infraction résulte par exemple d'une violation des droits de l'homme, les ONGs de défense des droits de l'homme sont autorisées à se constituer partie civile. En outre, les ONGs peuvent par la voie de la dénonciation porter des affaires à la connaissance du Parquet.

La SNVBG poursuit et renforce le mécanisme de référencement et de prise en charge initié depuis 2009 avec les plateformes de lutte contre les VBG. A ce jour, il existe 55 plateformes autour de 40 Complexes Socio-Éducatifs (CSE), 100 Centres Sociaux (hors CSE) et 29 services de prise en charge psychiatrique sur le territoire national. L'insuffisante couverture nationale de services sociaux laisse plusieurs départements sans mécanisme de coordination et de lutte contre les VBG. Aussi, ces services ne couvrent pas tous les départements de la Côte d'Ivoire, qui sont au nombre de 510, et laissent plusieurs victimes, en majorité des femmes, sans assistance.

3. La réponse médicale

Pour améliorer la qualité de l'offre, un algorithme de prise en charge clinique du viol et un guide d'utilisation ont été élaborés dans un processus participatif en 2013 sous la conduite par l'ex Programme National de la Santé de la Reproduction et de la Planification Familiale (PNSR) aujourd'hui Programme National de la Santé Mère Enfant (PNSME) avec l'appui financier de l'UNFPA. Depuis 2014, le Viol et certaines agressions sexuelles comme les MGF sont renseignés dans le Système National d'Informations Sanitaires (SNIS).

Cependant, les inégalités dans la répartition du personnel médical, d'une part, et l'insuffisance de personnel formé à la prise en charge correcte des violences sexuelles²⁴, d'autre part, constituent des défis majeurs pour une prise en charge holistique.

La mobilisation communautaire

L'analyse de la répartition des acteurs de lutte contre les VBG selon la cartographie programmatique réalisée en 2017²⁵ montre qu'il existe encore beaucoup de régions qui ne sont pas couvertes ou sont sous couvertes. Les ONGs de mise en œuvre sont plus présentes à Abidjan, à l'ouest et au centre de la Côte d'Ivoire. La réponse est plus accentuée à l'ouest à cause des différentes crises humanitaires qu'a connues la région. Quelques acteurs interviennent dans le nord-est et nord-ouest mais ne sont pas nombreux et ne déroulent pas tout le paquet de la réponse holistique. Le sud-ouest en dehors de San Pedro et Tabou reste faiblement couvert. Également, les localités de la côte ne bénéficient pas de réponse appropriée. Le sud-est a été couvert ces deux (2) dernières années grâce à l'intégration des actions VBG dans les programmes de certaines ONG locales.

Le choix des zones d'intervention étant consécutif aux rapports d'étude et d'évaluation, il y a nécessité de faire une étude nationale qui présente la situation et les besoins de chaque région en matière de VBG pour une meilleure orientation des programmes et projets.

Recommandations :

- Légiférer sur la protection contre les VBG de façon spécifique, conformément à l'article 35 de la Constitution du 08 novembre 2016 ;
- Intensifier les actions de vulgarisation des arrêtés et circulaires relatifs à la question ;
- Approfondir la réflexion sur la délivrance des certificats médicaux face aux cas de viol ;
- Ouvrir de nouveaux centres sociaux et complexes socio-éducatifs dans les départements ;
- Poursuivre la formation des prestataires de santé sur la prise en charge clinique du viol et sur les VBG pour une meilleure prise en charge ;
- Réviser et ajuster la répartition des prestataires de santé sur le territoire national ;
- Renforcer la collecte de données pour une meilleure visibilité de l'ampleur des VBG et des couches de vulnérabilités ;
- Renforcer la coordination de la réponse ;

²⁴ Cartographie programmatique VBG, Alliance Côte d'Ivoire, 2017

²⁵ Cartographie programmatique VBG, Alliance Côte d'Ivoire, 2017

- Renforcer les actions de prévention des VBG et la divulgation des services spécialisés.

4-4 Genre, Education et formation

Éducation

L'éducation étant un droit fondamental de tout être humain, elle attribue des pouvoirs sociaux et économiques aux hommes et aux femmes ainsi qu'aux garçons et aux filles. Elle permet de renforcer leurs capacités à transformer la société et à créer de meilleures conditions de vie pour tous, au sein de la famille et de la communauté, pour le développement durable d'une nation. Par conséquent, tous les enfants (filles comme garçons) doivent avoir accès, pas seulement à l'école primaire (6-11 ans), mais aussi au premier cycle du secondaire conformément à la politique de l'éducation pour tous (12-16 ans).

En Côte d'Ivoire, comme dans bien de pays d'ailleurs²⁶, les disparités du genre existent à tous les niveaux d'instruction : 49,3 % des personnes de 10 à plus de 60 ans étant alphabétisés ou ayant fréquenté l'école en 2015 (ENV 2015). Les femmes présentent un niveau d'alphabétisme moindre (43,4 %) que celui des hommes (54,8 %). En sus, la proportion de filles parmi les élèves se réduit au fur et à mesure qu'on avance dans le cursus, comme l'indiquent les analyses ci-dessous.

- Le niveau préscolaire,

Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) est passé de 6,00 % en 2012-2013 à 8,8 % en 2016-2017 pour tous les enfants. Chez les filles, le Taux Brut de Scolarisation (TBS) est de 9,1 % en 2016-2017 et pour les garçons 8,4 % en 2016-2017.

Selon le tableau 1, le taux brut d'admission a augmenté chez les filles plus que chez les garçons (5,4 % contre 5,1 %²⁷), signe de la mise en œuvre de la politique de scolarisation de la petite fille.

Tableau 6 : Taux Brut d'Admission (TBA), Taux Brut de Scolarisation (TBS), Indice de Parité entre les Sexes (IPS) et Ratios dans le préscolaire²⁸

	TBA	TBS
Garçons	5,1 %	8,4 %
Filles	5,4 %	9,1 %
Ensemble Garçons et Filles	5,3 %	8,8 %
IPS	1,06	1,08

- Au niveau du primaire

Sur les dix dernières années, l'effectif des enfants scolarisés a presque doublé, et celui des filles a le plus augmenté (120 % contre 80 %)²⁹. Le pourcentage de filles au primaire a augmenté de 5 %, et approche aujourd'hui la parité puisqu'il est de 48 % en 2016-2017³⁰ contre 52 % chez les garçons. En

²⁶ "The Global Gender Gap Report 2016" du Forum Économique Mondial montre bien que des disparités de genre existent dans de nombreux pays à travers le monde.

²⁷ Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (MENET-FP), *Statistiques Scolaires de Poche 2016-2017*, P.17

²⁸ *Op. cit.*, P.11

²⁹ MENET-FP, *Statistiques Scolaires de Poche 2016-2017*.

³⁰ *Statistiques Scolaires de Poche 2016-2017*, P.31

2017, le taux d'achèvement dans le primaire est de 71,6 % chez les filles contre 78,4 % chez les garçons. Bien que des efforts soient faits, il importe de noter que l'écart reste important car 21 % de garçons et 28,4 % de filles n'ont pas le premier diplôme permettant un travail de premier niveau. Cela augmente le nombre de personnes hommes/femmes analphabètes et du secteur informel.

Tableau 7 : Taux Brut d'Admission (TBA), Taux Brut de Scolarisation (TBS), Taux d'Achèvement et Indice de Parité entre les Sexes (IPS)³¹

	TBA	TBS	TAP
Garçons	108,6 %	106,0 %	78,4 %
Filles	109,3 %	103,1 %	71,6 %
Ensemble Garçons et Filles	109,0 %	104,6 %	75,1 %
IPS	1,01	0,97	0,91

Tableau 8 : Taux Net d'Admission (TNA) et Taux Net de Scolarisation (TNS) du primaire³²

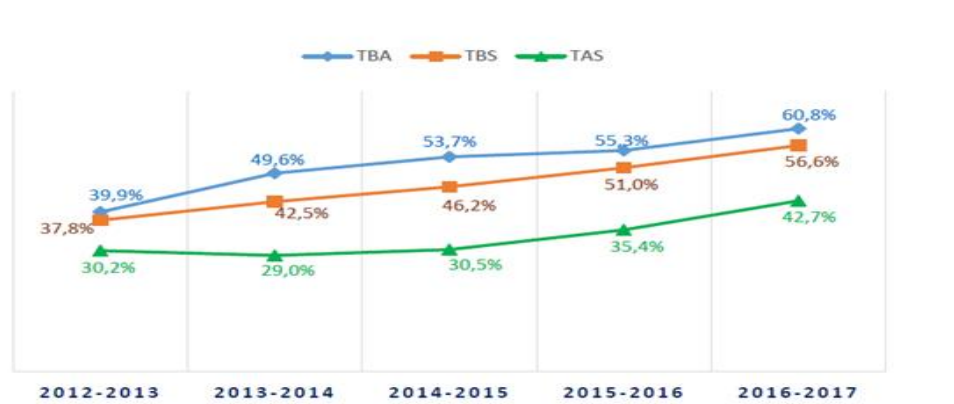
	TNA			TNS		
	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Filles	69,5 %	69,8 %	70,5 %	77,1 %	86,2 %	90,1 %
Garçons	70,3 %	72,9 %	73,1 %	80,6 %	89,3 %	91,9 %
Ensemble Filles Garçons	69,9 %	71,4 %	71,8 %	78,9 %	87,8 %	91,0 %

La progression au niveau des TNS et TNA montrent les effets positifs des politiques développées notamment la gratuité et « l'école obligatoire et la scolarisation de la petite fille... ». Cependant, il faudrait renforcer les différents mécanismes pour permettre aux élèves filles et garçons d'être performants.

- Au niveau du secondaire,

L'accroissement des effectifs de 1998 à 2017 est encore plus important (219 %) au secondaire premier degré qu'au niveau primaire. Ici aussi, c'est l'effectif des filles scolarisées qui a le plus augmenté (268 % contre 192). On retrouve les mêmes tendances au niveau du secondaire second degré.

Graphique 4 : Évolution des Taux Brut d'Admission (TBA), Taux Brut de Scolarisation (TBS), Taux d'Achèvement au niveau des Filles de 2012-2013 à 2016-2017 au 1er Cycle³³



³¹ Statistiques Scolaires de Poche 2016-2017, Tableau 9, P.29

³² Op. cit. P.29

³³ Statistiques Scolaires de Poche 2016-2017, Graphique 8, P.69

En 2017, le taux brut de scolarisation chez les filles était de 56,6 % contre 69,9 % chez les garçons dans le premier cycle du secondaire et 23,6 % contre 32,9 % chez les garçons dans le second cycle. Le taux d'achèvement est de 42,7 % au premier cycle et de 19,4 % au second cycle chez les filles, contre 55,5 % au premier cycle et de 26,9 % au second cycle chez les garçons³⁴. Cette baisse de performance, qui est constatée aussi bien chez les filles que chez les garçons, peut être expliquée par diverses causes dont la pauvreté, les difficultés d'accès et de maintien des enfants à l'école etc.

L'absence ou l'insuffisance de mécanismes de maintien des élèves (filles et garçons) à l'école conduit à une réduction de plus de la moitié le passage du premier cycle au second cycle chez les garçons soit de 70,3 % à 30,6 % et à d'un tiers chez la jeune fille soit de 60,8 % à 21,9 %. Cette régression du maintien des filles au secondaire ne conduira qu'à une réduction des filles au niveau supérieur.

Tableau 9 : Taux Brut d'Admission (TBA), Taux Brut de Scolarisation (TBS), Taux d'Achèvement et Indice de Parité entre les Sexes (IPS)³⁵

Taux	1 ^{er} Cycle			2 nd Cycle		
	TBA	TBS	TAS	TBA	TBS	TAS
Garçons	70,3 %	69,9 %	55,5 %	30,6 %	32,9 %	26,9 %
Filles	60,8 %	56,6 %	42,7 %	21,9 %	23,6 %	19,4 %
Ensemble Garçons et Filles	65,7 %	63,5 %	49,3 %	26,4 %	28,4 %	23,3 %
IPS	0,86	0,81	0,77	0,72	0,72	0,72

Notons que malgré les initiatives prises par les différents gouvernements, le taux d'abandon cumulatif à la dernière année du primaire atteignait en 2013 des niveaux préoccupants, notamment chez les filles (PASEC, 2016). En effet, 31 % des filles ont quitté le système éducatif au cycle primaire contre 22 % des garçons. Pour l'année scolaire 2015-2016, ce sont près de 5 % d'élèves filles et garçons qui abandonnent l'école pour se retrouver dans le secteur informel.

Tableau 10 : Taux de promotion, Taux de redoublement, Taux d'Abandon et Indice de Parité entre les Sexes (IPS) dans le primaire en 2015-2016³⁶

	Taux de Promotion	Taux de Redoublement	Taux d'Abandon
Filles	83,7 %	11,4 %	4,9 %
Garçons	83,8 %	11,6 %	4,6 %
Ensemble	83,8 %	11,5 %	4,7 %
IPS	0,99	0,98	1,06

L'analyse des causes des redoublements et des abandons permet de noter qu'en plus des difficultés économiques des familles, il existe d'autres facteurs sexo-spécifiques. Il s'agit entre autres de : i) grossesses précoces (404 cas de grossesse au niveau du primaire pour l'année académique 2015-2016 et 4 471 au niveau du secondaire pour l'année 2016-2017³⁷) ; ii) mariages forcés (7 cas au niveau du primaire en 2015-2016 et 60 cas au niveau du secondaire) ; iii) participation aux travaux domestiques ; iv) faible valorisation par les familles de la scolarisation des filles et ; v) autres normes sociales, etc.

Stratégies de réponses

³⁴ *Op. cit.* P. 69

³⁵ *Op.cit*, P.69

³⁶ *Op.cit*, P.33

³⁷ *Statistiques Scolaires de Poche 2016-2017.*

Face à ces difficultés, l'État ivoirien a engagé, avec différents partenaires, de nombreuses actions correctives ou palliatives aux défaillances du système éducatif.

Au plan institutionnel, le parlement a adopté une loi (La loi n°2015-635 du 17 septembre 2015 portant modification de la loi 95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'enseignement) qui institue l'école obligatoire et gratuite désormais pour les enfants âgés de 6 à 16 ans en Côte d'Ivoire. Cette loi a été précédée du Communiqué n° 2830/MENET/DELIC du 28 août 2013 visant la suppression des obstacles liés à l'inscription à l'école primaire. La Côte d'Ivoire s'est également dotée d'un Plan Stratégique de l'Éducation des Filles (PSEF) 2016-2018, intitulé " Le défi de l'école obligatoire : les filles au centre des préoccupations". En outre, il y a eu la création, en 2015, du Comité Interministériel de Coordination du Secteur Éducation/Formation et de la cellule technique de coordination et de suivi des politiques et plans stratégiques du secteur éducation/formation (Task Force), qui doivent jouer un rôle important à travers la coordination sectorielle.

Au plan opérationnel, nous pouvons citer comme initiatives : i) la création du Réseau National pour la Promotion de l'Éducation des Filles, la création d'un Fonds National de Soutien à l'Éducation des Filles ; ii) le lancement de la Campagne zéro grossesse à l'école depuis février 2013 ; iii) la construction et l'équipement des cantines scolaires, la séparation des latrines pour filles et garçons dans les établissements scolaires ; iv) l'implémentation du projet « École pour tous » ; v) l'intégration de la problématique du genre dans les curricula ; vi) le renforcement de la sensibilisation en faveur de l'accès et du maintien des filles à l'école ; vii) la mobilisation des collectivités déconcentrées et des femmes en vue d'appuyer l'éducation des filles dans leurs circonscriptions et localités ; viii) l'accroissement et le renforcement des Institutions de Formation et d'Éducation Féminine ; ix) la création d'écoles et de collèges de proximité appuyée par une mobilisation communautaire visant l'intégration du genre dans la gestion, etc.

Le Ministère de l'Éducation Nationale (MEN) s'est vu attribuer en 2016 une enveloppe budgétaire correspondant à 22 % du budget national et correspondant à 5 % du PIB³⁸ (soit une hausse de 25 % par rapport à l'enveloppe de 2015) pour répondre aux besoins des filles et garçons.

● L'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur a subi depuis l'année 2011, un grand bouleversement marqué par la création de 2 nouvelles universités publiques, l'Université Péléforo Gbon Coulibaly à Korhogo et l'Université Lorougnon Guédé à Daloa et la construction d'une nouvelle université à Man qui est fonctionnelle depuis la rentrée universitaire 2017-2018. Ce qui, indubitablement, doit occasionner l'accroissement et la diversification de l'offre d'enseignement par l'élargissement de la carte universitaire à travers l'augmentation du nombre des instituts de formation accessibles aussi bien aux jeunes garçons qu'aux jeunes filles.

La mise en place des contrats de performances pour les présidents d'université est une innovation majeure qui peut avoir un impact positif et significatif pour l'employabilité des formés.

Par ailleurs, il existe une cellule genre au sein du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique qui travaille à l'intégration du genre. La nomination d'une femme présidente d'université sur les six universités publiques dénote de la promotion de la femme dans ce ministère.

Malgré ces progrès, les disparités de genre restent très accentuées. Alors que pour l'année 2012-2013, les filles représentaient 38 % des effectifs au niveau de l'enseignement supérieur contre 62 % de garçons³⁹, ces chiffres vont baisser à la rentrée universitaire 2013-14 en passant à 36,5 % de filles contre 63,5 % de garçons. Cette différence n'est pas observée dans les universités privées, où on

³⁸ *Situation économique en Côte d'Ivoire* - 4ème édition - Janvier 2017, P.26

³⁹ Rapport d'état sur le système éducatif national, 2016, P.161

constate une parité filles/garçons et dans les grandes écoles, où l'indice de parité y est plus élevé que dans les universités publiques (IPS= 0,66-0,80 contre 0,47).⁴⁰

Des inégalités sont aussi constatées au niveau des choix des filières. Le BTS, la licence fondamentale, le master fondamental et la licence professionnelle sont les diplômes préparés par la plupart des étudiants. Toutefois, les filles sont plus portées sur le BTS et la licence professionnelle, qui sont des cycles courts de la formation supérieure. Au-delà des contraintes d'ordre matériel et financier, la faible valorisation des filières de longue durée par les familles et la sexualité débouchant sur des unions freinent l'élan des filles dans la poursuite des études dans les cycles longs. Les garçons sont donc plus nombreux au niveau de la licence fondamentale et le Doctorat qui correspondent à des cycles plus longs comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau 11 : Effectifs des étudiants selon le genre et le type de l'établissement de l'enseignement supérieur fréquenté en Côte d'Ivoire en 2012-13 et 2013-14.

<i>Etablissement</i>	<i>2012-13</i>	<i>2013-14</i>
Universités Publiques		
Garçons	69,5 (50340)	68,2 (57303)
Filles	30,5 (22063)	31,8 (26698)
Total	100,0 (72403)	100,0 (84001)
Universités Privées		
Garçons	49,6 (3883)	51,7 (4803)
Filles	50,4 (3944)	48,3 (4479)
Total	100,0 (7827)	100,0 (9282)
Grandes écoles publiques		
Garçons	55,5 (8460)	58,9 (8283)
Filles	44,5 (6770)	41,1 (5786)
Total	100,0 (15230)	100,0 (14069)
Grandes écoles Privées		
Garçons	57,3 (42486)	60,2 (41675)
Filles	42,7 (31708)	39,8 (27527)
Total	100,0 (74194)	100,0 (69202)

Source : Direction de la Planification et de l'Évaluation du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

● L'alphabétisation

Depuis 1958, des Institutions de Formation et d'Éducation Féminine (IFEFF) sont chargées de la formation et de l'encadrement des filles non scolarisées ou déscolarisées et de femmes non ou peu alphabétisées. Ces institutions offrent plusieurs opportunités de formation (couture, ~~aide-soignante~~, **pâtisserie**, coiffure, etc.) en plus de l'alphabétisation. Des organisations comme les clubs UNESCO et des ONGs accompagnent l'initiative mais le nombre de femmes analphabètes reste élevé. Les proportions de femmes analphabètes et faiblement instruites sont les plus élevées dans les régions de l'Ouest, du Sud-Ouest et celles du Nord, Nord-Ouest et Nord-Est (Taux d'Alphabétisation - MICS 2016).

Selon l'enquête ENV 2015, le taux d'alphabétisme (Proportion de personnes âgées de plus de 10 ans sachant lire et /écrire), demeure relativement faible : 49,3 % des personnes en 2015. Les femmes présentent un niveau d'alphabétisme moindre (43,4 %) que celui les hommes (54,8 %).

⁴⁰ **Source :** Direction de la Planification et de l'Évaluation du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

Tableau 12 : Fréquentation scolaire par âge, sexe et milieu de résidence (%)

Classe d'âge	Ensemble CI			Abidjan			Autres villes			Rural		
	Hom	Fem	Ens	Hom	Fem	Ens	Hom	Fem	Ens	Hom	Fem	Ens
10-14 ans	82,2	74,3	78,5	92,4	82,6	87,7	86,6	76,6	81,8	74,6	68,6	71,9
15-19 ans	71,5	55,0	62,8	80,8	65,7	71,4	84,7	65,4	75,1	51,9	35,6	43,6
20-24 ans	59,7	43,1	50,7	83,5	62,0	71,2	67,1	48,5	57,2	43,3	28,7	35,6
25-29 ans	54,0	38,2	46,0	69,5	62,9	66,1	56,2	42,1	48,9	45,7	23,1	34,6
30-34 ans	49,0	33,4	40,8	66,8	58,8	62,5	55,2	38,7	46,6	38,2	18,7	28,2
35-39 ans	50,2	35,6	44,4	65,3	54,5	61,3	53,3	40,7	48,6	40,3	24,5	33,8
40-44 ans	49,1	33,0	42,7	65,8	49,7	59,8	52,3	37,2	46,5	39,7	24,7	33,4
45-49 ans	48,9	31,5	41,2	63,2	56,0	60,0	49,8	31,6	41,3	43,9	22,7	34,8
50-54 ans	44,9	25,0	35,3	69,7	47,9	59,5	49,9	26,8	38,7	35,3	17,8	26,8
55-59 ans	43,4	20,7	33,1	65,9	40,9	55,7	48,0	24,8	36,9	35,8	14,2	26,2
plus de 60 ans	32,4	13,0	23,7	61,1	34,3	49,1	39,5	12,1	26,9	21,8	7,8	15,6
Ensemble	54,8	43,4	49,3	71,8	62,8	67,3	62,2	49,7	56,2	43,7	31,0	37,7⁴¹

L'analyse de ce tableau permet de noter une pyramide montrant une base large pour les 10-14 ans qui est de 78,5 % et 62,8 % pour les 15-19 ans. Elle devient étroite jusqu'à 23,7 % pour les plus de 60 ans. Au niveau des filles/femmes, on note une proportion presque de moitié par rapport aux garçons/hommes à partir de 50-54 ans et moins de la moitié pour les plus de 60 ans. Cela peut s'expliquer par les choix des parents mais aussi par le fait que l'éducation des filles n'a pas été une priorité dans le passé.

Pour booster l'alphabétisation des femmes, l'État ivoirien a renforcé les capacités opérationnelles du Service Autonome d'Alphabétisation (SAA) en 2012. En 2017, ce service a enregistré un effectif de 57 299 Apprenants dont 32 851 femmes, soit 57,33 %, dans 2 065 centres⁴². Des programmes d'alphabétisation sont menés dans les différents lieux d'activités des femmes (marchés, coopératives, etc.).

● La Formation professionnelle

La formation professionnelle est un élément crucial de toute politique de promotion de l'emploi, et en particulier de l'emploi des jeunes. Dès 2009, le gouvernement de Côte d'Ivoire a réalisé un diagnostic holistique de son système éducatif qui a mis en évidence les sources d'inefficience et d'iniquité.

Tableau 13 : Quelques statistiques de l'enseignement technique et professionnel

Effectifs scolarisés dans l'enseignement et formation technique et professionnel (EFTP) en % des effectifs totaux au secondaire				
	2012	2014	2015	2016
Total	15,14	14,99	13,68	11,55
Féminin	18,64	18,21	16,7	13,33
Masculin	12,84	12,81	11,66	10,36 ⁴³

Stratégies de réponses

⁴¹ Institut National des Statistiques, ENV 2015

⁴² *Statistiques Scolaires de Poche 2016-2017*, P.55

⁴³ <http://uis.unesco.org/fr/country/ci>

À la suite de ce diagnostic ont été élaborés : i) une lettre de politique sectorielle éducation-formation, qui promeut notamment l'ouverture de l'enseignement technique et la formation professionnelle (ETFP) aux partenariats avec le secteur privé, l'amélioration de la qualité et la redynamisation de l'enseignement supérieur et la recherche scientifique avec une priorisation des filières courtes et celles plus prometteuses d'emplois ; ii) un plan stratégique de réforme de l'ETFP 2012-2021, approuvé en septembre 2011 (axé sur le développement des compétences et l'amélioration de l'employabilité des jeunes) ; et iii) un plan stratégique de développement de l'enseignement supérieur 2012-2025.

L'objectif de la réforme de la formation professionnelle est de la rendre plus adaptée et adéquate aux besoins du marché de l'emploi. Aussi, le programme PAAEJ, développé avec la Banque mondiale, vise-t-il « l'amélioration de l'employabilité et de l'insertion des jeunes », dont des filles.

Par ailleurs, pour accroître la présence des filles dans les filières scientifiques et technologiques, une révision à la hausse des bourses a été faite (soit 180 000 FCFA par an au lieu de 36 000 FCFA) de ces filières. De même, il y a un programme d'appui à la revalorisation de l'image de la formation professionnelle, surtout auprès des jeunes filles à travers des actions de communication, notamment par la promotion d'exemples de réussite féminine.

La cellule Genre du secrétariat de l'enseignement technique et de la formation professionnelle a mis en place un Centre d'écoute et un système de monitoring en direction des filles des filières industrielles.

Plusieurs autres programmes – notamment ceux de la coopération française – ont porté leurs efforts sur la formation technique et professionnelle. Dans l'ensemble, l'offre étant centrée sur l'enseignement technique dans le secteur formel, les actions ont peu profité aux femmes. Par ailleurs, le choix des branches en formation professionnelle (métallurgie, bois, automobile) constituait un autre défi pour les filles.

Malgré les différents efforts de l'État ivoirien, l'absence de loi sur l'école obligatoire au niveau de l'enseignement secondaire général, technique et supérieur a pour conséquence l'arrêt des cours au niveau primaire chez bon nombre d'enfants notamment chez la jeune fille, ce qui demeure un défi majeur pour l'éducation.

Par ailleurs, les insuffisances au plan institutionnel, notamment sur : i) les mesures de suivi de la politique de la scolarisation de la fille allant du préscolaire au supérieur et ii) la protection et la promotion des filles dans l'enseignement supérieur, ont pour conséquence le faible taux de femmes cadres et de leur représentativité dans la sphère de prise de décision et l'espace public.

En somme, pour parvenir à la parité du genre ou du moins pour réduire le grand écart entre les filles et les garçons au niveau de l'éducation-formation, la Côte d'Ivoire se doit de relever ces quelques défis :

- L'achèvement du parcours scolaire chez les garçons et chez les filles ;
- La protection des filles à l'école ;
- La gouvernance de l'éducation des filles (coordination des interventions des partenaires du ministère en matière d'éducation) ;
- Le financement de l'éducation des filles pour l'atteinte des niveaux secondaire et supérieur.

RECOMMANDATIONS

- Renforcer la collecte des données désagrégées au niveau de l'enseignement supérieur, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle ;
- Poursuivre la politique de scolarisation obligatoire au 2^{ème} cycle du secondaire ;
- Soutenir les actions visant à réduire le taux d'abandon/exclusion scolaire et universitaire ;
- Renforcer les programmes d'alphabétisation notamment chez les femmes ;

- Soutenir les centres de formation en particulier le processus de réforme des IFEF et les CTF pour le suivi de l'impact des formations sur les filles ;
- les IFEF et CTF pour le suivi de l'impact des formations sur les filles ;
- Soutenir la formation professionnelle des filles dans les domaines traditionnellement masculins ;
- Renforcer la formation professionnelle pour réduire les inégalités dans l'économie informelle ;
- Renforcer la lutte contre les VBG et la culture de la paix et de la cohésion sociale ;
- Soutenir le développement de curricula pour les enseignantes et de manuels scolaires sans stéréotypes de genre ;
- Soutenir l'éducation entrepreneuriale pendant toute la vie scolaire ;
- Soutenir l'école de la deuxième chance et l'éducation continue des femmes adultes.

4.4 Genre, Emploi, entrepreneuriat et Autonomie financière

La législation ivoirienne dispose de textes juridiques garantissant un égal accès des hommes et des femmes pour monter une affaire/une entreprise et trouver un emploi. La Constitution, texte suprême, énonce clairement ce principe d'égalité de chances hommes/femmes au niveau de l'emploi (art 14 et 15).

• L'emploi

Selon l'ENSEI⁴⁴, la population en âge de travailler est estimée à 14 870 704 en 2016, soit une proportion de 62,8 %. Cette population est constituée de 50,5 % d'hommes et 49,5 % de femmes, résidant majoritairement en milieu urbain. La part de la population en âge de travailler en emploi est plus élevée en milieu rural (62,2 %) qu'en milieu urbain (49,6 % à Abidjan et 53,0 % dans les autres villes).

Les hommes (54,9 %) exercent plus dans l'agriculture que les femmes (41,0 %). En revanche, dans le commerce, les femmes sont plus présentes avec 2 femmes pour un homme. Dans l'industrie par contre, il y a presque 3 fois plus d'hommes (10,7 %) que de femmes (3,7 %). (Source : ENSESI 2016)

Tableau 14 : Répartition (%) des emplois par branche d'activité selon le sexe (Source : ENSESI 2016)

	Branches d'activités				Total
	Agriculture	Industrie	Commerce	Services	
Homme	54,9 %	10,7 %	14,2 %	20,2 %	100 %
Femme	41,0 %	3,7 %	31,7 %	23,7 %	100 %

L'emploi en Côte d'Ivoire est presque exclusivement informel (93,6 %) quel que soit la caractéristique socio démographique considérée à l'exception des travailleurs de niveau d'étude supérieur (52,8 %) et la part de l'emploi formel reste inférieure à 10 % (Source : ENSESI 2016). La prédominance de l'emploi informel reste marquée aussi bien chez les hommes (91,9 %) que chez les femmes (96,8 %). En revanche, au niveau de l'emploi formel il existe un écart de presque 5 points entre la femme (3,2 %) et l'homme (8,1 %).

⁴⁴ Agence de l'Emploi Jeune, Enquête Nationale sur la Situation de l'Emploi et le Secteur Informel (ENSESI 2016).

L'emploi salarié représente 24,1 % de l'emploi total et il est détenu majoritairement par les hommes (78,3 %) d'âge supérieur à 25 ans, de niveau d'étude relativement peu élevé et résidant en milieu urbain contre (21,7 %) par les femmes (ENSESI 2016). Le secteur des services occupe la majorité des travailleurs salariés (54,3 %) avec une forte proportion de femmes (74,5 % contre 48,7 %) et ceux qui y exercent sont en majorité de niveau d'étude supérieur.

Tableau 15 : Répartition (%) des emplois salariés par branche d'activité selon le sexe (Source : ENSESI 2016)

	Branches d'activités				Total
	Agriculture	Industrie	Commerce	Services	
Homme	19,5 %	17,1 %	14,7 %	48,7 %	100 %
Femme	6,7 %	6,5 %	12,4 %	74,5 %	100 %
Ensemble	16,7 %	14,8 %	14,2 %	54,3 %	100 %

Le salaire mensuel moyen tiré de l'emploi salarié est estimé à 88 403 FCFA⁴⁵. Il est 93 829 FCFA chez hommes et de 68 801 FCFA chez les femmes, soit un écart d'environ 25 000 FCFA. De plus, 43,8 % des salariés ont un revenu mensuel inférieur au SMIG. La proportion est plus grande chez les femmes 59,8 % contre 39,4 % des hommes.

En 2016, un peu plus du tiers des salariés (34,2 %) avaient un contrat écrit. La déclinaison par sexe montre qu'elle est relativement plus importante chez les hommes que chez les femmes (34,8 % contre 32,1 %) ⁴⁶. La proportion est de 39,5 % à Abidjan, 34,8 % dans d'autres villes et 24,7 % en milieu rural.

En Côte d'Ivoire, la stabilité de l'emploi salarié est de 86,8 %. Elle est un peu plus élevée chez les femmes (91,3 %) que chez les hommes (85,6 %) ⁴⁷. Les salariés passent en moyenne un peu plus de 10 mois en activité dans l'année, travaillent plus de 5 jours dans la semaine, se traduisant par plus de 40 heures par semaine. Le temps de travail est presque identique chez les femmes et chez les hommes salariés. Il n'existe vraiment pas de différence observée en termes d'heures supplémentaires.

Tableau 16 : Temps de travail des salariés selon le sexe

Sexe	Nombre moyen de mois travaillés dans l'année	Nombre moyen de jours travaillés dans la semaine	Nombre d'heures de travail par semaine			Total
			Moins de 40 heures	[40 - 48] heures	Plus de 48 heures	
Homme	10,4 %	5,5 %	23,7 %	31,0 %	45,2 %	100 %
Femme	9,8 %	5,3 %	27,2 %	27,8 %	45,0 %	100 %

Les emplois indépendants occupent majoritairement les hommes (57,6 %) par rapport aux femmes (42,4 %) et est le plus pratiqué par les adultes de 36-59 ans (46 %) et les jeunes de 25-35 ans (35,2 %) (ENSESI 2016).

⁴⁵ ENSESI 2016, Tome 1, P41.

⁴⁶ ENSESI 2016, Tome 1, P.42.

⁴⁷ ENSESI 2016, Tome 1.

Les emplois indépendants agricoles représentent 34,0 % des emplois, les indépendants non agricoles 27,0 % des emplois, et les salariés non agricoles 21,0 % des emplois. L'emploi indépendant agricole occupe majoritairement les hommes d'âge adulte, de faible niveau d'instruction et vivant en milieu rural. En revanche, l'emploi indépendant non agricole occupe plus les femmes, les jeunes, les personnes de niveau d'étude élevé et résidant en milieu urbain principalement à Abidjan.

Sur 10 travailleurs indépendants de sexe masculin, 7 sont dans l'agriculture. En revanche, deux tiers des travailleurs indépendants de sexe féminin sont dans des branches autres que l'agriculture⁴⁸.

Tableau 17 : Répartition (%) des emplois indépendants selon le sexe (Source : ENSESI 2016)

Sexe	Emploi indépendant agricole	Emploi indépendant non agricole	Total
Homme	70,5 %	29,5 %	100 %
Femme	35,1 %	64,9 %	100 %

L'emploi bénévole représente 3,5 % de la population au travail mais pas en emploi. La part des femmes parmi les travailleurs bénévoles est plus importante que celles des hommes (54,2 % contre 45,8 %). Les travailleurs bénévoles sont en majorité en milieu rural (68,4 %) (ENSESI 2016).

Au niveau de la fonction publique, les femmes ivoiriennes occupent 31 % des effectifs et touchent des rémunérations qui sont en moyenne 33 % inférieures à celles des hommes⁴⁹. Leur proportion devient très insignifiante au niveau des grades élevés.

Malgré l'existence d'un cadre légal renforcé sur le travail, la méconnaissance des textes et sa non application demeurent un défi. Ce qui a pour conséquence d'entretenir les inégalités de genre dans le secteur de l'emploi. Les femmes continuent de représenter 93,3 % des emplois agricoles non-salariés (contre 80,5 % chez les hommes) et 6,7 % contre 19,5 % chez les hommes en matière d'emplois salariés agricoles. Le salaire mensuel moyen tiré de l'emploi salarié est plus faible chez les femmes salariées que chez les hommes.

Par ailleurs, notons les difficultés d'accès aux données désagrégées par sexe dans le secteur privé et le secteur non structuré ainsi qu'une absence de mesures efficaces pour surveiller et améliorer les conditions de travail des femmes dans ces secteurs.

Stratégie de réponse

En vue de faciliter l'accès à l'emploi et de la création d'entreprise, l'État ivoirien a créé plusieurs structures pour d'une part orienter et renforcer les capacités des personnes (hommes et femmes) en quête d'emploi (AEJ, AGEFOP), et d'autre part pour la création d'entreprises (le CEPICI et son guichet unique, etc.). Les enquêtes ENSESI sont un moyen de collecte de données et d'analyse de la situation de l'emploi en vue d'orienter les décisions et les politiques.

En 2012, la Côte d'Ivoire s'est dotée d'une Politique Nationale de l'Emploi visant la création d'au moins 200 000 emplois par an avec, notamment, la création d'emplois directs pour les jeunes, les femmes et autres populations vulnérables.

En 2015, le gouvernement a mis sur pied une agence nationale pour l'insertion et l'emploi des jeunes. Elle remplace l'Agence d'études et de promotion de l'emploi et le Fonds national de la

⁴⁸ Agence de l'Emploi Jeune, Enquête Nationale sur la situation de l'Emploi et le Secteur Informel (ENSESI 2016)

⁴⁹ (Banque Mondiale source : Gouvernement de la Côte d'Ivoire, Annuaire de la fonction publique 2009-2015).

jeunesse. Elle est dirigée par un conseil d'orientation comprenant des représentants du secteur privé et des représentants des PTF. Les fonds de plusieurs programmes lui sont maintenant versés.

La même année était lancée, avec la Banque Mondiale, la deuxième phase du Projet Emploi Jeune et Développement des Compétences (PEJEDEC), qui vise à aider 120 000 jeunes par an pendant 5 ans en faisant la promotion de l'aide à l'embauche, de l'auto-emploi via l'entrepreneuriat et les activités civiques communautaires, comme le volontariat.

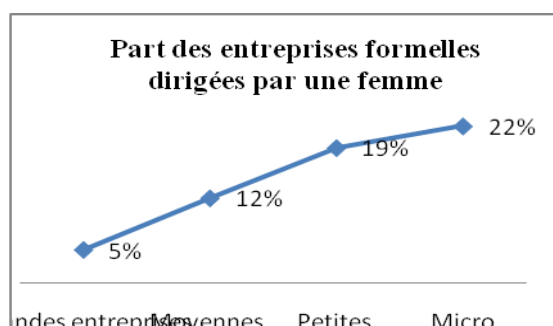
En 2016, une convention était signée avec l'Union Européenne pour opérationnaliser, l'Agence, notamment à travers des formations dispensées à 80 000 jeunes, dont 27 % de femmes.

La nouvelle loi sur le mariage n°2013-33 du 25 janvier 2013, permet à la femme salariée de bénéficier à égalité avec l'homme des abattements d'impôt sur le revenu.

- **Entrepreneuriat féminin**

Les femmes entrepreneures sont organisées en plateformes et fédérations. La Commission Développement de l'Entrepreneuriat Féminin de la Confédération Générale des entreprises de Côte d'Ivoire est la plus importante quantitativement. La Fédération Ivoirienne des PME a aussi une Commission Genre-Femme-Entrepreneuriat. Les autres groupements d'entrepreneures sont le Réseau Ivoirien des Femmes Entrepreneures, la Coalition des Femmes Leaders de Côte d'Ivoire, la Fédération des Femmes Chefs d'Entreprises, les Femmes Chefs d'Entreprises Mondiales-Côte d'Ivoire, la Fédération des Entrepreneurs et Femmes d'Affaires de l'Afrique de l'Ouest et l'Association des Femmes Inventeurs et Entrepreneures de Côte d'Ivoire. Ces initiatives permettent à leurs membres d'être plus présentes dans les médias et les rencontres internationales pour promouvoir leurs entreprises et surtout les réussites collectives de l'entrepreneuriat féminin dans le pays. Elles peuvent aussi mieux peser sur les décisions au sein d'institutions telles que la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI), en dépit de leur faible poids numérique.

Il existe peu d'études pouvant fournir des informations sur les obstacles et les difficultés auxquelles font face les femmes entrepreneures. C'est donc à travers la littérature internationale que l'on trouve des informations sur l'impact négatif des normes culturelles.



À compétences égales, les femmes ont un moindre capital de confiance et de reconnaissance de leur professionnalisme, ce qui handicape leur promotion vers des postes décisionnels ; celles qui créent leurs propres entreprises voient le même déficit de confiance réduire leur accès aux marchés et aux financements bancaires. En interne, elles doivent gérer les ressources humaines avec une contrainte supplémentaire : les hommes n'ont pas l'habitude d'être dirigés par une femme.

Ces dernières années, dans une approche d'inclusion financière, plusieurs initiatives ont été prises pour lever les barrières d'accès au financement des femmes entrepreneures. Un protocole d'accord

entre la Commission de Développement de l'Entrepreneuriat Féminin et la Société Financière Internationale (IFC) a été signé en 2014. En 2015, la Société Ivoirienne des Banques (SIB) et l'IFC ont mis en place une Banque de données contenant les informations sur les obstacles, les attentes, les types de financement requis. En 2016, la BAD a mis en place le programme « Discrimination positive en matière de financement pour les femmes en Afrique » (AFAWA en anglais) ; en 2017, le Ministre du Commerce, de l'Artisanat et de la Promotion des PME a signé une convention de partenariat avec le groupe Banque Centrale Populaire du Maroc portant sur la mise à disposition de la Côte d'Ivoire d'une ligne de crédit d'un fonds destiné aux femmes dirigeantes des PME. Rappelons que depuis 2012, il existe le Fonds d'Appui aux Femmes de la Côte d'Ivoire (FAFCI), la Commission de Développement de l'Entrepreneuriat Féminin pour allouer des microcrédits aux femmes ayant des projets générateurs des revenus.

Cependant, les conditions d'octroi de crédit des établissements financiers limitent le recours au financement pour l'ensemble des PME de Côte d'Ivoire. Le coût du crédit est excessif (12 à 15 % par an) pour les investissements à long terme. Par ailleurs, l'offre de financement des banques, qui ont tendance à favoriser les financements à court terme, est inadéquate.

Par ailleurs, conscient que les TIC constituent un levier et un accélérateur pour le développement de la Côte d'Ivoire, le gouvernement s'est engagé dans une politique visant à promouvoir l'émergence par le développement d'une économie numérique en intégrant les TIC dans toutes les sphères, avec notamment le développement de l'infrastructure à large bande et la promotion de l'accès aux TIC. Le déploiement de cette politique TIC auquel le secteur privé participe largement, devrait être pour les femmes une opportunité de créer ou de développer des start-up, des entreprises de conseil ou de communication grand public.

Dans le secteur informel : des chaînes de valeurs moins rentables

Les femmes constituent 62 % de l'ensemble des chefs d'unités de production ou d'individus travaillant à leur propre compte. Bien que les ivoiriennes aient une culture entrepreneuriale, elles sont souvent cantonnées dans les activités à faible valeur ajoutée, comme la fabrication de produits laitiers, la vente de produits alimentaires, les cosmétiques et textiles, la coiffure, la restauration et la couture. Dans l'entrepreneuriat agricole, on note que seuls 8 % des ménages produisant des cultures d'exportation ont une femme pour chef de ménage. En janvier 2016, les hommes chefs d'exploitation ont été sensibilisés sur l'importance d'intégrer leurs femmes dans les filières par le Projet d'Appui au Secteur agricole (PSAC) dans les régions de Poro, Tchologo, Bagoué, Gkeke, et Hambol.

Bien que les filières des cultures vivrières soient dominées par des femmes, ces dernières sont orientées vers la commercialisation et la transformation de quelques produits. Les femmes ne s'investissent pas assez dans la recherche, le transport, la conservation et l'exportation. Elles ont de nombreux défis à relever au niveau de l'offre et de la demande atomisée, de l'informalité des échanges commerciaux, des difficultés à prélever des cotisations...

Recommandations :

- Développer des stratégies pour créer les conditions favorables à la valorisation du potentiel des femmes ;
- Renforcer l'accès au crédit et aux financements pour les femmes (les programmes d'appui);
- Initier des politiques de commande publique favorables aux entreprises dirigées par des femmes ;
- Soutenir la prise en compte de l'égalité de genre dans la mise en œuvre de la politique TIC.
- Renforcer la recherche pour la conservation et la transformation des cultures vivrières.

4-6 Genre et Agriculture

La femme, qui est au centre des activités agricoles, est globalement marginalisée dans l'économie agricole en Côte d'Ivoire. En effet, les législations traditionnelles généralement rigides lui sont défavorables et limitent son accès à la propriété foncière et au contrôle des ressources, la confinant dans des rôles subalternes souvent pénibles. Malgré les législations modernes, ouvertes au changement, les progrès restent lents et le développement agricole s'en trouve pénalisé. La vision d'une agriculture ivoirienne moderne, productive et source de revenus substantiels est incompatible avec cet état de fait⁵⁰. Les agricultrices sont souvent privées de la propriété foncière, de l'accès au crédit et aux intrants agricoles, des services de vulgarisation et de l'accès aux marchés, etc.

Le Programme national d'investissement agricole (PNIA), aborde très peu la question des femmes et du genre à l'étape de diagnostic du secteur, qui pose pourtant les bases pour la formulation des objectifs de ces programmes. Le PNIA reconnaît le rôle majeur des femmes dans le secteur et aborde leur importance dans les filières de transformation et commercialisation, car elles représentent 67 % du secteur et assurent entre 60 et 80 % de la production alimentaire. Cependant, les diagnostics restent souvent d'ordre global, entrent peu dans les spécificités par maillon de filière ou zone agro-écologique et sont très peu documentés par des données quantitatives et qualitatives sexo-spécifiques⁵¹.

• L'accès à la terre

L'accès à la terre est indispensable pour produire de la nourriture et créer des revenus. C'est aussi un atout social et économique déterminant qui donne accès à l'identité culturelle, au pouvoir politique et à la prise de décisions. Seules 8 % des femmes détiennent un titre foncier ou une attestation de vente contre 22 % pour les hommes. Sur les 4 188 certificats fonciers délivrés en milieu rural, seuls 427, soit 10,20 %, ont été demandés par des femmes.

Bien que le cadre législatif consacre l'égalité d'accès à la terre entre hommes et femmes, la mise en application de la loi No 98-750 du 23 décembre 1998 reste problématique à cause des pesanteurs socio-culturelles. En effet, la terre étant selon la tradition un bien familial, elle ne peut être donnée en héritage à une femme « qui dans sa fonction de reproduction est appelée à rejoindre la famille de son conjoint ». En sus, la terre exploitée par le conjoint n'est pas sa propriété personnelle mais celle de sa lignée et ne peut être attribuée à une femme qui ne provient pas de ladite lignée.

Face à ce défi important de la contribution de la femme au développement économique d'un pays basée sur l'agriculture comme la Côte d'Ivoire, diverses initiatives sont menées dont la création de la

⁵⁰ FAO, cadre programmatique 2012-2015

⁵¹ Discours du M. Kafui Kuwonu chef de programme WILDAF, semaine du Sahel et de l'Afrique de l'ouest octobre 2015

Fédération des Femmes Productrices de Cacao (FNFP), qui travaille à la sécurisation des parcelles de ses membres.

En outre, des actions de sensibilisation sont menées par l'ANADER et les autres acteurs du milieu rural pour la sécurisation des parcelles des ménages et la légalisation des unions afin de permettre aux femmes d'être copropriétaires.

Rappelons que le manque de sécurisation foncière moderne est un frein à l'accès au crédit et la constitution d'un marché foncier transparent et fonctionnel.

- **L'accès à la main-d'œuvre agricole**

Un rapport du Laboratoire d'innovation de la Banque Mondiale pour l'égalité des sexes en Afrique, publiée en 2014, montre que les femmes emploient moins de main-d'œuvre que les hommes. Les femmes constituent elles-mêmes la main d'œuvre pour leurs maris et autres hommes, soit 62 % des femmes actives⁵². La main d'œuvre dans les champs de cacao est dominée par les femmes (68 %). Selon un article de COMMODAFRICA⁵³, les exploitantes ivoiriennes emploient en moyenne 4,3 personnes contre 5,2 pour les hommes. Cet écart est de 11 % dans l'ensemble de la Côte d'Ivoire (en comparant des ménages de même taille et avec une surface de parcelles similaire). Il est valable aussi bien pour la main d'œuvre familiale, que pour la main d'œuvre rémunérée et l'utilisation des groupes de travail réciproque. L'écart atteint même 35 % dans le bassin cotonnier des régions du nord du pays⁵⁴. Les normes de genre sont à l'origine de ces écarts. En effet, les hommes contrôlent les ressources et les bénéfices et privilégient leurs besoins et leurs productions, ne laissant pas aux femmes assez de ressources pour employer de la main d'œuvre.

- **L'utilisation d'outils et d'équipements agricoles**

Les femmes rurales continuent d'utiliser les outils rudimentaires à l'image de beaucoup d'agriculteurs de Côte d'Ivoire. La mécanisation est à ce jour le privilège des sociétés qui développent des plantations industrielles.

Pour l'irrigation, les paysans, hommes comme femmes, utilisent dans leur majorité des arrosoirs. Le système goutte à goutte promu n'est pas accessible de par son coût au petit producteur, dont la femme. Ce manque d'outils performants contraint la femme à travailler plusieurs heures pour avoir un faible rendement, l'empêchant d'assurer son autonomie financière mais en la maintenant au niveau des besoins pratiques.

- **L'accès aux intrants (engrais et pesticides) de qualité et en plus grande quantité**

L'accès des femmes agricultrices aux intrants reste encore faible. En 2016, les femmes, selon COMMODAFRICA, utilisaient 1,9 et 1,7 fois moins d'engrais et de pesticides que les hommes. La faible utilisation des intrants par les femmes s'explique par le fait qu'elles ne contrôlent pas les ressources et particulièrement l'économie du ménage quand elles n'en sont pas les chefs, d'une part, et d'autre part, parce qu'elles sont préoccupées par les besoins pratiques de tous les membres du ménage. L'association des différents déterminants sus-cités maintient la femme rurale dans la pauvreté et ne lui permet pas de penser à ses besoins stratégiques. Avec l'appui de l'ANADER, près de 200 groupements de femmes approvisionnent leurs membres en intrants.⁵⁵

⁵² Rapport BAD 2015, l'autonomisation économique des femmes africaines grâce à la participation équitable aux chaînes de valeur agricoles

⁵³ COMMODAFRICA, juillet 2017

⁵⁴ Etude: Du temps et de l'argent : une étude des problèmes de main-d'œuvre rencontrés par les productrices de coton en Côte d'Ivoire,

⁵⁵ 4ème rapport CEDEF p 48 Titre Emploi

- **L'accès au crédit**

La question de l'accès au crédit pour la réalisation d'un projet économique et social est une préoccupation majeure pour tout porteur d'idées. Pour répondre à cette préoccupation chez la femme, l'État de Côte d'Ivoire a mis en place deux fonds que sont le Projet de Gestion Novatrice du Fonds National « Femmes et Développement » et le « Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire » (FAFCI) présentés dans la partie Entrepreneuriat et autonomisation financière ci-dessus.

Face aux difficultés d'accès au crédit auprès des SFD, les femmes du milieu rural s'organisent plus à travers les tontines et le système AVEC (Association Villageoise d'Épargne et de Crédit).

Par ailleurs, avec l'appui des partenaires au développement en présence, des groupements féminins bénéficient de financement pour le renforcement de leurs activités. Pour la période 2018-2019, 19 projets bancables à hauteur de **634 261 288 FCFA** ont été élaborés et sont accompagnés par l'ANADER. En sus, **139** projets de groupements de femmes (3 000) appuyés par l'ANADER ont reçu un financement total de **541 845 113 FCFA**.

- **La formation des femmes agricultrices**

Les femmes sont désavantagées par leur niveau d'éducation. Généralement, les femmes chefs de ménages n'ont pas un grand niveau d'étude dû aux problèmes de scolarisation de la jeune fille et d'alphabétisation de la femme, surtout en milieu rural. Pour pallier à ces insuffisances, les différents programmes agricoles accentuent les formations des groupements de femmes. En effet, pour leur autonomisation, des approches sont développées par l'ANADER et ses partenaires pour que les femmes accèdent aux innovations technologiques et soient formées aux bonnes pratiques agricoles (BPA) tant au niveau des vivriers que du cacao. Des Champs écoles spécifiquement féminins sont parfois constitués pour faciliter l'apprentissage (CEP de femmes)⁵⁶.

En somme, notons que pour une participation plus active et bénéfique des femmes au développement agricole, il est impératif de prendre des mesures concrètes pour réduire les inégalités.

Recommandations

- Renforcer la recherche pour la transformation et la conservation des produits agricoles
- Renforcer les droits fonciers des femmes ;
- Renforcer l'accès des femmes à la main-d'œuvre agricole ;
- Faciliter l'utilisation d'outils et d'équipements agricoles réduisant la pénibilité du travail physique ;
- Créer des centres d'accueil de la petite enfance permettant aux mères d'être concentrées sur le travail agricole ;
- Faciliter l'accès à l'engrais et aux semences de meilleure qualité et en plus grande quantité ;
- Renforcer l'accès au crédit ;
- Adapter les formations aux besoins des femmes et à l'utilisation des réseaux sociaux de type agricole ;
- Promouvoir la pratique de cultures commerciales rentables auprès des agricultrices ;
- Faciliter l'entrée des femmes sur les marchés intérieurs et extérieurs ;
- Améliorer le niveau de formation des agricultrices.

⁵⁶ Rapport annuel 2017 des activités de la Direction Genre et Développement de l'ANADER

4.7 Genre, énergie et Eau

Cette rubrique fait référence aux combustibles domestiques qui comprennent les combustibles ligneux qualifiés de traditionnels et les combustibles non ligneux qui sont considérés comme conventionnels ou modernes et à l'accès à l'eau potable. Toutefois, le bilan énergétique du pays met en évidence la prédominance des combustibles traditionnels.

Genre et combustibles domestiques

La consommation de combustible des ménages diffère selon le milieu géographique. Le bois de chauffe est dominant en milieu rural avec une consommation qui s'élève à environ 3,2 millions de tonnes. A l'inverse, le charbon de bois est dominant en milieu urbain avec un niveau de consommation de 0,8 million de tonne qui représente le double de celui du milieu rural (0,46 million de tonne). Quant au gaz butane, il est le combustible du milieu urbain avec un niveau de consommation qui s'établit à environ 0,3 million de tonne contre 0,05 million de tonne en milieu rural⁵⁷.

Les différences de rôles et de responsabilités au sein du ménage attribuent à la femme la gestion d'une bonne partie des besoins en énergie et le bien-être de la famille.

La disparité socio économique que l'on peut constater et une situation énergétique précaire surtout en milieu rural, altèrent le potentiel entrepreneurial et la participation de la femme à la prise de décision. Aussi, on constate que :

- généralement, le calendrier⁵⁸ journalier de la femme est de 17 à 20 heures de travail en milieu rural ;
- les points de collecte de bois de chauffe en milieu rural sont éloignés et les femmes y compris les jeunes filles parcourent de très longues distances ;
- le taux de mortalité maternelle est toujours élevé, 614 décès pour 100.000 naissances vivantes ;
- la migration des hommes vers les villages électrifiés pour leurs activités professionnelles alors que les femmes et les filles voyagent quotidiennement pour cela ;
- la subsistance des habitudes traditionnelles de cuisson malgré la modernité et l'urbanité grandissante en Côte d'Ivoire.

L'étude réalisée en 2016 par REDD+ intitulée "Evaluation de l'offre et de la demande en combustibles domestiques et leurs tendances au niveau des zones agro-écologiques définies par REDD+ " montre que l'exploitation du bois pour le charbon est pour la plupart détenue par les hommes, et les femmes à un moindre niveau. Mais au niveau de la commercialisation des produits du bois, les femmes sont plus nombreuses 60,4 % contre 39,6 % d'hommes et elles sont plus concentrées dans la Zone Agro-Écologique Sud-Est qui comprend le District d'Abidjan. Tandis qu'au niveau de la distribution des combustibles non ligneux (Gaz de Pétrole Liquéfié, pétrole, électricité...), les hommes sont plus nombreux 77,10 % contre 22,90 % de femmes.

Les femmes sont quasi absentes dans la commercialisation des combustibles non ligneux (GPL, Pétrole lampant, etc.). On trouve quelques unes dans les Zones Ouest, Centre – Ouest et Sud – Ouest.

En effet, le commerce de combustibles ligneux occupe plusieurs femmes sur tout le territoire national. Ces femmes, pour la plupart, font cette activité pour faire face aux dépenses de la famille (scolarisation des enfants, alimentation du ménage, les soins pour la santé, la participation aux charges du ménage, etc.). Situées dans les quartiers, dans les marchés et aux abords de grandes

⁵⁷ Evaluation de l'offre et de la demande en combustibles domestiques et leurs tendances au niveau des zones agro-écologiques définies par REDD+, 2016

⁵⁸ Source : Enda Energie

voies, ces femmes ne vendent pas en grandes quantités car elles n'ont pas de moyens financiers, ni de fond de roulement. La majorité d'entre elles ont des responsabilités familiales en tant que chefs de famille, ou vivent dans des ménages polygéniques."

Au niveau de la fabrication des équipements de cuisson, l'étude de REDD+, sur les combustibles domestiques, note que les femmes sont quasi absentes. En effet, elles ne représentent que 1,3 % contre 98,7 % chez les hommes. Cela peut s'expliquer par la dureté du métier mais également par le fait que les filles ne soient pas introduites dans l'apprentissage à cause des stéréotypes de genre, définissant une catégorisation des métiers réservés aux hommes et aux femmes dans les clans.

En outre, la rareté de la ressource fait naître une spéculation autour du prix d'achat du combustible, qui s'éloigne de la portée des ménages à faible revenu. Cette situation est une source de sous-développement en particulier pour les femmes et les enfants. La majorité de cette frange de la population vit en milieu rural. En tant que grandes consommatrices et gestionnaires des ressources ligneuses et de la biomasse, les femmes joueront un rôle essentiel dans le passage vers une voie de développement plus propre.

En termes de « Kitchen Management », les femmes ont des habitudes culinaires qui ne favorisent pas l'économie de bois. Les femmes ne restent pas en permanence devant le foyer mais y passent assez de temps pour ressentir les effets immédiats de la fumée : les yeux larmoyants ou rouge, picotement, toux, etc. En général, ce sont les enfants qui sont les plus affectés par les Infections Respiratoires Aiguës (IRA), les hommes et les enfants ont souvent des problèmes de toux liés respectivement à la cuisson des repas et les travaux de fabrication de charbon de bois.

Bien qu'en Côte d'Ivoire, l'on note une insuffisance d'étude démontrant le lien direct entre la pollution intérieure des habitations et la dégradation de la santé des groupes cibles, les analyses effectuées sur les combustibles ligneux montrent qu'ils contiennent une quantité signifiante de divers polluants pour lesquels beaucoup de pays définissent des standards de qualité d'air extérieur. Ce sont par exemple le monoxyde de carbone, les particules, l'hydrocarbure et les oxydes d'azote. Beaucoup de ses composantes organiques sont considérées comme étant toxiques ou cancérogènes comme le benzène, le formaldéhyde et les hydrocarbures polycycliques.

Tableau 18 : Répartition des combustibles ligneux selon les polluants

Emissions totales ⁵⁹ (Gg)	CO2	CH4	N2O	NOx	CO
Bois	6 580	6,16	1,622	53,80	243,01
Charbon de bois	1 361	1,93	0,041	1,51	136,80
Résidus végétaux	1 081	1,24	0,166	1,54	42,74
Prod. de charbon	11787	300,54	2,155	2,30	1914,50
TOTAL	20 809	309,87	3,98	59,15	2 337,05

Cuisiner au bois, au charbon et aux résidus agricoles sur des foyers rudimentaires constituent la réalité quotidienne des ménages ivoiriens surtout en milieu rural. Certains par manque de combustibles ou des moyens financiers utilisent les racines, les résidus de bois d'hévéa, du plastique ou des morceaux de tissu pour allumer le feu avec le risque majeur de maladies respiratoires aux adultes notamment les femmes et pneumonie aux enfants. Les femmes travaillant au fumage du poisson souffrent de problèmes respiratoires.



Les enjeux énergétiques des femmes en Côte d'Ivoire sont d'une part d'assurer l'accès à des services énergétiques modernes et efficaces et d'autre part de créer les conditions de développement, par les femmes, d'activités à haute valeur ajoutée.

L'introduction de gaz butane et des foyers améliorés vise à alléger les activités domestiques des femmes. Mais la politique de butanisation est actuellement affaiblie par l'augmentation des prix du gaz, donc au détriment des couches pauvres et marginalisées.

Par ailleurs des projets ont permis d'appuyer des groupes de femmes dans leurs activités économiques pour réduire les effets des combustibles ligneux sur leur santé. Il s'agit entre autres de : i) Projet pilote au profit des femmes mareyeuses d'Abobodoumé dans la commune de Yopougon, d'Anoumabo dans la commune de Marcory (District d'Abidjan), de Grand Lahou (Régions des Grands Ponts) et de Guessabo (Région de Hautassandra). Il a consisté à construire des fours améliorés de fumage de poissons; ii) le projet de diffusion de briquettes de balles de riz auprès des ménages dans cinq (5) régions de la Côte d'Ivoire à savoir : Bongouanou, Man, Bouaké, Korhogo et Gagnoa avec l'appui du FIRCA.

En somme, les programmes et projets axés sur les combustibles et les technologies de cuisson devraient mettre l'accent sur l'offre, l'accessibilité, la disponibilité, l'efficacité, la conception des technologies, etc. Les questions de genre devraient être prises en compte à travers le ménage en considérant ces aspects : le sexe du chef de ménage, le statut du ménage, la prise de décision sur l'énergie, l'accès et contrôle des ressources, les dépenses énergétiques, la santé, le développement durable, les rôles et les responsabilités. Il importe donc de considérer la précarité des femmes pour faire émerger la problématique genre et énergie en Côte d'Ivoire.

Recommandations :

- Intégrer le genre dans les projets et programmes d'énergie de tous les acteurs politiques et autres organisations de développement, pour les aider à identifier leurs objectifs de genre, les mesurer et les suivre ;
- Mener un audit genre et énergie pour analyser les politiques, le processus de planification et les budgets, la capacité institutionnelle des ministères techniques et les structures décentralisées à mettre en œuvre des stratégies pour intégrer le genre ;
- identifier les liens entre genre, énergie et objectifs nationaux en matière de stratégies de réduction de la pauvreté et de réalisation des ODD ;
- Créer une conscience genre et énergie parmi un large public de décideurs et générer un engagement politique ;
- Accorder des avantages égaux aux femmes et aux hommes dans n'importe quel sous-secteur de l'énergie en tant que consommateurs, producteurs, opérateurs, gestionnaires ou décideurs.

● L'Eau

La Côte d'Ivoire dispose de diverses ressources en eau réparties en quatre (4) catégories : i) les eaux atmosphériques ou météoriques : les eaux de pluies ii) les eaux de surface (y compris leurs dépendances) : les cours d'eau navigables ou flottables ; les sources et cours d'eau non navigables ni flottables ; les lacs, les étangs et lagunes iii) les eaux souterraines ou nappes aquifères souterraines: les eaux minérales et iv) les eaux de la mer territoriale.

Elles sont utilisées dans divers secteurs socio-économiques, à savoir : i) alimentation en eau potable des populations; ii) santé ; iii) salubrité publique ; iii) agriculture ; iv) pêche en eau douce, industrie et cultures marines ; v) production d'énergie électrique ; vi) transports ; vii) tourisme et viii) loisirs et sports nautiques, etc.

Pour ce qui est de l'eau potable, notons que les femmes sont principalement chargées de la corvée dans les ménages. Cette responsabilité coïncide généralement avec une disponibilité limitée à l'eau,

ce qui exige d'elles qu'elles consacrent un temps considérable à cette tâche. Soixante-dix-huit pour cent des ménages (67 % en milieu rural contre 92 % en milieu urbain) s'approvisionnent en eau potable, eau de boisson auprès d'une source améliorée. Près de deux ménages sur dix (17 %) doivent consacrer trente minutes au minimum (si ce n'est plus) pour s'approvisionner en eau de boisson. Par ailleurs, plus de la moitié des ménages ivoiriens (53 %) ne disposent pas de toilettes améliorées.⁶⁰

La revalorisation des rôles traditionnels des femmes dans la gestion des ressources en eau par la féminisation systématique des comités de gestion des points d'eau ne relève pas assez la prise en compte des besoins spécifiques des femmes (dans la construction des ouvrages hydrauliques par exemple) et leur implication dans la prise de décision.

Afin de remédier à ces entraves de développement des femmes, des hommes et des jeunes, il est non seulement impératif d'inclure le concept genre dans la prise de décision dans le domaine de l'eau, mais d'adopter aussi des approches d'intégration des aspects sociaux, écologiques, institutionnels et équitables en matière de gestion des ressources en eau ainsi que dans l'élaboration des plans, des programmes et projets de développement. Cela est d'autant plus nécessaire dans le nord (Korhogo, et Sinématiali), le nord-est (Bondoukou, Nassian) et le centre (Bouaké et Brobo) du pays, où l'avancée du désert rend très pénible les activités d'autonomisation des femmes.

Certaines initiatives comme celles de la Chaire UNESCO, « Eau, Femmes et Pouvoir de décision » portant sur un système intégré d'activités de recherche, de formation, d'information et de documentation dans le domaine des femmes, de l'eau, et des sciences naturelles et sociales, en vue de la mise en œuvre des objectifs pour le développement, doivent être renforcées.

Les appuis financiers des partenaires au développement, dont l'objectif général est de contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de la santé des populations par un accès à de meilleurs services sociaux de base en matière d'eau et d'assainissement, sont à capitaliser.

4.8 Protection sociale

Elle désigne tous les mécanismes de prévoyance collective, permettant aux individus de faire face aux conséquences financières des "risques sociaux"⁶¹.

La protection sociale repose sur plusieurs types de mécanismes :

- Les prestations sociales versées directement aux ménages (pensions de retraite ou en nature (remboursements de soins de santé) ;
- Les prestations des services sociaux qui désignent l'accès à des services à prix réduits ou gratuitement (gratuité ciblée dans les hôpitaux).

La Côte d'Ivoire a élaboré avec l'appui technique des experts du cabinet Oxford Policy Management (OPM), une Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS 2013-2016), conformément à l'approche bidimensionnelle préconisée par l'Organisation Internationale du Travail (OIT). La stratégie inclut, d'un côté, un « socle » de mesures de base prioritaires, de nature non contributive, pour la protection sociale des couches les plus vulnérables et la protection contre les risques les plus graves et, de l'autre côté, des mesures complémentaires de renforcement et d'extension de la protection sociale contributive en vue de mettre en place progressivement des niveaux plus élevés de protection sociale, en accord avec les priorités et les ressources du pays.

Une des initiatives de la CNPS actuellement en chantier, sera l'établissement d'un régime de retraite pour les travailleurs indépendants. Ce régime, dénommé Régime Social des Travailleurs

⁶⁰ Ouloto, Anne-Désirée, « Genre et Dimension Sociale : renforcer le pilier humain du Développement durable en Afrique et en Côte d'Ivoire » en. Allah- Kouadio, Allah ; Cissé, Babacar et Grégoire Luc-Joël, (2015), Développement Durable et Emergence de l'Afrique, p.170. (Sources % : EDSIM 2012)

⁶¹ Wikipedia

Indépendants, sera ouvert à tout travailleur non salarié, dont les femmes, exerçant une activité dans les secteurs économiques allant de l'agriculture familiale aux professions libérales. Ce régime comprendra aussi des indemnités journalières en cas d'incapacité temporaire de travail due à la maladie.

L'assurance maladie sera mise en place dans le cadre de la Couverture Maladie Universelle (CMU), à la fois au profit des travailleurs du secteur informel et du secteur formel.

En ce qui concerne la sécurité sociale, la Caisse Générale de Retraites des Agents de l'État (CGRAE) pour les salariés de la fonction publique et la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) pour ceux du secteur privé ont pour rôle de gérer la carrière des retraités. À cela, la Mutuelle Générale des Fonctionnaires et Agents de l'État de Côte d'Ivoire (MUGEFCI) vient en appoint aux fonctionnaires et agents de l'État pour gérer la couverture médicale.

L'État de Côte d'Ivoire a initié, avec l'appui de la Banque Mondiale au travers de l'Association Internationale de Développement (IDA), des projets de filets sociaux de production sur la période 2015-2020 à l'endroit de 35 000 ménages pauvres du centre, du nord, nord-ouest et nord-est. Ces ménages bénéficient d'allocations trimestrielles de 36 000 FCFA.

Au niveau de la santé, le Gouvernement ivoirien a pris plusieurs mesures et entrepris plusieurs actions : i) le Programme Elargi de Vaccination (PEV) qui a accueilli un nouveau vaccin, le pneumocoque portant ainsi le total des vaccins à dix dans la protection des enfants ; ii) la gratuité ciblée des soins (consultation...) concerne les mères et les enfants de 0 à 5 ans ; iii) la distribution gratuite de moustiquaires imprégnées ; iv) les Campagnes pour l'Accélération de la Réduction de la Mortalité Maternelle en Afrique (CARMMA) ; v) la gratuité des traitements ARV et contre la tuberculose.

De plus, la Couverture Maladie Universelle (CMU) instituée par la Loi n°2014-131 du 24 mars 2014 est dans sa phase opérationnelle avec l'enrôlement des adhérents. Celle-ci prendra en compte l'ensemble de la population ivoirienne homme et femme, en particulier la plus démunie.

Pour assurer un accès égal à l'éducation et dans l'optique d'atteindre l'objectif sectoriel du PND « **la population, en particulier les enfants, ont accès à un système éducatif performant** », l'État a initié un ensemble de politiques pour la période 2012-2016, rendues effectives à travers plusieurs actions ou mesures telles que : i) la poursuite de gratuité de l'inscription à l'école primaire débutée depuis la rentrée 2008 ; ii) le maintien de la jeune fille à l'école ; iii) la distribution de manuels et kits scolaires aux écoliers ; iv) la suppression de la production obligatoire d'un extrait de naissance pour l'inscription au Cour Préparatoire Première année (CP1) ; v) la réhabilitation de plusieurs établissements scolaires ; vi) la construction de nouveaux établissements scolaires en vue de rapprocher les structures d'accueil des apprenants ; vii) le projet de recrutement de nombreux nouveaux enseignants ; viii) la décision du gouvernement de rendre l'école obligatoire du CP1 jusqu'en 3^{ème} (2015-2016) et ix) la stratégie des Clubs de Mères d'élèves filles (CMEF) de la mobilisation des collectivités déconcentrées et des femmes en vue d'appuyer l'éducation des filles dans leurs circonscriptions et localités entamée en 2009.

La politique sociale appliquée dans le secteur de l'eau et de l'assainissement nécessite plus d'effort. En effet, en 2014, le taux de couverture en hydraulique urbaine (HU) était de 60 % avec 833 localités équipées sur un total de 1 415 éligibles. Le taux de couverture en hydraulique villageoise améliorée (HVA) est de 13 % avec 268 localités équipées sur 2 093 éligibles. En ce qui concerne l'hydraulique villageoise (HV), ce sont 17 485 points d'eau modernes qui sont exploités sur 23 000 forages réalisés dans le cadre du Programme National d'Hydraulique Villageoise (PNHV). Ce qui donne une couverture inégalement répartie de 76 % des besoins. Plusieurs localités du nord et du centre n'ont toujours pas un accès continu à l'eau potable.

Recommandations :

- Renforcer davantage la législation protectrice

- Réformer et renforcer le dispositif organisationnel des structures de l'action sociale
- Assurer un système de prise en charge individualisé et personnalisé pour répondre aux besoins des victimes de violences, d'abus, d'exploitation et de discrimination lorsque ces chocs surviennent, ou pour sauvegarder ceux qui sont à risque élevé de devenir victimes de ces types de violations de leurs droits
- Renforcer la détection et le signalement des cas de violation qui est une tâche fondamentale de l'action sociale
- Renforcer et poursuivre l'opérationnalisation de la CMU en prenant en compte les populations les plus démunies
- Renforcer les infrastructures de l'action sociale, compte tenu de la dégradation des établissements de l'action sociale pendant les années de crise et de la couverture inégale du territoire.

5. Droits civils

5.1. Non déclaration des naissances

La déclaration de naissance est le début du processus d'intégration politique et juridique d'un individu dans la société à travers son inscription dans le registre de l'état civil de sa localité de naissance. Cette étape va lui conférer des droits et des obligations dans l'accès et le contrôle des ressources symboliques, identitaires et structurels dans la société. D'où son importance pour tout individu de sexe masculin ou féminin en vue d'une participation politique et économique. C'est ainsi que les autorités ivoiriennes en ont fait une priorité en adoptant la loi n°64-374 du 7 octobre 1964 modifiée par la loi n°99-691 du 19 décembre 1999, relative à l'état civil.

Par cette loi, l'État de Côte d'Ivoire donne l'existence juridique à toute personne de sexe masculin et féminin née sur son territoire pour sa prise en compte dans ses planifications stratégiques et macroéconomiques de développement.

De ce fait, la non déclaration des naissances à l'état civil constitue un obstacle majeur au droit à l'identité et à la nationalité des enfants, et entraîne des contraintes supplémentaires dans l'exercice d'autres types de droits (éducation, santé, héritage familial, protection spéciale contre les abus, la violence et l'exploitation en fonction de l'âge, etc.). Les dispositions légales rendent obligatoires l'enregistrement des naissances conformément à la Convention des Droits de l'Enfant (Art. 7) et la Charte Africaine relative aux Droits et au Bien-être de l'Enfant, ainsi que bien d'autres documents.

Cependant, selon le RGPH (Recensement Général de la Population et de l'Habitat) de 2014, l'ampleur du phénomène de non déclaration reste importante : 39 % des naissances de sexe masculin, et la même proportion chez celles de sexe féminin, n'étaient pas enregistrées à l'état civil. Cette proportion varie selon le milieu et la région de résidence. Aussi bien chez les garçons que chez les filles, elle est plus importante en milieu rural (respectivement 50,9 % et 51,3 %), où les accouchements à domicile sont davantage fréquents, qu'en milieu urbain (12 % et 11,5 % à Abidjan et 29,8 % et 29,5 % dans les autres villes). Pour les deux sexes, le taux de non déclaration est au-dessus de la moyenne nationale (38,5 %) dans le Bas-Sassandra (56 % et 55 %), dans les montagnes (Tonkpi) (57 % et 57 %), dans le Sassandra et la Marahoué (49 % et 63 %), dans le Goh et le Lôh-Djiboua (45 % et 46 %) et dans le Zanzan (45 %).

C'est seulement dans le Sassandra et la Marahoué que le taux de non déclaration des naissances à l'état civil est plus important chez les filles que chez les garçons (indice de parité selon les sexes de 1,22). La parité en matière d'enregistrement des naissances est donc une réalité dans presque toutes les régions de la Côte d'Ivoire, mais les données utilisées ont révélé que les taux d'enregistrement

varient beaucoup selon le milieu ou la région de résidence : les enfants nés en milieu urbain ont deux à quatre fois plus de chance d'être enregistrés que ceux nés en milieu rural; de même certaines régions affichent des taux élevés d'enregistrement et d'autres des taux faibles. D'autres facteurs, notamment l'environnement familial de l'enfant, le sexe du chef de ménage, le niveau d'instruction de la mère et le niveau de richesse du ménage peuvent aussi influencer la probabilité pour un enfant d'être enregistré à l'état civil.

Stratégie de réponses

Conscient de l'ampleur de ce phénomène social à plusieurs relents, l'État de Côte d'Ivoire continue, avec l'aide de ses partenaires au développement, de multiplier les efforts de sensibilisation et la prise de mesures correctives pour redonner l'existence juridique aux personnes concernées, notamment les enfants.

C'est ainsi qu'en 2008, le gouvernement et les bailleurs de fonds se sont accordés pour réformer le système d'état civil. Un programme de modernisation (MEECI) a été mis en œuvre ainsi que plusieurs projets de promotion de la déclaration des naissances et des décès ont été financés.

Dans la même perspective, depuis 2011 le Gouvernement a inscrit, au nombre de ses priorités de gouvernance, la question de l'état civil dans l'axe stratégique 1 du PND "Renforcement de la qualité des institutions et de la gouvernance" et prévoit qu'à l'horizon 2020 soit disponible un fichier unique de la population par le renforcement du système national de l'état civil. Pour ce faire, une bonne proportion de la population doit connaître l'intérêt, s'adhérer et s'adapter aux procédures de déclaration des naissances.

En sus, le Conseil des Ministres du 10 mai 2017 a adopté une communication relative à la délivrance de jugements supplétifs aux élèves du primaire qui n'ont jamais été déclarés à l'état civil. Cette opération spéciale, prévue pour une durée de trois (3) mois, concerne 1 165 325 élèves du primaire dont 34 578 en classe de CM2, répartis dans 14 857 écoles sur toute l'étendue du territoire.

Il s'agissait pour le gouvernement, d'une part, de lever tous les obstacles en matière d'état civil pour la mise en œuvre efficace de la politique de l'école obligatoire et, d'autre part, de régulariser la situation des autres enfants non scolarisés et non déclarés à l'état civil.

Malgré ces dispositions, il est encore constaté que des personnes sont démunies d'acte de naissance, faute de non déclaration à l'état civil, car selon le rapport du 17 août 2017 de l'UNICEF, en Côte d'Ivoire près de 80 % des ivoiriens ne perçoivent pas l'intérêt de faire enregistrer leur enfant.

Recommandations :

- Renforcer les campagnes de sensibilisation communautaire sur les avantages de la déclaration et les inconvénients de la non déclaration ;
- Impliquer de façon responsable et à titre exclusif les femmes dans le processus de déclaration des naissances à l'état civil ;
- Faciliter la déclaration des naissances par la mise en place/désignation des auxiliaires communautaires de l'état civil dans les localités éloignées des centres formels (Mairies, Sous-préfecture) de déclaration de naissances ;
- Encourager la mise en place d'un système intégré de suivi des femmes enceintes afin de faciliter la déclaration des naissances au niveau local et communautaire en milieu urbain, rural et périurbain.

Inégalités liées au genre dans le Code de la nationalité

L'Organisation Internationale pour la Migration (OIM) prévoit également que le nombre total d'étrangers restera élevé en raison des difficultés légales et pratiques dans l'accès à la nationalité

ivoirienne. Pour les femmes, la situation est encore plus complexe ; en effet, plusieurs articles du Code de la nationalité continuent de contenir des distinctions fondées sur le genre.

Depuis 2013, l'acquisition de la nationalité par mariage se fait désormais dans les mêmes conditions pour les hommes et les femmes de nationalité étrangère qui épousent une personne de nationalité ivoirienne. En revanche, l'article 51 qui permet aux femmes ivoiriennes de choisir si elles conservent la nationalité ivoirienne ou y renoncent en épousant un étranger, perpétue l'inégalité de genre, en offrant l'option de renoncer à la nationalité ivoirienne par déclaration uniquement aux femmes, et pas aux hommes ivoiriens qui épousent des étrangères. Citons encore les articles 28 (naturalisation facilitée pour les maris) et 99 (délivrance des certificats de nationalité provisoires lors de l'acquisition de la nationalité ivoirienne par le mariage).

5.2. Droits civils et migration

Dans la mondialisation actuelle, les femmes sont des actrices du développement socio-économique autant dans leur pays d'accueil que dans leur pays d'origine. Dans la plupart des pays africains, les données sur les flux migratoires sont presque inexistantes. Dans l'étude de l'OIM sur le profil migratoire du pays en 2009 comme dans celle du CIVIPOL – France en 2006, la dimension genre n'est pas prise en compte. En 2016, l'OIM Côte d'Ivoire a réalisé une autre étude selon le genre, mais ses résultats n'ont été ni validés ni publiés. Dans le RGPH de 2014, les questions sur l'émigration ont été incluses dans le questionnaire, mais les données collectées sur ce sujet ne permettent pas de disposer d'informations sur les flux migratoires dans les ménages⁶².

Immigration

Depuis son indépendance, la Côte d'Ivoire est l'un des principaux pays d'immigration d'Afrique de l'Ouest mais la crise politique de 2002 et la crise postélectorale de 2011 ont engendré un ralentissement de l'immigration (l'entrée de non nationaux sur le territoire ivoirien) et un accroissement de l'émigration (les ivoiriens qui s'expatrient à l'extérieur pour diverses raisons).

Du point de vue stratégique, il convient de noter que la Côte d'Ivoire n'a pas de politique migratoire explicite formulée. Cependant les éléments de politique migratoire se retrouvent dans les différents discours des autorités du pays, des textes de lois sur l'entrée, l'identification et le séjour des étrangers en Côte d'Ivoire et également la création de structures publiques chargées de gérer un aspect du fait migratoire.

Au niveau institutionnel, la gestion de la migration est le centre d'intérêt de plusieurs acteurs gouvernementaux, dont les Ministères des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur, du Plan et du Développement, de la Justice, de la Femme et de la Solidarité, de l'Intérieur et de la Sécurité⁶³.

Selon le rapport profil migratoire 2009, les migrations internes sont un peu plus nombreuses chez les femmes. Les migrants internes des deux sexes sont plus représentés à Abidjan qu'ailleurs. Quant aux immigrés, ils se dirigent principalement vers cette grande ville et le milieu rural.

Les migrations traditionnellement dominées par les hommes se féminisent progressivement. Des résultats d'études récentes montrent que les femmes migrent désormais presque autant sinon plus que les hommes, notamment pour les migrations urbaines. Selon les recherches d'Élise Fiédin COMOE⁶⁴, ce dynamisme migratoire est porteur d'une plus grande autonomie des femmes face à la

⁶² Le nombre de personnes émigrées dans chaque ménage peut être calculé et non la proportion des personnes émigrés. Le genre des personnes émigrées n'a pas été saisi.

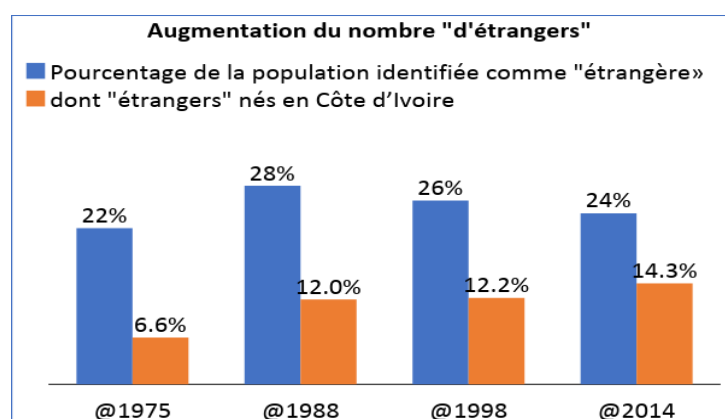
⁶³ Rapport profil migratoire 2009

⁶⁴ Comoe, Élise Fiédin, *Relations de genre et migration en Côte d'Ivoire : de la décision de migrer à l'insertion dans le marché du travail*, Éditions universitaires européennes, 2010.

famille. Cependant, cette autonomie est limitée par la persistance des relations de genre inégalitaires. La famille exerce un contrôle continu sur la mobilité des femmes. Leurs difficultés d'insertion dans le marché du travail relèvent plus de leur condition de femmes que de leur statut de migrantes.

Les femmes jouent un rôle important dans les migrations de retour. Dans les zones rurales de l'ouest, par exemple, elles ont réalisé de multiples activités agricoles et commerciales afin de relancer la reconstruction des villages. Enfin, outre les violations des droits humains dont sont victimes les femmes, il faut mentionner le fait que les crises ont davantage affecté les secteurs économiques qui emploient les femmes "pauvres", ce qui contribue à rendre encore plus difficile les conditions de vie de celles qui sont retournées dans leurs villages après les crises.

En effet, la crise militaro politique qui a éclaté en 2002 a précipité l'exode de nombreuses personnes ayant des origines ou des attaches dans des pays voisins. La Côte d'Ivoire a enregistré son premier taux net d'immigration négatif entre 2005 et 2010, à -3,7 (milliers). Selon les projections de l'OIM, l'afflux de migrants en Côte d'Ivoire devrait diminuer au vu de la pression de la population sur les terres arables et de la stagnation de l'économie des plantations.



Recommandations :

- Simplifier l'accès à la nationalité ivoirienne afin de venir au secours des millions de personnes apatrides en Côte d'Ivoire, de facto privées du moindre droit⁶⁵ ;
- Renforcer la collaboration sous-régionale sur la question de migration ;
- Soutenir les OSC qui militent pour l'abolition de la discrimination de genre dans le droit à la nationalité, notamment dans le cas du mariage d'une ivoirienne avec un étranger ;
- Simplifier les procédures d'enregistrement des mariages, des naissances et des décès.

6- Conclusion

La prise en compte du genre est une condition sine qua none pour un développement inclusif. Au regard de la nouvelle constitution "pro genre", l'intégration du genre dans tous les secteurs d'intervention permettra de lutter efficacement contre les inégalités de genre et de promouvoir un développement inclusif. Ainsi, la Côte d'Ivoire pourrait augmenter la croissance économique du pays comme le recommandent les calculs de la Banque Mondiale. Ce sont, en effet : « de 6 à 8 milliards de

⁶⁵ Voir *l'apatridie et la nationalité en Côte d'Ivoire*, 2016 l'excellent travail de recherches de Mirna Adjami pour le compte du HCR

dollars dont pourrait bénéficier le pays dans le long terme, si la plupart des discriminations à l'encontre des femmes seraient résorbées »⁶⁶.

7- Recommandations générales :

Pour atteindre l'égalité des sexes en Côte d'Ivoire, les actions suivantes sont proposées :

Au Ministère en charge de la femme

1. Renforcer les capacités des ministères sectoriels, des comités techniques en charge des réformes, des coordonnateurs de projets, des organisations de la société civile, des cellules genres et de leur réseau en matière d'intégration du genre ;
2. Appuyer la mise en place et l'opérationnalisation d'un cadre permanent État/ secteur privé pour le développement de la femme en entreprises dans une approche d'inclusion financière et d'égalités des genres ;
3. Renforcer les droits fonciers des femmes et appuyer l'autonomisation des femmes par la mise en place des chaînes de production et de transformation agricoles et halieutiques (Karité, Manioc, pêche, etc) ;
4. Promouvoir l'intégration systématique du genre dans la conception et planification des projets et assurer le suivi de la mise en œuvre des propositions au sein des unités de gestion des projets des ministères techniques ;
5. Appuyer la mise en place d'une base de données nationale sur le genre ainsi que l'élaboration des indicateurs nationaux relatifs à l'égalité des sexes.

Aux Partenaires au Développement

Appuyer la mise en place d'un programme national intégré genre (avec son budget) s'inscrivant dans la réalisation des ODD, particulièrement l'ODD 5, articulé sur les grandes priorités du PND 2016-2020.

Au secteur privé

1. Veiller à l'application de la politique de promotion des femmes au sein des entreprises ;
2. Renforcer l'autonomie financière des femmes à travers une stratégie d'inclusion financière ;
3. Mettre en place des programmes de formation pour les femmes afin de les inciter à participer à la vie de l'entreprise ;
4. Financer des bourses d'études pour les femmes et les jeunes filles non seulement dans l'entrepreneuriat mais dans les domaines des technologies, les sciences, etc...

⁶⁶ Banque Mondiale, *Situation économique en Côte d'Ivoire* - Juillet 2017

Aux ONG et à la société civile en générale

1. Former et sensibiliser les femmes et les jeunes à participer à toutes les activités électorales ;
2. **intensifier la sensibilisation** pour l'accès **et le maintien** des filles à l'éducation ;
3. Renforcer les capacités de la communauté à la base sur les questions de genre et de communication afin d'améliorer la qualité de leurs interventions ;
4. Investir dans les initiatives visant à renforcer le leadership féminin à la base, notamment via le renforcement des capacités personnelles et de l'estime de soi chez les femmes ;

ANNEXES

Annexe 1 : Résumé synoptique

1. **Enregistrement des naissances**: la parité est une réalité dans presque toutes les régions de la Côte d'Ivoire sauf à Sassandra-Mahoue, où 63 % des filles ne sont pas enregistrées à l'État Civil contre 49 % des garçons (IPS=1,22).
2. **Enregistrement des mariages** : 91,2 % des mariages contractés par les femmes dans ce pays n'ont pas été célébrés à l'état civil et le problème persiste en Abidjan (73,9 %) et dans les autres villes (89,9 %).
3. **Éducation aux niveaux primaire et secondaire**: **Au premier niveau**, la parité est une réalité partout sauf au Sud-Ouest. En revanche, **au niveau secondaire général**, la Côte d'Ivoire est loin d'atteindre la parité, mais surtout dans les régions du Centre-Est et de toutes celles situées à l'Ouest. **Au secondaire technique**, la différence entre les effectifs de garçons et ceux de filles est faible mais la proportion des filles scolarisées à ce niveau a tendance à baisser dans le temps contrairement à celui des garçons. **À ce niveau**, les filles sont plus concernées que les garçons par le secteur tertiaire/services. En revanche, le secteur industriel intéresse plus les derniers que les premières.
4. **Formation professionnelle** : la parité est légèrement dépassée puisque, de 2012 à 2016, le taux de croissance des effectifs est à ce niveau plus élevé chez les filles que chez les garçons (l'IPS est passé de 0,85 à 1,08). **Comme à l'enseignement technique**, les filles sont plus concernées que les garçons par les formations touchant le secteur tertiaire/services. En revanche, celles concernant le secteur industriel intéressent plus les derniers que les premières.
5. **Enseignement supérieur** : la parité est largement en dessous de 1 (IPS=0,58). Toutefois, la situation varie selon les institutions : dans les universités publiques, les filles sont deux fois moins représentées que les garçons (IPS=0,46) ; dans les universités privées, il y a presque autant des filles que des garçons (IPS=0,93) ; les grandes écoles publiques ou privées se retrouvent à l'intermédiaire (IPS=0,7). Le BTS, la licence fondamentale, le master fondamental et la licence professionnelle sont les diplômes préparés par la plupart des étudiants. Toutefois, le BTS et la licence professionnelle concernent plus les filles que les garçons. En revanche, la licence fondamentale, ainsi que le Doctorat, concernent plus les garçons.
6. **Niveau d'instruction de la population et éducation non formelle** : le niveau d'instruction de la population s'est amélioré dans le temps, mais les individus de niveau élevé d'instruction sont deux fois plus nombreux chez les hommes que chez les femmes. Les régions de l'Ouest et celles du Nord-Ouest, Nord et Nord-Est sont celles où les proportions des individus de niveau secondaire ou supérieur sont les plus faibles chez les femmes. Parmi les individus âgés d'au moins 15 ans, les analphabètes sont plus représentés chez les femmes (63,2 %) que chez les hommes (49,3 %). Les valeurs les plus faibles de l'Indice de Parité se retrouvent aussi dans le cas de l'analphabétisme dans deux premières régions susmentionnées.
7. **Les inégalités en matière de bien-être économique influencent celles de genre en matière de scolarisation** : les filles sont plus victimes de la pauvreté des ménages que les garçons en ce qui concerne leur scolarisation au niveau secondaire : l'IPS varie notamment de 0,33 du ménage très pauvre à 0,73 au ménage très riche.
8. **Emploi**: Dans la population en âge de travailler, il y a autant d'hommes que de femmes. Toutefois, la proportion des individus en âge de travailler sans emploi est 2 fois plus élevée chez les femmes que chez les hommes. Dans le cas des emplois des salariés ou des indépendants, ceux précaires sont plus représentés chez les premières que chez les derniers et, ce, particulièrement en milieu rural, où le système est tel que les grandes parcelles de terrain sont les propriétés des hommes et les petites celles des femmes et, de ce fait, les cultures d'exportation sont davantage pratiquées par les premiers et celles de subsistance par les dernières. Par ailleurs, les actifs qui sont rémunérés en nature ou qui ne sont pas rémunérés du tout sont plus nombreux chez les femmes mariées que chez les hommes. Même en ne considérant que les individus de niveau secondaire ou supérieur, les actifs exerçant les emplois précaires sont plus nombreux chez les premières que chez les derniers. Compte tenu de ce qui précède, les revenus tirés des salaires sont 1,5 fois

plus élevés chez les hommes que chez les femmes et dans le cas de ceux issus des activités agricoles en milieu rural, 4 fois plus élevé pour les activités principales et 9 fois plus pour les activités secondaires.

9. **Economie et financement** : En Côte d'Ivoire, le taux de bancarisation est de 22,1 % chez les hommes et 20,7 % chez les femmes. Dans le cas spécifique des micro-finances, le système le plus répandu en milieu rural, dans l'ensemble des individus dont les comptes bancaires y sont domiciliés, seulement 27,9 % sont des femmes (contre 72,1 % des hommes). Les données de l'EDSCI 2011-12 sur la bancarisation sont riches d'informations: le taux de bancarisation est plus faible chez les femmes que chez les hommes dans les ménages dirigés par des femmes et dans toutes les régions situées au Nord. Chez les mariés, il est plus faible chez les 18-21 ans et 40-49 ou 50-59 ans que chez les 22-24, 25-34 ou 35-39 ans.
10. **Accès à la terre en milieu rural** : en 2015, dans l'ensemble des 3923 Certificats Fonciers (CF) en milieu rural, seulement 320 sont détenus par des femmes (soit 8,2 %). Selon les données issues de la même source, la superficie moyenne de la terre dont les femmes ayant des CF sont propriétaires est plus faible que celle des hommes.
11. **Entrepreneuriat féminin**: Dans le secteur formel, sur 17 697 entreprises présentes en Côte d'Ivoire, 20 % seulement sont dirigées par des femmes. Les grandes et moyennes entreprises sont 2,5 fois plus nombreuses chez les hommes que chez les femmes. En revanche, les micro-entreprises sont plus nombreuses chez ces dernières que chez les premiers. Dans le secteur informel, où les femmes (59 %) sont plus représentées que les hommes (41 %), 70,9 % des chefs des unités de production sont des hommes et 29,7 % des femmes. Ces dernières travaillent dans les domaines variés comme l'immobilier, la papeterie, la fabrication de produits laitiers, la vente de produits alimentaires, cosmétiques et textiles, la coiffure, la restauration, la couture, etc.
12. **Gouvernance et prise des décisions**: Dans l'ensemble des 28 ministres du premier Gouvernement de la 3^{ème} République on retrouve seulement 6 femmes (soit 21,4 %). De même, s'agissant des députés, seulement 29 sur les 255 élus en 2016 sont des femmes (soit 11,4 %). Il y a eu statu quo dans le deuxième cas et plutôt une détérioration de la situation dans le premier (28 sur 255 députés élus en 2011 sont des femmes et au dernier gouvernement de la 2^{ème} République il y avait 9 femmes parmi les 35 ministres). De même, dans le bureau de l'Assemblée Nationale de 2016, qui a 27 membres, on retrouve 9 femmes, mais la plupart d'entre elles sont secrétaires ou qu'estrises. À en croire notamment l'étude sur la Gouvernance menée par l'INS en 2015, le problème de sous-représentativité des femmes dans les hautes instances décisionnelles de la République en Côte d'Ivoire est aussi tributaire de leur propre perception négative de la politique. Dans la fonction publique, en 2015, parmi ses 61 454 cadres, 22,4 % sont des femmes et 77,6 % des hommes. Lorsqu'on considère le rang des cadres, on constate que la sous-représentativité des femmes augmente avec le rang : elle est plus élevée au grade A7 (12 %) qu'aux grades inférieurs (15 % à A1, 28 % à A2, 24 % à A3, 22 % à A4, 18 % à A5 et 15 % à A6).
13. **Énergie, eau et assainissement**: En 2014, 4 ménages sur 10 n'avaient pas d'accès à l'électricité ou à l'eau en Côte d'Ivoire, et 3 sur 10 utilisaient le bois ou le charbon pour la cuisson. De même, concernant l'assainissement, 4 ménages sur 10 n'avaient pas de WC ou de latrines dans la cour, 7 sur 10 rejetaient les ordures dans la nature et 8 sur 10 n'évacuaient pas adéquatement les eaux usées. Quel que soit le milieu de résidence, les bois et charbons sont plus utilisés dans un ménage dirigé par une femme que dans celui dirigé par un homme ; mais la différence entre les deux sexes est plus importante en Abidjan que dans les autres milieux. En milieu rural, les sources d'eau améliorées sont davantage utilisées dans les ménages dirigés par des femmes que dans ceux dirigés par des hommes.
14. **Santé**: Les femmes ivoiriennes (54 ans) vivent en moyenne 2 ans plus longtemps que les hommes (52 ans). Mais les années supplémentaires qu'elles vivent ne sont pas toujours vécues en bonne santé (taux de mortalité adulte respectivement de 396 et 409 pour mille). La prévalence contraceptive moderne est encore très faible (13,9 %) chez ces femmes et le nombre moyen d'enfants par femme élevé (ISF=5,0). Concernant le recours aux soins obstétricaux, la couverture en soins prénatals s'est considérablement améliorée (taux de CPN=91 %) mais la majorité des femmes continuent à ne pas respecter la recommandation de l'OMS d'au moins 4 consultations pendant la durée totale de la grossesse (taux de CPN4=44,2 %). Quant aux conditions d'accouchement des femmes ivoiriennes, elles se sont détériorées

entre 2005 et 2012 et actuellement 40,7 % d'entre elles accouchent à domicile. La mortalité maternelle a par conséquent augmenté et son niveau actuel est de 614 pour 100 000 naissances vivantes.

Annexe 2 : Synthèse des statistiques sur les inégalités de genre en Côte d'Ivoire

Tableau n. 1

STATISTIQUES	HOMMES	FEMMES
1. ETAT-CIVIL		
Naissances non enregistrées au RGPH 2014 (%)	39	39
Naissances non enregistrées selon le district au RGPH 2014 (%)		
Mariages non enregistrés au RGPH 2014 (%)	91	92
Abidjan	74	74
Autres villes	90	92
Rural	97	97
2. EDUCATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE		
Analphabètes au RGPH 2014 (en %)	49	63
Abidjan	23	37
Autres villes	39	52
Rural	65	78
Individus de niveau secondaire ou supérieur à l'EDSCI 2011-12 (%)	25	14
Élèves au niveau primaire en 2016/17 (%)	52	48
Élèves au secondaire 1 ^{er} degré en 2016/17 (%)	59	41
Élèves au secondaire 2 nd degré en 2016/17 (%)	60	40
Taux Brut de Scolarisation au primaire en 2016/17	106	108
Taux Brut de Scolarisation au Secondaire 1 ^{er} degré en 2016/17	70	57
Taux Brut de Scolarisation au Secondaire 2 nd degré en 2016/17	33	24
Taux d'achèvement des filles au primaire en 2016/17 (en %)	na	72
Taux d'achèvement des filles au secondaire 1 ^{er} degré en 2016/17 (en %)	na	43
Élèves au secondaire technique en 2015/16 (en %)	53	47
Etudiants en 2013/14 dans les universités publiques (en %)	68	32
Etudiants en 2013/14 dans les universités privées (en %)	52	48
Etudiants en 2013/14 dans les grandes écoles publiques (en %)	59	41
Etudiants en 2013/14 dans les grandes écoles privées (en %)	60	40
Elèves en formation professionnelle en 2015/16 (en %)	48	52
3. EMPLOI		
Population en âge de travailler à l'ENSESI 2016 (en %)	61	62
Population en âge de travailler sans emploi à l'ENSESI 2016 (en %)	33	54
Individus en emploi salariés dans le secteur non agricole à l'ENSETE 2013 (en %)	28	13
Individus en emploi salariés dans le secteur agricole à l'ENSETE 2013 (en %)	6	1
Indépendants du secteur agricole à l'ENSETE 2013 (en %)	35	22
Indépendants du secteur non agricole à l'ENSETE 2013 (en %)	26	53
Aides familiaux à l'ENSETE 2013 (en %)	5	12
Salariés du secteur industriel à l'ENSESI 2016 (en %)	17	7
Salariés du secteur agricole à l'ENSESI 2016 (en %)	20	7
Salariés du secteur commercial à l'ENSESI 2016 (en %)	15	12
Salariés du secteur de services à l'ENSESI 2016 (en %)	49	75
Indépendants du secteur industriel non agricole à l'ENSESI 2016 (en %)	27	6
Indépendants du secteur commercial à l'ENSESI 2016 (en %)	50	65
Indépendants du secteur de services à l'ENSESI 2016 (en %)	23	29
Revenus moyens tirés des emplois à l'ENSESI 2016 (en F CFA)	93829	68801
Revenus moyens tirés de l'emploi principal en milieu rural en 2014 (en F CFA)	127345	35485
Individus en union rémunérés en nature ou non rémunérés parmi ceux ayant exercé un emploi au cours des 12 derniers mois avant l'EDSCI 2011-12	10	21
4. SANTÉ		
Espérance de vie à la naissance	52	54
Taux de mortalité entre 15 et 60 ans (en pour mille)	409	396
Espérance de vie à 60 ans	16	15
Prévalence contraceptive moderne à l'EDSCI 2011-12 (en %)	na	14
Besoins Non Satisfaits de Planification Familiale à l'EDSCI 2011-12 (en %)	na	44

Nombre moyen d'enfants par femme à l'EDSCI 2011-12	na	5
Femmes ayant reçu les soins prénatals durant la grossesse selon l'EDSCI 2011-12 (en %)	na	92
Femmes ayant effectué au moins 4 CPN selon l'EDSCI 2011-12 (en %)	na	44
Femmes ayant accouché à domicile selon l'EDSCI 2011-12 (en %)	na	41
Nombre moyen de partenaires sexuels pendant la durée de vie	10,1	2,5
Au moins 2 partenaires sexuels au cours des 12 derniers mois avant l'EDSCI 2011-12 (%)	29	4
Au moins 2 partenaires sexuels au cours des 12 derniers mois avant l'EDSCI 2011-12 parmi les individus en union (en %)	32	1
Prévalence cumulée de partenaires sexuels concomitants à l'EDSCI 2011-12 (en %)	23	2
Prévalence cumulée de partenaires sexuels concomitants à l'EDSCI 2011-12 parmi ceux ayant eu plusieurs partenaires (en %)	81	68
Utilisation des condoms parmi ceux ayant eu au moins 2 partenaires et étant en union selon l'EDSCI 2011-12 (en %)	18	7
Prévalence VIH à l'EDSCI 2011-12	2,7	4,6
Prévalence VIH chez les individus ayant exercé un emploi au cours des 12 derniers mois avant l'EDSCI 2011-12	3	5
Prévalence VIH chez les individus n'ayant pas exercé un emploi au cours des 12 derniers mois avant l'EDSCI 2011-12	1	3
Mariages avant 18 ans à l'EDSCI 2011-12 (en %)	6	36
MGF selon l'EDSCI à l'EDSCI 2011-12 (en %)	na	38
Premiers rapports sexuels ont été forcés selon l'EIS 2005 (en %)	5	17
Rapports sexuels forcés aux 12 derniers mois selon l'EIS 2005 (en %)	4	3
Violences physiques depuis l'âge de 15 ans selon l'EDSCI 2011-12 (en %)	na	36
Violences physiques pendant la grossesse selon l'EDSCI 2011-12 (en %)	na	6
Violences physiques conjugales selon l'EDSCI 2011-12 (en %)	na	25
Violences sexuelles conjugales selon l'EDSCI 2011-12 (en %)	na	5
Individus ayant été exposés aux messages sur la PF à la TV (en %)	25	23
Individus ayant été exposés aux messages sur la PF à la radio (en %)	24	16
Individus ayant été exposés aux messages sur la PF via les journaux ou magazines	6	10
5. ECONOMIE ET FINANCEMENT		
Individus ayant un compte bancaire à l'EDSCI 2011-12 (en %)	22	21
Individus en union ayant un compte bancaire à l'EDSCI 2011-12 (en %)	20	18
Individus ayant un compte bancaire dans une microfinance en 2015	72	28
6. ENTREPRENEURIAT FÉMININ		
Individus chefs d'entreprises (en %)	80	20
Individus chefs des grandes entreprises (en %)	3	1
Individus chefs des micro-entreprises (en %)	64	71
Individus chefs des moyennes entreprises (en %)	5	3
Individus chefs de petites entreprises (en %)	18	17
7. Femmes et prises des décisions		
Ministres du gouvernement de la 3 ^{ème} République	79	21
Députés élus en 2016	89	11
Députés élus en 2016 membres du Bureau de l'Assemblée Nationale	27	33
Cadres de la Fonction Publique en 2015	78	22
Cadres de rang A7 en 2015	88	12

8. ACCÈS DES FEMMES A LA TERRE EN MILIEU RURAL		
Individus ayant un Certificat Foncier en 2015	92	8
Aires de parcelles de 0,5-1 hectares (en %)	2	42
Aires de parcelles de 1-3 hectares (%)	21	30
Aires de parcelles de 3-5 hectares (%)	17	10
Aires de parcelles d'au moins 5 hectares (%)	60	17
9. ÉNERGIE, EAU ET ASSAINISSEMENT		
Individus chefs de ménages utilisant charbon de bois ou bois pour la cuisson en Abidjan en 2011-12 (en %)	27	38
Individus chefs de ménages utilisant charbon de bois ou bois pour la cuisson dans les autres villes en	80	89

2011-12 (en %)		
Individus chefs de ménages utilisant charbon de bois ou bois pour la cuisson en milieu rural en 2011-12 (en %)	91	98
Individus n'utilisant pas une source d'eau améliorée pour l'eau de boisson en Abidjan en 2011-12 selon le sexe du chef de ménage (en %)	1	1
Individus n'utilisant pas une source d'eau améliorée pour l'eau de boisson dans les autres villes en 2011-12 selon le sexe du chef de ménage (en %)	13	15
Individus n'utilisant pas une source d'eau améliorée pour l'eau de boisson en milieu rural en 2011-12 selon le sexe du chef de ménage (en %)	35	27
10. JUSTICE ET SÉCURITÉ		
Victimes des VBG n'ayant pas recours à la Justice	na	79
Parmi les victimes, celles ayant été satisfaites par le traitement reçu à la justice	na	45,6
11. MIGRANTS DURÉES DE VIE		
Migrants Internes pour Abidjan	38	42
Migrants Internes pour les autres villes	29	30
Migrants internes pour le milieu rural	25	26
Immigrants pour Abidjan	12	9
Immigrants pour les autres villes	9	7
Immigrants pour le milieu rural	12	10

Education

Tableau 2: Evolution des effectifs par niveau d'enseignement selon le genre de 1998-99 à 2016-17.

Niveau d'enseignement	1998-99	2001-02	2004-05	2007-08	2010-11	2012-13	2014-15	2016-17
Primaire	1910820	2113836	1661901	2356240	2669215	3021417	3370558	3772136
Garçons	1097474	1199136	918665	1317104	1456231	1627519	1796107	1979050
Filles	813346	914700	743236	1039136	1212984	1393898	1574451	1793086
Proportion filles (%)	42,6	43,3	44,7	44,1	45,4	46,1	46,7	47,5
Secondaire 1^{er} degré	428505	500301	483390	635801	690918	896152	1126919	1366981
Garçons	277265	316 920	301867	398995	416189	528730	660375	810620
Filles	151240	183381	181523	236806	274729	367422	466544	556361
Proportion filles	35,3	36,7	37,6	37,2	39,8	41,0	41,4	40,7
Secondaire 2nd degré	137345	182160	176762	221732	309014	319520	407891	424202
Garçons	94843	123914	113461	142069	191704	195546	244327	254521
Filles	42502	58246	63301	79 663	117310	123974	163564	169681
Proportion filles	30,9	32,0	35,8	35,9	38,0	38,8	40,1	40,0

Source : Direction des Stratégies, de la Planification et des Statistiques du MENET-FP.

Tableau 3: Evolution des taux brut de scolarisation par niveau d'enseignement selon le genre en Côte d'Ivoire de 1998-99 à 2016-17.

Niveau d'enseignement et	1998-99	2001-02	2004-05	2007-08	2010-11	2012-13	2014-15	2016-17
Primaire	71,7	76,8	59,6	77,9	82,7	91,2	95,4	104,6
Garçons	79,8	83,9	65,0	86,6	88,5	96,3	98,2	106,0
Filles	63,1	67,7	54,1	69,0	76,7	85,8	92,4	103,1
IPS	0,79	0,81	0,83	0,80	0,87	0,89	0,94	0,97
Secondaire 1^{er} degré	29,6	30,2	26,3	34,8	36,7	46,0	53,8	63,5
Garçons	37,6	37,2	31,8	42,6	43,3	53,8	60,9	69,9
Filles	21,3	22,8	20,4	26,5	29,7	37,8	46,2	56,6
IPS	0,57	0,61	0,64	0,62	0,69	0,70	0,76	0,81
Secondaire 2nd degré	13,3	16,9	14,9	16,1	24,0	23,8	28,1	28,4
Garçons	18,8	22,7	18,5	20,1	29,2	28,8	32,5	32,9
Filles	8,4	10,7	10,3	11,3	17,9	18,0	23,3	23,6
IPS	0,45	0,47	0,56	0,56	0,61	0,63	0,72	0,72

Source : Direction des Stratégies, de la Planification et des Statistiques du MENET-FP.

Tableau 4: Evolution des taux d'achèvement des filles selon le niveau d'enseignement en Côte d'Ivoire de 2012-13 à 2016-17.

Taux d'achèvement	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17
Primaire					
Filles	52,1	54,2	58,8	64,7	71,6
Ensemble	58,2	60,4	63,9	69,1	75,1
Secondaire 1^{er} cycle					
Filles	30,2	29,0	30,5	35,4	42,7
Ensemble	39,9	34,6	36,0	41,5	49,3

Source : Idem.

Tableau 5: Effectifs des élèves de secondaire technique selon le genre en Côte d'Ivoire de 2012 à 2016

Périodes	Garçons	Filles	Total
2012-13	49,3 (24 594)	50,7 (25 245)	100,0 (49 839)
2013-14	51,0 (28 359)	49,0 (27 283)	100,0 (55 642)
2014-15	51,1 (28 516)	48,9 (27 289)	100,0 (55 805)
2015-16	53,4 (27 013)	46,6 (23 246)	100,0 (50 259)

Source: Direction des Stratégies, de la Planification et des Statistiques du MENET-FP et Direction de la Planification et des Statistiques du Ministère l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

Formation professionnelle

Tableau 6: Effectifs des élèves en formation professionnelle selon le genre en Côte d'Ivoire de 2012 à 2016

Périodes	Garçons	Filles	Total
2012-13	16 008 (54,1)	13 587 (45,9)	100,0 (29 595)
2015-16	26 688 (48,4)	28 406 (51,6)	100,0 (55 094)

Sources : Direction de la Planification et des Statistiques du Ministère l'Ens. Technique et de la Formation Professionnelle.

Tableau 7: Effectifs des étudiants selon le genre et le type de l'établissement de l'enseignement supérieur fréquenté en Côte d'Ivoire en 2012-13 et 2013-14.

<i>Etablissement</i>	<i>2012-13</i>	<i>2013-14</i>
Université Publique		
Garçons	69,5 (50 340)	68,2 (57 303)
Filles	30,5 (22 063)	31,8 (26 698)
Total	100,0 (72 403)	100,0 (84 001)
Université Privée		
Garçons	49,6 (3 883)	51,7 (4 803)
Filles	50,4 (3 944)	48,3 (4 479)
Total	100,0 (7 827)	100,0 (9282)
Grandes écoles publiques		
Garçons	55,5 (8 460)	58,9 (8 283)
Filles	44,5 (6 770)	41,1 (5 786)
Total	100,0 (15 230)	100,0 (14 069)
Grandes écoles Privées		
Garçons	57,3 (42 486)	60,2 (41675)
Filles	42,7 (31708)	39,8 (27 527)
Total	100,0 (74 194)	100,0 (69 202)

Source : Direction de la Planification et de l'Évaluation du Ministère de l'Enseignement Supérieur

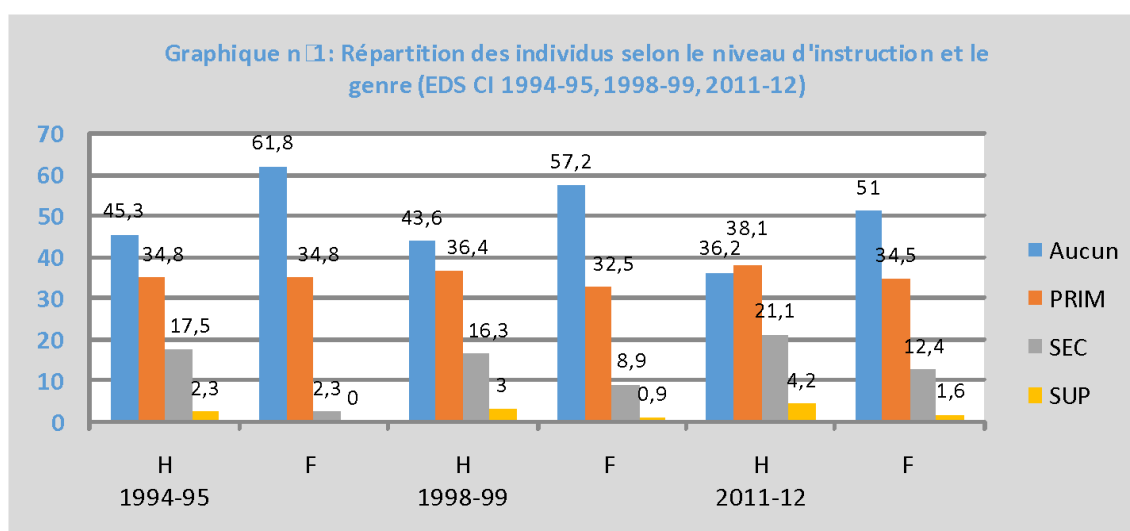


Tableau 8: Pourcentage d'analphabètes selon le genre et le milieu de résidence (RGPH, 2014).

<i>Milieu de résidence</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Ensemble</i>	<i>IPS</i>
Abidjan	23,3	36,9	30,1	0,63
Autres villes	38,7	52,3	45,3	0,74
Rural	65,1	78,2	71,4	0,83

Tableau 9: Taux net de scolarisation selon le niveau d'enseignement, le genre et certaines caractéristiques des ménages (EDS CI 2011-12).

Caractéristiques	Primaire				Secondaire			
	G	F	G+F	IPS	G	F	G+F	IPS
Sexe du chef de ménage								
Homme	67,0	62,4	64,8	0,93	29,2	20,2	24,9	0,69
Femme	72,4	64,6	68,1	0,89	33,4	26,7	29,4	0,80
Age du chef de ménage								
≤ 34	67,1	63,2	65,1	0,94	35,2	17,5	26,1	0,50
35-44	69,4	63,8	66,7	0,92	28,1	23,2	25,6	0,83
45-54	68,7	63,1	66,0	0,92	31,9	23,4	27,7	0,73
55+	65,8	61,6	63,7	0,94	27,2	21,2	24,2	0,78
Niveau de vie du ménage								
Très pauvre	51,0	45,6	48,5	0,89	4,6	1,5	3,2	0,33
Pauvre	64,8	59,6	62,4	0,92	9,3	3,4	6,5	0,37
Moyen	69,4	64,4	66,9	0,93	28,5	14,9	22,1	0,52
Riche	79,7	71,6	75,6	0,90	43,1	28,4	35,6	0,66
Très riche	86,2	80,2	83,0	0,93	65,5	47,6	55,1	0,73
Total	67,8	62,8	65,4	0,93	29,9	21,7	25,8	0,73

Source : Analyse des données ménages de l'EDS CI de 2011-12.

Emploi

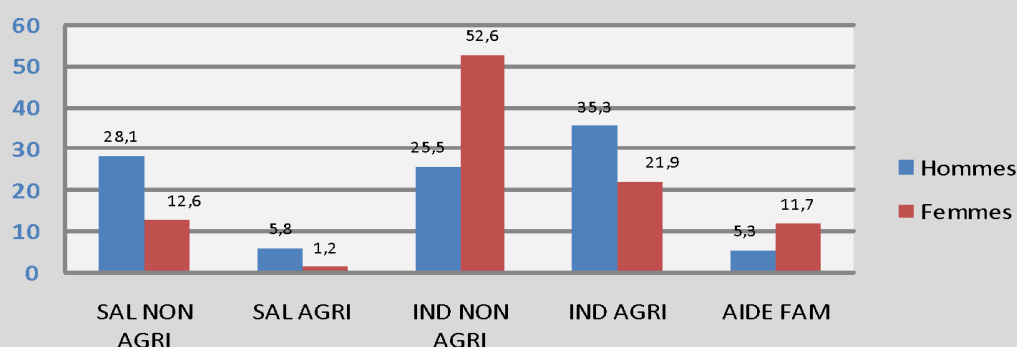
Tableau 10: Population en âge de travailler et main d'œuvre selon le genre en Côte d'Ivoire en 2013 et 2016.

Indicateurs	2013		2016	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Population en âge de travailler (en %)	63,1	61,9	61,0	62,0
Structure de la population en âge de travailler (en %)				
- Main d'œuvre	61,8	49,2	68,8	47,4
- Hors main d'œuvre	38,2	50,8	31,2	52,6
Décomposition de la main d'œuvre (en %)				
- Main d'œuvre en emploi	95,7	93,4	67,2	45,8
- Main d'œuvre en chômage	4,3	6,6	2,3	3,5
Contribution (en %) à la main d'œuvre	57,1	42,9	ND	ND
Contribution (en %) à la main d'œuvre en emploi	57,6	42,4	ND	ND
Contribution (en %) à la main d'œuvre en chômage	46,6	53,4	ND	ND
Contribution (en %) à la population hors main d'œuvre	44,3	55,7	ND	ND
Population en âge de travailler sans emploi (en %)	40,9	54,0	32,8	54,2
Population en âge de travailler en emploi (en %)	59,1	46,0	67,2	45,8

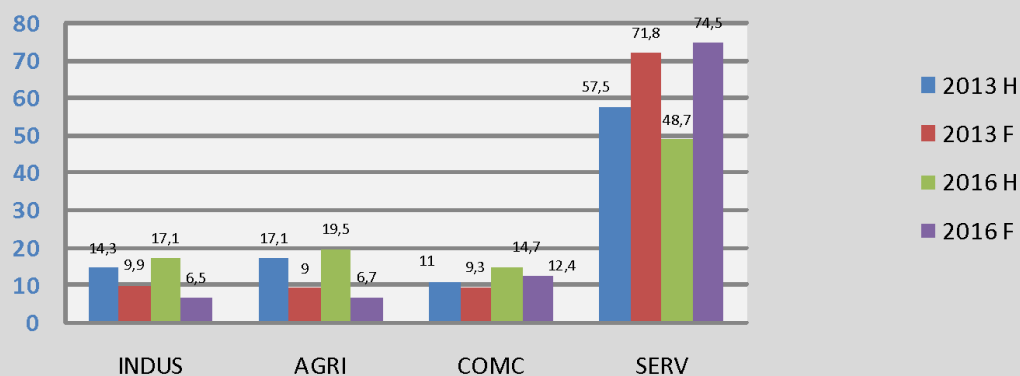
Note : Données non disponibles.

Sources : INS, ENSETE 2013 et ENSESI 2016.

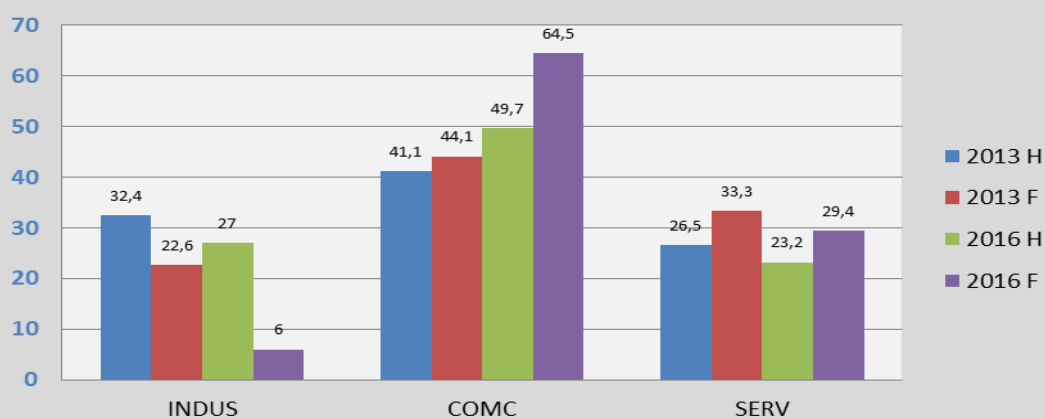
Graphique n°2: Répartition des emplois par principaux types selon le genre en Côte d'Ivoire (INS, ENSETE, 2013)



Graphique n°3: Répartition des emplois salariés par secteur d'activité selon le genre en Côte d'Ivoire en 2013 et 2016 (INS, ENSETE 2013, ENSESI 2016)



Graphique n° 4: Répartition des emplois indépendants non agricoles par secteur d'activité selon le genre en Côte d'Ivoire en 2013 et 2016 (INS, ENSETE 2013, ENSESI 2016)



Graphique n°5: Revenus tirés des emplois (en F CFA) selon le genre en Côte d'Ivoire (INS, ENSETE 2013, ENSESI, 2016)

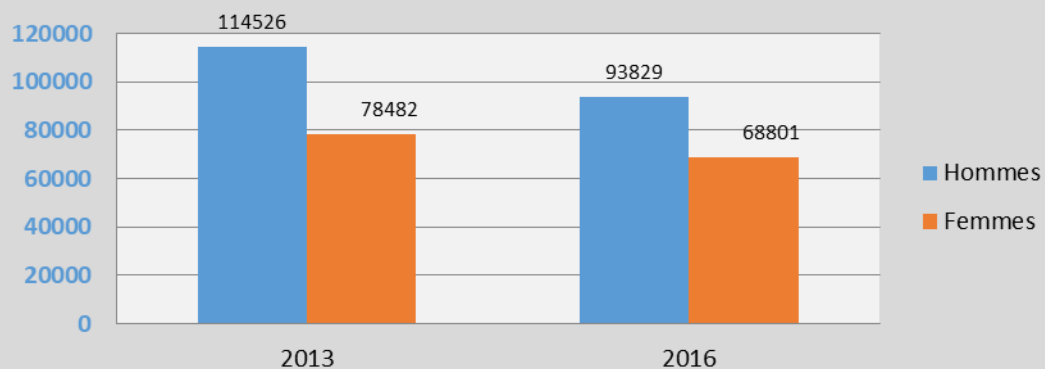


Tableau 11: Répartition (en %) des femmes et d'hommes de 15-49 ans ayant eu un emploi au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête en Côte d'Ivoire, selon le niveau d'instruction et le type d'occupation (EDS CI, 2011-12).

Niveau d'instruction	Cadre	Employé	Vente/commerce	Services	Manuel qualifié	Manuel non qualifié	Agriculture	ND
Hommes								
Sans niveau	1,7	2,1	10,7	5,7	18,8	5,0	54,9	0,5
Primaire	1,9	3,4	7,3	5,9	24,5	4,4	51,1	1,4
Secondaire et +	19,3	12,3	9,6	9,7	16,5	4,6	23,4	3,4
	7,3	5,6	9,4	7,0	19,7	4,7	43,9	1,6
Femmes								
Sans niveau	0,1	0,3	46,4	4,1	3,5	1,7	40,6	0,5
Primaire	0,4	0,9	46,3	11,3	10,8	1,6	24,7	0,5
Secondaire et +	8,8	12,3	48,4	13,1	5,1	1,0	5,7	3,3
	1,6	2,4	46,7	7,5	5,7	1,5	30,8	1,0

Sources : Enquête Démographique et de Santé réalisée en Côte d'Ivoire en 2011-12.

Santé

Tableau 12: Prévalence contraceptive moderne (P) et Nombre moyen d'enfants par femme (ISF) selon certaines caractéristiques aux EDSCI de 1998-99 et 2011-12.

Caractéristiques	P			ISF		
	1998-99	2011-12	Δ en %	1998-99	2011-12	Baisse en %
Milieu de résidence						
Urbain	12,4	16,3	31,5	4,0	3,7	7,5
Rural	4,6	9,8	113,0	6,0	6,3	-5,0
Niveau d'instruction de la femme						
Sans niveau	4,4	9,3	111,4	6,1	5,8	4,9
Primaire	10,4	17,3	66,3	4,7	5,0	-6,4
Secondaire ou supérieur	19,6	19,9	1,5	2,3	2,6	-13,0
Sexe du chef de ménage						
Homme	9,7	12,3	26,8	ND	ND	ND
Femme	13,9	12,1	-12,9	ND	ND	ND
Niveau de vie du ménage						
Très pauvre	ND	7,4	Na	ND	6,7	na
Pauvre	ND	10,9	Na	ND	6,0	na
Moyen	ND	9,4	Na	ND	5,5	na
Riche	ND	15,6	na	ND	4,3	na
Très riche	ND	19,6	na	ND	3,2	na

Notes : na=non applicable ; ND=Non Disponible.

Source : Analyse des données individuelles du volet « femme » des EDSCI 1998-99 et 2011-12.

Graphique n° 6: Niveaux et tendances du recours aux soins obstétricaux en Côte d'Ivoire (EDSCI, 1994-95, 1998-99, 2011-12; EIS, 2005)

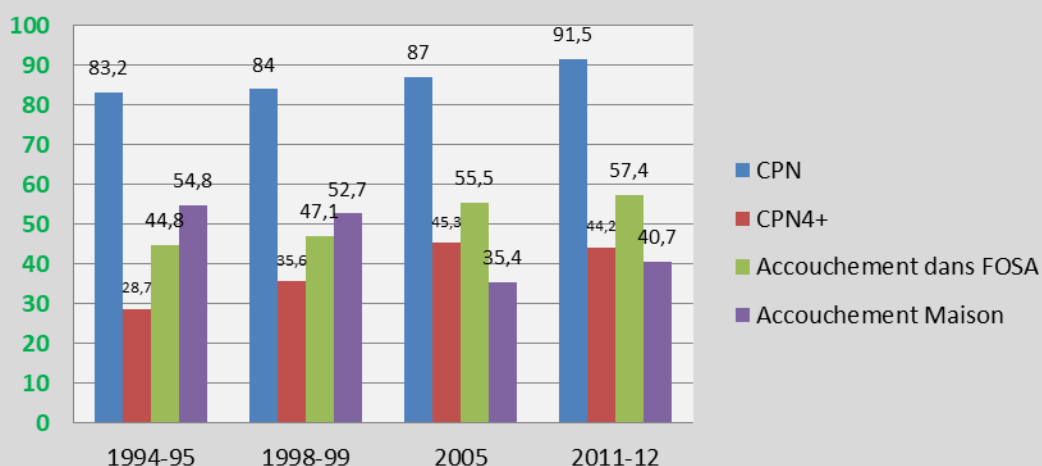


Tableau 13: Pourcentage de femmes ayant eu recours aux soins obstétricaux modernes selon leurs caractéristiques et celles de leurs ménages (EDSCI 1994-95, 1998-99, 2011-12 ; EISCI, 2005).

Caractéristiques	EDSCI 1994-95		EDSCI 1998-99		EISCI 2005		EDSCI 2011-12	
	Pas de CPN	Maison	Pas de CPN	Maison	Pas de CPN	Maison	Pas de CPN	Maison
Milieu résidence								
Urbain	3,7	24,1	4,1	21,0	3,5	17,2	3,3	16,2
Rural	23,4	70,4	11,2	67,5	18,9	46,7	13,5	56,3
Niveau d'instruction de la femme								
Aucun	21,7	63,1	20,8	62,1	18,5	38,8	12,3	48,3
Primaire	8,9	45,5	7,8	40,4	4,6	35,0	5,4	31,6
Secondaire et +	2,2	18,2	0,3	15,6	2,1	16,2	2,8	15,6
Parité atteinte								
1	12,9	44,1	14,6	42,4	8,4	31,3	5,9	30,8
2-3	16,7	54,2	11,6	50,7	13,0	34,1	9,1	38,4
4-5	16,1	58,1	15,8	61,1	15,2	40,4	10,1	45,1
6+	20,8	61,0	23,0	58,5	15,5	39,0	13,5	52,0
Niveau de vie du ménage								
Très pauvre	ND	ND	ND	ND	31,7	51,3	17,0	65,2
Pauvre	ND	ND	ND	ND	17,4	55,4	9,0	46,9
Moyen	ND	ND	ND	ND	7,8	32,2	11,8	44,8
Riche	ND	ND	ND	ND	3,0	18,4	4,1	23,0
Très riche	ND	ND	ND	ND	2,1	10,7	2,7	9,5
Total	16,8	54,8	15,7	52,7	12,7	35,4	9,4	40,7

Notes : ND=Non disponible.

Source : Analyse des données ménages et individuelles des EDSCI 1994-95, 1998-99, 2011-12 et de celles de l'EISCI 2005.

Violences

Tableau 14: Evolution du nombre de femmes porteuses de fistules opérées, traitées et réinsérées de 2009 à 2015

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Opérées	206	242	237	134	251	353	470	2180
opérées et guéries	165	217	213	112	216	277	269	1709
Cas compliqués	63	99	116	60	136	221	303	1070
Traitées et réinsérées	27	10	17	30	16	130	84	324

Tableau 15: Pourcentage d'individus étant entrés en union avant 18 ans selon la génération et le genre en Côte d'Ivoire**

Génération ns	1994-95				2005				2011-12			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N
15-19	Na	Na	Na	1961	Na	898	Na	1232	Na	873	Na	2023
20-24	Na	420	43,5	1571	3,9	938	34,5	1128	4,0	867	33,2	1953
25-29	20,7	411	47,9	1454	5,4	806	36,2	913	6,7	774	32,5	1922
30-39	21,8	628	49,3	1995	5,5	1147	37,9	1188	5,4	1287	35,9	2637
40-49	21,1	340	49,5	1117	4,4	715	47,1	722	6,3	836	42,4	1524
20-49	ND	ND	47,5	6138	ND	ND	38,2	3951	5,5	3763	35,6	8037
25-49	ND	ND	48,9	4566	ND	ND	39,7	2823	6,0	2896	36,4	6084
30-59	21,8	1178	ND	ND	5,1	1862	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Note : Na=Non applicable ; ND=Non disponible ; ** L'âge légal d'entrée en union en Côte d'Ivoire est de 21 ans chez les garçons et 18 ans chez les filles.

Sources: Enquête ivoirienne sur le SIDA de 2005 et Enquête Démographique et de Santé de 1994-95 et 2012-13.

Tableau 16: Pourcentages de femmes et d'hommes âgés de 20-49 ans ayant contracté leurs mariages avant l'âge de 18 ans ou de 22 ans selon le genre et quelques caractéristiques (EDSCI 2011-12).

Caractéristiques	Femmes		Hommes	
Région	Mariée à < 18	Mariée à < 22	Mariée à < 18	Mariée à < 22
Centre	31,7	57,4	4,5	17,9
Centre-Est	31,2	59,5	3,8	16,3
Centre Nord	31,3	56	3,9	17
Centre Ouest	41,6	70,6	9,9	32,2
Nord	55,3	81,9	6,7	24,5
Nord-Est	39,8	68,8	6,1	23,5
Nord-Ouest	54,4	83,1	9,5	33,1
Ouest	49,1	79,2	7,3	29,8
Sud	30	55	3,7	15,8
Sud-Ouest	36,3	66	3,8	19,5
Abidjan	23,5	47,5	3,7	14,5
Milieu de résidence				
Urbain	27,2	51	3,5	15,2
Rural	43,7	73,3	7,5	27,2
Pays	35,6	62,4	5,5	21,3

Source : Analyse des données de l'EDS CI 2011-12.

Tableau 17: Pourcentage des femmes qui sont excisées selon certaines caractéristiques socioculturelles en Côte d'Ivoire de 1998 à 2012.

Caractéristiques socioculturelles	1998-99		2005		2011-12	
	%	N	%	N	%	N
Groupe d'âge						
15-19	41,2	775	89,6	1282	31,3	2023
20-24	42,7	577	87,7	1128	35,1	1953
25-29	42,4	501	44,0	918	36,8	1922
30-34	49,0	419	40,9	688	40,3	1508
35-39	44,5	349	47,8	505	45,4	1129
40-44	51,4	230	45,8	404	44,6	852
45-49	51,0	188	45,0	818	46,9	672
Religion						
Catholique	19,0	740	14,2	1094	17,9	1947
Protestante	13,3	496	12,6	623	12,7	2195
Autres chrétiennes	ND	ND	14,8	668	13,5	455
Musulmane	78,7	1054	76,1	1924	64,1	4044
Animiste/sans religion	ND	ND	44,8	741	41,9	1283
Autres religions	ND	ND	19,1	124	17,3	137
Traditionnelle/Autres	42,2	750	ND	ND	ND	ND
Ethnie						
Akan	2,0	907	3,3	1763	2,4	3324
Krou	13,4	335	15,5	521	19,0	988
Mandé-Nord	74,6	366	76,4	659	66,8	1243
Mandé-Sud	69,6	313	61,6	506	51,0	908
Voltaïques/Gur	66,5	442	69,9	752	64,1	1505
Autres	74,7	676	69,0	974	60,6	2128
Région						
Centre	ND	ND	18	484	12,2	624
Centre-Est	ND	ND	28,4	120	15,5	520
Centre Nord	ND	ND	63,5	292	51,1	739
Centre Ouest	ND	ND	31,8	526	38,6	1362
Nord	ND	ND	87,6	318	73,7	501
Nord-Est	ND	ND	36,2	217	19,9	391
Nord-Ouest	ND	ND	85,1	166	79,5	425
Ouest	ND	ND	75,4	414	57,1	1067
Sud	ND	ND	30,1	1058	22,9	1373
Sud-Ouest	ND	ND	38,6	294	32,6	814
Abidjan	ND	ND	34,2	1294	36,1	2245
Ensemble	44,5	3040	41,7	5183	38,2	10006

Note : ND=Non disponible.

Sources : Enquête Démographique et de Santé de 1998-99 et 2011-12 et Enquête Ivoirienne sur le SIDA de 2005

Tableau 18: Pourcentage des femmes qui sont excisées selon leur niveau d'instruction ou le sexe du chef de ménage et la région de résidence en Côte d'Ivoire à l'ESCI 2011-12.

Région	Niveau d'instruction de la femme			Sexe du chef de ménage	
	Sans niveau	Primaire	Sec+	Homme	Femme
Centre Ouest	15,6	4,3	10,9	11,8	13,4
Centre-Est	30,1	11,8	8,5	21,6	15,4
Centre-Nord	57,9	38,1	38,8	53	40,8
Centre-Ouest	56	19,6	7,3	39,7	31
Nord	79,5	61	46,2	75,3	61,9
Nord-Est	24,4	11,2	12,3	25,4	10,5

Nord-Ouest	84,4	60,8	47,6	80	70
Ouest	60,1	54	52,7	56,4	60,5
Sud	35,4	11,5	9,7	24,3	16,1
Sud-Ouest	40,5	22,9	12	34,4	31,4
Abidjan	53,1	29,1	20,2	37	26,4

Source : Analyse des données individuelles de l'EDSCI 2011-12.

Tableau 19: Pourcentage de femmes victimes d'autres types de violences sexuelles selon certaines caractéristiques (EDSCI, 2011-12).

Caractéristiques	<i>Violences physiques depuis l'âge de 15 ans</i>	<i>Violences physiques pendant la grossesse</i>	<i>Violences sexuelles conjugales</i>	<i>Violences physiques conjugales</i>
Milieu de résidence				
Urbain	40,1	6,3	5,5	28,1
Rural	31,2	5,3	5,2	22,2
Ethnie				
Akan	30,9	4,5	4,2	21,0
Krou	47,0	10,9	10,7	38,1
Mandé-Nord	44,7	6,6	5,7	37,4
Mandé-Sud	42,7	8,4	11,5	31,0
Voltaïque/Gur	32,2	4,1	3,2	19,4
Autres	31,5	4,6	2,9	16,6
Région				
Centre	23,4	5,3	4,3	20,8
Centre-Est	26,1	1,0	1,7	16,7
Centre-Nord	24,8	4,3	1,8	18,0
Centre-Ouest	31,3	5,3	4,7	24,3
Nord	25,6	4,7	3,5	17,9
Nord-Est	29,2	3,6	0,5	11,5
Nord-Ouest	49,0	6,5	9,0	42,0
Ouest	38,9	8,2	11,4	25,4
Sud	39,9	4,9	5,2	22,3
Sud-Ouest	39,7	6,9	3,6	27,7
Abidjan	42,2	6,8	5,5	29,8
Niveau d'instruction				
Sans niveau	33,4	5,6	4,2	23,2
Primaire	41,9	6,7	8,6	28,6
Secondaire ou supérieur	34,1	4,7	4,7	23,8
Niveau de vie du ménage				
Très pauvre	29,6	6,3	6,4	21,1
Pauvre	35,5	5,9	4,8	23,3
Moyen	33,8	4,3	4,8	24,8
Riche	38,9	6,4	5,7	27,1
Très riche	38,9	5,9	4,7	27,2
Ensemble	35,6	5,8	5,3	24,6

Source : INS, EDSCI 2005.

Droits économiques

Tableau 20: Pourcentage d'individus ayant un compte bancaire selon le genre et certaines caractéristiques en Côte d'Ivoire (EDSCI 2011-12).

Caractéristiques	Ensemble			En union		
	Hommes	Femmes	IPS	Hommes	Femmes	IPS
Âge						
18-21	27,6	25,1	0,91	12,6	8,0	0,63
22-24	25,0	24,7	0,99	5,3	16,2	3,06
25-34	23,1	24,0	1,04	16,6	19,8	1,19
35-39	24,3	23,7	0,98	21,5	22,8	1,06
40-49	23,7	21,6	0,91	23,1	19,9	0,86
50-59	26,8	18,4	0,69	26,6	18,5	0,69
60+	15,8	14,5	0,92	17,0	15,5	0,91
Milieu de résidence						
Abidjan	44,5	45,6	1,00	42,9	42,9	1,00
Autres villes	32,6	31,6	0,97	29,8	28,3	0,95
Rural	10,0	8,4	0,84	9,3	8,1	0,87
Région de résidence						
Centre	16,1	17,0	1,06	16,4	15,5	0,94
Centre-Est	24,2	25,0	1,03	24,2	22,0	0,91
Centre Nord	19,4	17,2	0,90	17,0	15,7	0,92
Centre Ouest	18,3	17,8	0,97	13,5	12,8	0,95
Nord	16,5	12,7	0,77	12,4	9,8	0,79
Nord-Est	12,4	7,5	0,60	10,5	7,5	0,71
Nord-Ouest	7,4	5,9	0,80	6,7	5,0	0,75
Ouest	9,0	9,0	1,00	7,7	7,6	0,99
Sud	28,0	25,4	0,91	25,9	24,8	0,96
Sud-Ouest	14,8	14,1	0,95	13,3	12,5	0,94
Niveau d'instruction						
Sans niveau	8,0	12,3	1,54	7,7	10,6	1,38
Primaire	17,2	25,6	1,49	15,2	23,3	1,53
Secondaire/supérieur	48,9	55,6	1,14	50,2	58,2	1,16
Sexe du chef de ménage						
Homme	23,4	23,2	0,99	20,1	18,8	0,94
Femme	26,3	19,5	0,74	20,1	15,2	0,76
Niveau de vie du ménage						
Très pauvre	0,7	0,6	0,86	0,6	0,7	1,17
Pauvre	5,2	4,1	0,79	4,7	4,1	0,87
Moyen	11,8	9,6	0,81	12,4	9,7	0,78
Riche	22,1	21,1	0,95	22,2	21,1	0,95
Très riche	68,4	68,1	0,99	65,7	65,4	0,99
Ensemble	22,1	20,7	0,94	20,1	18,4	0,92

Source : Analyse des données ménages de l'EDSCI 2011-12.

Tableau 21: Effectifs des individus disposant d'un compte bancaire dans une IMF et de ceux ayant accédé au crédit selon le genre en 2015.

	Hommes	Femmes
A un compte bancaire	72,1 (584467)	27,9 (341258)
A obtenu un crédit	71,0 (225931)	29,0 (92242)

Source : DRSSFD, Ministère de l'Economie et Finances, 2017.

Tableau 22: Répartition des femmes chefs d'entreprises de secteur formel selon le genre et le type d'entreprises en Côte d'Ivoire en 2016.

Type d'entreprises	Hommes	Femmes	Total
Grandes entreprises	410	20	430

Micro-entreprises	9037	2581	11618
Moyennes entreprises	741	101	842
Petites entreprises	2541	601	3142
Non définies	1326	339	1665
Total	14055	3642	17697

Source: Chambre de commerce et d'Industrie, Côte d'Ivoire, 2016.

Tableau 23: Représentation des femmes dans les différents gouvernements en Côte d'Ivoire depuis la 2^{ème} République.

Républiques et gouvernements	Hommes	Femmes	Total
3^{ème} République			
1 ^{er} Gouvernement	78,6 (22)	21,4 (6)	100,0 (28)
2^{ème} République			
9 ^{ème}	90,6 (29)	9,4 (3)	100,0 (32)
10 ^{ème}	87,5 (28)	12,5 (4)	100,0 (32)
11 ^{ème}	92,6 (25)	7,4 (2)	100,0 (27)
13 ^{ème}	85,7 (30)	14,3 (5)	100,0 (35)
14 ^{ème}	82,9 (29)	17,1 (6)	100,0 (35)
16 ^{ème}	74,3 (26)	25,7 (9)	100,0 (35)

Source: www.gouv.ci.

Représentation politique

Tableau 24: Représentation des femmes dans l'ensemble des députés élus en Côte d'Ivoire de 1971 à 2017.

Périodes	Législatives	Hommes	Femmes	Total
1^{ère} République				
1971-75	4 ^{ème}	97	3	100
1976-80	5 ^{ème}	110	10	120
1981-85	6 ^{ème}	140	7	147
1986-90	7 ^{ème}	165	10	175
1991-95	8 ^{ème}	167	8	175
1996-99	9 ^{ème}	161	14	175
2^{ème} République				
2000-10	1 ^{er}	204	19	223
2011-16	2 ^{ème}	226	28	254
3^{ème} République				
2017-22	1 ^{er}	226	29	255

Source : Chroniques des élections parlementaires produites par l'Assemblée Nationale de la Côte d'Ivoire ; Annuaire des députés siégeant à l'Assemblée Nationale : législature 2011-16.

Tableau 25: Représentation des femmes dans le bureau de l'Assemblée Nationale en Côte d'Ivoire en 2011 et 2016.

Composition du bureau	2011		2016	
	Total	Femmes	Total	Femmes
Président	1	0	1	0
Vice-Président	11	3	11	4
Secrétaires	12	3	12	4
Questeurs	3	1	3	1
Total	27	7	27	9

Source : Communication de Mme GOGOUA Rachel, Présidente du GOFEHF, à la conférence de Presse du 4 mai 2017. Elle était intitulée « Les femmes dans les Assemblées élues : le cas de l'Assemblée Nationale ».

Tableau 26: Représentation des femmes selon les grades dans la fonction publique en Côte d'Ivoire de 2009 à 2015.

Grades	2009		2010		2011		2012		2013		2014		2015	
	F	Total	F	Total	F	Total	F	Total	F	Total	F	Total	F	Total
A	10098	47027	10923	50318	11877	53941	12156	55086	12639	57163	13528	60806	13735	61454
B	17462	58286	18600	60966	20304	65163	20719	66302	23324	72844	23576	73096	25790	77161
C	7076	17948	8758	21588	10981	26794	11850	28846	13253	33508	15125	40694	15541	41317
D	1769	4865	2452	6102	2509	6241	2504	6223	2736	6630	2722	6637	2720	6638
E	-	5	-	5	-	5	-	5	-	4	-	4	-	3
G13	156	894	174	946	185	991	193	1025	196	1029	195	1020	196	1017
HG	15	217	14	212	13	211	13	208	13	204	13	192	12	168
ND	2	7	2	7	7	22	7	22	7	22	7	22	7	22
Total	36578	129244	40923	140144	45876	157717	52168	157717	52168	171404	55166	182471	58001	187780

Notes : G13=Grades 1 à 3 et groupes 1 à 3 ; HG=Hors grade : ND=Catégorie non définie.

Source : Annuaire Statistique du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration : 2009-2015.

Tableau 27: Représentation des femmes dans les postes de cadre dans la fonction publique en Côte d'Ivoire en :

Grades	2015			2017		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
A1	147	26	173	115	21	136
A2	205	56	261	121	48	169
A3	21 899	6 824	28 723	22 876	7 144	30 020
A4	23 206	6 414	29 620	23 666	6 731	30 397
A5	1 199	249	1 448	1 901	420	2 321
A6	737	121	858	1 024	182	1 206
A7	326	45	371	473	64	537

Source : Annuaire Statistique du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration : 2009-2015 et données fournies par la Direction de Planification et des Statistiques de ce Ministère.

Ressources productives

Tableau 28: Répartition (en %) des aires des parcelles selon le genre en milieu rural.

Genre	Aires des parcelles				Total
	[0,5 1[	[1 3[	[3 5[	5 et +	
Hommes	2,0	21,0	17,0	60,0	100,0
Femmes	43,0	30,0	10,0	17,0	100,0

Source : CARE Côte d'Ivoire (2014) : Rapport définitif de l'étude « Analyse Genre sur les Opportunités économiques et les obstacles pertinents à l'Autonomisation des femmes ».

Tableau 29: Répartition des ménages selon le combustible utilisé pour cuisiner en Côte d'Ivoire en 2012 selon le sexe du chef de ménage et le milieu de résidence.

Combustible utilisé	Autres villes			Rural			Abidjan		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
GPL/Gaz	9,9	8,5	9,6	0,9	0,9	0,9	64,6	61,7	64,1
Naturel/Biogaz									

Charbon de bois	38,0	38,6	38,1	5,4	5,1	5,4	23,0	34,2	25,1
Bois	42,1	50,6	44,1	85,8	92,8	86,9	3,9	3,5	3,8
Autre combustible	0,2	0,5	0,3	0,2	0,4	0,1	1,0	0,6	0,8
Pas de repas	9,8	1,9	8,0	7,6	0,9	6,6	7,6	0,0	6,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
N	1795	591	2599	4485	808	5293	1453	342	1795

Source : Analyse des données ménages de l'EDSCI 2011-12.

Tableau 30: Répartition des ménages par provenance de l'eau pour boire, le temps pour s'approvisionner en eau et par type d'aisance selon le sexe du chef de ménage et le milieu de résidence en Côte d'Ivoire en 2012.

Modes approvisionnement en eau	Autres villes			Rural			Abidjan		
	H	F	Ensemble	H	F	Ensemble	H	F	Ensemble
Source d'eau de boisson									
Source améliorée	87,0	85,4	86,7	65,1	72,6	66,3	98,9	99,4	99,0
Source non améliorée	11,3	13,7	11,8	34,4	27,3	33,3	0,1	0,0	0,1
Autres sources	1,7	0,8	1,5	0,4	0,1	0,4	1,0	0,6	0,9
Temps d'approvisionnement									
Sur place	64,4	64,5	64,4	19,6	18,4	19,4	87,2	90,9	87,9
Moins de 30 minutes	26,4	24,5	25,9	55,9	53,0	55,4	8,1	5,0	7,5
30 minutes ou plus	8,7	10,6	9,2	23,9	28,0	24,5	4,0	3,5	3,9
NSP	0,5	0,3	0,5	0,6	0,6	0,6	0,8	0,6	0,7
Type d'aisance									
Toilettes améliorées non partagées	21,2	21,6	21,3	3,4	2,7	3,3	56,0	67,9	58,3
Toilettes partagées	47,2	43,6	46,4	18,3	21,3	18,7	33,9	18,8	31,0
Toilettes non améliorées	23,4	24,7	23,7	22,0	19,7	21,7	9,0	11,0	9,4
Pas de toilettes/Nature	8,3	10,0	8,7	56,2	56,2	56,2	1,1	2,4	1,4

Source : Analyse des données ménages des l'EDSCI 2011-12.

Justice

Tableau 31: Raisons de non recours à la justice par les victimes des VBG en Côte d'Ivoire.

Facteurs	%
Refus de recevoir la plainte	40,0
Pressions sociales pouvant déboucher au recours à l'amiable	40,0
Faits de menace de mort	20,0
Manque de collaboration entre les services de justice et d'autres	13,3
Disparition des dossiers	6,7
Distraktion des pièces aux dossiers de plainte	6,7
Lenteurs procédurales	6,7

Source : CNDHCI (2016) : Rapport de l'étude sur l'accès des victimes VBG à la justice.

Tableau 32: Connaissance des recours par les victimes des VBG

Type de recours mentionnés	%
Police	72,8
Gendarmerie	51,6
Parquet	35,7
Cliniques juridiques et ONG	37,7
Services publics d'assistance sociale	6,8

Tableau 33: Description du taux de traitement des violences faites aux femmes par les services de justice

Formes	Cas enregistrés	Cas traités	Taux de traitement
Violences physiques	96	82	85,4
Violences psychologiques	69	41	59,4
Viols	55	42	76,4
Agressions sexuelles	43	41	95,4
Déni de ressources	54	54	100,0
Harcèlement sexuel	40	40	100,0
Mariage forcé	28	14	50,0
Excision	4	14	100,0
Total	399	328	82,2

Source : **Ibid.**

Tableau 34: Bénéficiaires de PALAJ pendant ses 28 premiers mois d'activités de janvier 2013 à août 2015.

Activités	Nombre de bénéficiaires
Jugements supplétifs	7710
Assistance juridique et judiciaire	419
Relais communautaires	215
Consultations juridiques et judiciaires	18960
Education juridique de masse et de proximité	152319
Formation et renforcement des capacités	3078

Source : Rapport à mi-parcours du projet PALAJ de novembre 2014

Tableau 35: Fréquentation des cliniques juridiques dans le cadre de PALAJ au 31 décembre 2014.

Cliniques juridiques	Adultes		Mineurs		Problèmes
	H	F	G	F	
Bouaké	797	760	523	633	État civil, succession, garde d'enfant
Guiglo	1481	723	629	493	État civil, foncier rural, succession
San Pedro	1050	653	398	404	Rupture abusive, concubinage, succession, foncier
Man	2131	107	653	417	Foncier rural, état civil, succession
Bondoukou	450	317	184	197	JS, litige foncier, garde d'enfant
Korhogo	835	511	672	392	État civil, foncier, garde d'enfant
Total	6744	3071	3059	2536	

Source : Idem.

Tableau 36: Bénéficiaires de l'assistance juridique dans le cadre de PALAJ au 31 décembre 2014.

Cliniques juridiques	Adultes		Mineurs	
	H	F	G	F
Bouake	25	22	5	4
Guiglo	29	25	2	1
San Pedro	29	20	3	3
Man	37	23	7	9
Bondoukou	19	4	3	0
Korhogo	33	16	3	1

Total	162	110	23	18
-------	-----	-----	----	----

Source : Ibid.

Tableau 37: Nombre des Jugements Supplétifs (JS) établis dans le cadre de PALAJ au 31 décembre 2014.

Cliniques juridiques	Dotation en JS	JS établis			JS non établis	JS en cours
		G	F	Total		
Bouake	1445	225	343	578	370	497
Guiglo	1370	140	214	354	600	416
San Pedro	1110	286	225	511	599	249
Man	1150	171	129	300	565	285
Bondoukou	960	294	283	577	350	33
Korhogo	1445	192	234	426	475	544
Total	7480	1318	1428	2476	2959	2024

Tableau 38: Nombre de campagnes de sensibilisation réalisés dans le cadre de PALAJ au 31 décembre 2014.

Cliniques juridiques	Total campagnes	H	FE	E	FI		
Bondoukou	90	4579	3796	3455	1682	1773	11830
Guiglo	142	10763	8915	1244	558	686	20922
Korhogo	80	6918	12024	2759	1428	1331	21701
Man	69	6513	3617	1913	1201	712	12043
San Pedro	84	6030	6083	1313	636	677	13426
Bouaké	74	5991	6105	5013	2524	2489	17109
Total	539	40794	40540	15697	8029	7668	97031

Source : Ibid.

État Civil

Tableau 39: Pourcentage d'enfants de moins de cinq ans non enregistrés à l'état civil, par sexe et certaines caractéristiques des ménages et des mères (EDS, 2011-12)

Source : Analyse des données ménages de l'EDS CI de 2011-12.

Caractéristiques	Garçons	Filles	Ensemble
Sexe du chef de ménage			
Homme	56,0	56,1	56,1
Femme	45,0	48,4	46,7
Niveau de vie du ménage			
Très pauvre	79,5	79,5	79,5
Pauvre	68,3	67,3	67,8
Moyen	52,8	51,9	52,3
Riche	31,2	30,5	30,9
Très riche	13,2	14,1	13,7
Niveau d'instruction de la mère			
Sans niveau	61,4	62,3	61,8
Primaire	47,4	51,5	49,5
Secondaire ou supérieur	28,1	25,4	26,7
Total	54,4	55,0	54,7

Tableau 40: Pourcentage d'enfants de moins de cinq ans non enregistrés à l'état civil, par sexe et par année (AIS CI, 2005 ; EDS CI, 2011-12 ; RGPH, 2014)

Milieu de résidence	2005		2011-12		2014	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Abidjan	20,0	22,2	16,3	16,7	8,5	8,4

Autres villes	35,6	35,6	30,5	31,0	24,5	24,3
Rural	62,4	60,6	68,3	68,7	44,5	44,9
Total	51,3	52,2	54,5	55,0	39,0	39,0

Source : Analyse des données ménages de l'AIS CI 2005, de l'EDS CI 2011-12 et du RGPH 2014.

Migrations

Tableau 41: Effectifs des migrants durés de vie selon le genre et le milieu de résidence

Migrants durées de vie**	Abidjan			Autres villes			Rural		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Non migrants	49,5 (1080017)	48,9 (1083626)	49,2 (2163643)	62,2 2261297	62,6 2113899	62,4 (4375196)	62,9 (3704749)	64,2 (3446109)	63,5 (7150858)
Migrants internes	38,0 (829519)	42,1 (932572)	40,1 (1762091)	28,5 1037523	30,0 1013994	29,3 (2051517)	24,9 (1467918)	26,2 (1404643)	25,5 (2872561)
Immigrants	12,4 (270990)	9,0 (198519)	10,7 (469509)	9,2 335233	7,4 249150	8,3 (584383)	12,1 (717405)	9,7 (519403)	11,0 (1236808)
Total	100,0 (2180526)	100,0 2214717	100,0 (4395243)	100,0 3635560	100,0 3377043	100,0 (7011096)	100,0 (5890072)	100,0 (5370155)	100,0 (11260227)

** Les migrations font intervenir deux types de notions: la zone de départ appelée origine et la zone d'arrivée appelée destination. A partir de ces deux notions, on peut définir la migration duré de vie qui s'applique à tout individu dont le lieu de résidence à une date de référence donnée est différent de son lieu de naissance. Il s'agit donc des non natifs d'une région donnée qui sont installés provisoirement dans une localité.

Source : Analyse des données du RGPH (2014).

Annexe 4 : Cartographie des Acteurs Principaux

Acteurs	POINTS FOCaux	EMAIL/TÉLÉPHONE
INSTITUTIONS NATIONALES		
Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural	Direction Générale de la Planification, des Statistiques et des Projets	20 21 85 20
Ministère de l'Economie et des Finances	Direction des Prévisions, des Politiques et des Statistiques Économiques	20 20 09 58
Ministère de l'Economie et des Finances	Direction de la Coordination Statistique et du Suivi du Programme Économique et Financier.	20 25 38 28
Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle	Direction des Stratégies, de la Planification, de l'Évaluation et des Statistiques	20 21 99 06
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS)	Direction de la Planification et de l'Évaluation	20 32 22 65
Ministère de la Femme, de la Protection de l'Enfant de la Solidarité	Direction de la Planification, de l'Évaluation et de la Documentation	20 21 19 81 20 21 26 62
Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale	Direction de la Planification, des Études et de l'Informatique	
Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration	Direction de la Planification, des Statistiques et de l'Évaluation.	20 25 90 26 08 35 18 50
Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	Direction de la Prospective, de la Planification et des Stratégies.	20 22 60 43
Ministère du commerce, de l'Artisanat et de la Promotion des PME	Direction de la Planification, des Statistiques et la Prospective (DPSP)	20 32 04 32
Primature	Assistant Technique à la Cellule de Suivi et d'Analyses	
Cellule de Coordination de la Coopération CI/UE	Chef d'unité Gouvernance Développement Économique et Social	225-30-30-35-66
Commission Electorale Indépendante (CEI)	1er Vice-Président Secrétaire Adjointe Porte-Parole CEI	00 225 07975832
Commission Nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire (CNDHCI)	Wodjo Fini Traore Vice-Président	twodjom@cndh.ci
Comité National de Lutte contre les VBG/Ministère de la Femme	Présidente du Comité	20215568/20217702
Direction de la Promotion de la Famille, de la Femme et des Activités Socio-Économiques du Ministère de la Femme	Madame GUY DOH	09610810
Direction de l'Égalité et de la Promotion du Genre (Coordonnateur des cellules sectorielles « Genre »)		22440833
Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire (FAFCI)		22480303
Institut d'Éducation et de Formation Féminine (IFEFF)	Madame KOUTOUAN	20213454
Observatoire National de l'Équité et du Genre (ONEG)	Madame Kabaya Yaya Fofana, Directrice	NA

Compendium des Compétences Féminines	Madame YAO Euphrasie,	22475868
Organisation Nationale pour l'Enfant, La femme et la Famille	Madame GOGOUA Rachelle	22415483/07733456
Organisation pour le Développement des Activités des Femmes (ODAFEM)	Madame YO Epouse DRO Henriette	20382043/07189360
Caucus des Femmes Parlementaires (FEMPACI)	NA	NA
DUE/ETATS MEMBRES /AGENCES DE COOPÉRATION		
DUE CI	Monsieur Charles Raudaut de Chatenay Monsieur Mouhamadou Mody Diop	Charles.RAUDOT-DE-CHATENAY@eeas.europa.eu Mouhamadou-Mody.DIOP@eeas.europa.eu
AFD	Madame Gaelle Angot	angotg@afd.fr
Allemagne	Monsieur Alexandre Callegaro	NA
Belgique	Monsieur Dirk Breuer	Dirk.Breuer@diplabel.fed.be
Espagne	Monsieur Miguel Soler Gomis	miguel.soler@maec.es
France	Madame Cécile Frobert Madame Julie Languille	cecile.frobert-iggui@diplomatie.gouv.fr julie.languille@diplomatie.gouv.fr
GIZ	Monsieur Michael Dreyer	michael.dreyer@giz.de
Grand Bretagne	Madame Nina Koffi	Nina.Koffi@fco.gov.uk
Italie	Madame Stefania Iuliano	stefania.iuliano@esteri.it commerciale.abidjan@esteri.it
AGENCES DES NATIONS UNIES et BAD		
ONU FEMMES	Madame Marie Goretti NDUWAYO	marie.nduwayo@unwomen.org
	Madame Madeleine OKA BALIMA	m.oka-balima@unwomen.org
	Madame Jean-Jacques NGBARAMOU	j.ngbaramou@unwomen.org
	Madame Elisa MENEGATTI	elisa.menegatti@unwomen.org
ONUSIDA	Madame Isabelle KOUAME	kouamei@unaids.org
FAO	Madame Marie Hortence GUEI	MarieHortence.Guei@fao.org
PAM	Madame Rachel PIERRE	rachel.pierre@wfp.org
UNICEF	Madame Raissa EDWIGE VANIAN	revanian@unicef.org
UNESCO	Madame Evelyne GBE DEBA	e.gbe-deba@unesco.org
UNFPA	Madame Pauline KOUYE	kouye@unfpa.org
UNHCR	Madame Isabelle TAHI ASSOUAN	assouan@unhcr.org
ONUDI	Madame Issouf OUATTARA	i.ouattara@unido.org
BIT	Madame Colette ASSAMOI	assamoi@ilo.org
VNU	Madame Pauline DENEUFBOURG	deneufbourg@un.org
IOM	Monsieur Laurent Guittey	lguittey@iom.int
PNUD	Monsieur Mamadou Konaté National Coordinator Security Sector Support	Mamadou.konate1@unpd.org
BAD	Madame Egidia Rukundo	E.RUKUNDA@afdb.org
ONG et ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE		
CARE	Monsieur Guillaume Aguetant Country Director	Guillaume-ageuttant@care.org
CMV (Comunità Missionaria di Villaregia)	Madame Annamaria Amarante	01529245
Amnesty International Section Côte d'Ivoire	Hervé Delmas Kokou Directeur Exécutif Benoit Yao Comoe	Hervey.delmas@amnestyci.org beniyc@amnestyci.org

	Coordonnateur des Programmes Education aux Droits Humains	
Audace Institut Afrique	Gisèle Dutheil Membre fondateur et directrice d'Audace Institut Afrique	giseledutheil@gmail.com
Chambres Nationale des Rois et des Chefs Traditionnels de Côte d'Ivoire	Nanan Dodo N'Depo Chef du Village de Dodokoi 3eme VP du Directoire Chargé du Grand Sud Président de la Région de la Mé	conseilsuperieurci@yahoo.fr
Coalition Ivoirienne des Défenseurs des Droits Humains	Marthe Pédan Coulibaly	pedancoulibalky@yahoo.fr
Association des Femmes pour le Développement Intégral de la Côte d'Ivoire	Présidente de l'Association	23520067
ONG Femme Active de Côte d'Ivoire	Madame SANGARE/Madame SEMI Lou Bernadette	20390382/21504219/05701869
Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire (AFJCI)	Fatimata Diabaté Secrétaire Générale Directrice PALAJ	fatimatadiabate@yahoo.fr
Fédération Nationale des Coopératives des Vivriers de Côte d'Ivoire (FENACOVICI)	Coordonnatrice de la Fédération	03377840
Génération Femmes 3ème millénaire	Madame VEHI TOURE Honorine	22419215
Organisation des Femmes Actives de Côte d'Ivoire (OFACI)	Madame Sangaré Namisata	20390382/20386559
Organisation Femmes et Développement	Responsable de l'ONG	22523913
Regroupement des Acteurs Ivoiriens des Droits Humains (RAIDH)	Monsieur BAMBA SINDOU, Coordonnateur Général	22422142/45675448
ONG Regard des Femmes	Responsable de l'ONG	22412573
GOFEHF	Madame GOGOUA Rachel Présidente	22415483
Convention de la Société Civile de la Côte d'Ivoire	Monsieur NGOUAN Patrick	05842801
Association d'Education à la Citoyenneté, à l'Écociyenneté, à la Promotion de la Défense des Droits Humains (CIVIS-Ci)	Président de l'Association	22508278
Collectif des ONG de Lutte contre le SIDA en Côte d'Ivoire	Monsieur AKRE Laurent GBANTA	32767183
Union Fraternelle des Femmes pour le Développement et l'Assistance des Personnes Vulnérables	Madame TANOAH Blandine	220319 tanoahblandine@yahoo.fr
Organisation des Femmes Elites de la Côte d'Ivoire	Présidente de l'organisation	327878 Femmeselites1@yahoo.fr
Union des Femmes Leaders pour le Développement de la Côte d'Ivoire	Présidente de l'Union	05866232 miezandiatou@yahoo.fr
Centre Féminin pour la Démocratie des Droits Humains en Côte d'Ivoire	Directrice du centre	Bony_yeo@yahoo.fr
Antenne de la Côte d'Ivoire du Réseau International Femmes	Madame Osso Louise	07913471
Réseau Paix et Sécurité des Femmes dans l'Espace CEDEAO en Côte d'Ivoire	Madame SANOGHO Edwidge	08192802

Antenne de la Côte d'Ivoire du Réseau International pour la Promotion du Genre, de l'Assistance, des Réformes des Droits Humains, de la Démocratie et du Développement	Responsable de l'Antenne	22502150/57032514 ngoregard@gmail.com
Centre Féminin pour la Démocratie et les Droits Humains en Côte d'Ivoire	Directrice du Centre	22415373
Coalition des ONG de Démocratie et des Droits Humains (CODDH)	Coordonnateur de la Coalition	52100729
ONG Femme, Action et Développement (FEMAD)	Responsable de l'ONG	48060002
ONG Femmes Actives	Responsable de l'ONG	21564219
Organisation Femme en Action en Côte d'Ivoire (OFACI)	Responsable de l'ONG	20375837
Confédération générale des entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI)	Eugénie Attia Responsable de la cellule partenariat école-entreprise	egeka@hotmail.com
Genre parité et Leadership Féminin (GEPALEF)	Angèle Neule KOUE, Présidente	ong.gepalef@gmail.com /angelekoue@yahoo.fr
Leadafricaines	Georgette ZAMBLE, Présidente	georgettesoukou@yahoo.fr / leaders@leadafricaines.org
CEFCI	Olga Monique Agneroh Chargée d'étude	olgamoniqueagneroh@gmail.com
Plateforme des Femmes	Yeo Mussa Chargé de PGM	yeomussa44@gmail.com
ASAPSU	Ghislaine Gladys Seri Coordonnatrice Régionale	info@asapsu.ci.org
3D	Diane Nanan Nogbou	Diane.nana@gmail.com
Commission Genre	Natelangue Koné Présidente de la Commission	080552911
WANEP CI	Mylene Soro Epse Kamara	mylkamara@yahoo.fr
Droits de l'Homme et Démocratie	Yapi Yepie Edwige Responsable je communication	Yenpy3@gmail.com
Haoun Ngueran	NPI CI	20 00 79 65
MPLCI	Bambo Madoussan	20 37 06 03
PF 2000	Moussa Fofana	06 07 13 89
Ark	Emmanuel Kafana Coulibaly	07 21 44 41
Organisation Nationale pour la Femme, l'Enfant et la Famille (ONEF)	Roland Adja Directeur Exécutif	adjaroland@yahoo.fr
Cerap-Inades	Marie-Louise Ouadan	Marie.louise.ouadan@cerap.inades.org
ACAT Côte d'Ivoire	Paul Angaman	22002255 / 05092305
APDH	Président	20 37 56 55
FEFA	Présidente	+225 20 33 52 85

Bibliographie

- AFJCI, (2016), PALAJ-Bilan des activités réalisées de 2013 à 2016.
- Agence Française de Développement (AFD), (Dernière modification le 14/12/2016 par AES), Profil Genre Côte d'Ivoire.
- Agence Française de Développement (AFD), (2016), Boîtes à Outils Genre : Education, Formation Professionnelle et Emploi.
- Agence Française de Développement (AFD), (2016), Boîtes à Outils Genre : Santé.
- Alternative Côte d'Ivoire, (2015), Rapport Annuel 2015.
- Amnesty International, (février, 2017(a)) Rapport 2016 – 2017 Situation des Droits Humains dans le Monde.
- Amnesty International, Côte d'Ivoire, (24 mai 2017(b)), Les autorités doivent mener d'urgence une enquête indépendante sur les blessures infligées et les homicides illégaux commis lors d'une mutinerie, Déclaration Publique,
- Amnesty International, (Juin 2017(c)), Il faut continuer à renforcer les capacités et la coopération technique dans le domaine des droits humains Déclaration Publique Conseil des droits de l'homme des Nations unies Trente-cinquième session (6-23 juin 2017).
- Amnesty International, Côte d'Ivoire (29 juin 2017 (d)), La Mission des Nations Unies s'achève mais la situation des droits humains demeure fragile,
- Amnesty International, Côte d'Ivoire (février 2013(a)), « La Loi des Vainqueurs, la Situation des Droits Humains Deux Ans Après la Crise Électorale ».
- Amnesty International, Côte d'Ivoire (29 juillet 2013(b)), « C'est comme si rien ne s'était rien passé ici ». Un an après l'attaque du camp de Nahibly, la Justice se fait toujours attendre.
- APDH, (14 Septembre 2013), Rapport relatif à l'EPU, Abidjan,
- Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire, (2017), Projet d'Appui à l'Amélioration de l'Accès aux Droits et à la Justice en Côte d'Ivoire (PALAJ) Rapport Annuel 02 Janvier 2016 - 31 Décembre 2016.
- Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire, (2015), Projet d'Appui à l'Amélioration de l'Accès aux Droits et à la Justice en Côte d'Ivoire (PALAJ) Rapport Annuel 1^{er} mai, 2013 – 31 Août, 2015.
- Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire, (2015), Rapport de l'Examen Périodique Universel.
- BAD (Banque africaine de développement), (2014) Investir dans l'égalité hommes-femmes pour la transformation de l'Afrique, Abidjan (Côte d'Ivoire).
- BAD (Banque africaine de développement), (2015a), Indice de l'égalité du genre 2015, Abidjan (Côte d'Ivoire).
- Banque Mondiale- Bureau Régional, (2013), Etre femme en Côte d'Ivoire : Quelle stratégie d'autonomisation ? Rapport des consultations de la Banque Mondiale sur le Genre.
- Banque Mondiale, (juin 2017), « Situation Économique en Côte d'Ivoire : et si l'émergence était une femme ? Comment la Côte d'Ivoire pourrait gagner au moins 6 milliards de US dollars » (Version Préliminaire) Cinquième Édition/juin 2017
- Blè Noël, (Avril 2016), Article ; « Les conditions de vie de la femme ivoirienne se sont dégradées. Comment expliquer cette situation déplorable ? », Libre Afrique.
- Brookings LSE- Project on Internal Displacement Livelihoods, (April 2013) Gender and Internal Displacement in Côte d'Ivoire.

CARE International to Mondelēz International Cocoa Life in Côte-d'Ivoire, (14th March 2014), "Gender assessment in the pilot communities".

CARE (Silla, Awa), (Septembre 2015), Analyse situationnelle de l'intégration du genre dans la chaîne des valeurs du Cacao.

Castillo Diaz, P. et Tordjman, S., (2012), Participation des femmes aux négociations de paix: Présence et influence, ONU-Femmes.

Coffi Jean-Paul, (20 au 21 avril 2017), Accès de la Femme à la Terre agricole et le Principe d'Égalité « Sécurisation des droits fonciers des femmes et cadets sociaux en milieu rural » Grand Bassam.

Commission Electorale Indépendante Election des Députés à l'Assemblée Nationale Scrutin du 18 décembre 2016, (2016), Statistique des candidats retenus par genre au 13/12/2016, EDAN.

Commission Européenne et la Haute Représentante de l'Union pour les Affaires étrangère, (2015), L'Égalité entre les femmes et les hommes et l'autonomisation des femmes : afin de transformer la vie des jeunes filles et des femmes dans le contexte des relations extérieures de l'Union européenne en 2016-2020 » : Document de travail conjoint des services.

Commission Européenne et République de la Côte d'Ivoire, Appui au Secteur Vivrier en Côte d'Ivoire CI/FED/039 -093, 2016

Commission Européenne, (2015), Décision de la Commission du 30 novembre 2015 relative au programme d'action annuel 2015 en faveur de la république de Côte d'Ivoire à financer sur le 11e Fonds européen de développement.

Commission Nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire, (2012), Loi portant Création, Attributions, Organisation et Fonctionnement & Règlement Intérieur.

Commission Nationale des Droits de l'Homme en Côte d'Ivoire (CNDHCI), (2016), Etude Accès à la Justice des Victimes de Violences Faites aux Femmes en Côte d'Ivoire, Rapport Final.

Comité de Pilotage du GC, Comité Technique du GC et Secrétariat Technique du GC, Plaidoyer pour la Réalités ODD

Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (mars 2003), Examen des rapports présentés par les États parties conformément à l'article 9 de la Convention.

Conseil des droits de l'homme, (2017), Effets des formes multiples et croisées de discrimination et de violence dans le contexte du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée sur la pleine jouissance par les femmes et les filles de tous leurs droits de l'homme, Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.

Conseil des droits de l'homme, (2017), Rapport de l'Expert indépendant sur le renforcement des capacités et la coopération technique avec la Côte d'Ivoire dans le domaine des droits de l'homme, Trente-cinquième session (6-23 juin 2017).

Conseil des droits de l'homme, (2017), Incidence des transferts d'armes sur les droits de l'homme - Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Trente-cinquième session (6-23 juin 2017).

Conseil de l'Europe, (2011), Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

Conseil de l'Europe, (2004), La discrimination à l'encontre des femmes handicapées.

Conseil de l'Union Européenne, (2015), Conclusions du Conseil relatives au plan d'action sur l'égalité des sexes 2016-2020.

DCAF, (2012), La Place du Genre dans la Réforme du Secteur de la Sécurité: Exemples du Terrain.

DCAF, (2011), Gender and Security Sector Reform: Examples from the Ground.

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH, (Mars 2014), Genre et vulgarisation agricole.

DEVCO, (2016), Note de Guidance sur le plan d'action sur l'égalité de sexes 2016 – 2020 de l'UE, Mars 2016.

Dir.de la Planification et de l'Evaluation, (Décembre 2014), Annuaire Statistique de l'Enseignement Supérieur 2013-14.

Direction de la Planification et des Statistiques, (Novembre 2016), Annuaire Statistique de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle 2015-16, Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

Direction de la Planification, des Études et de la Documentation, (Juin 2015), Annuaire Statistique 2014-15 de la Formation Professionnelle, Ministère d'État, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle.

Direction de la Planification, des Statistiques et de l'Evaluation, (Septembre 2016), Annuaire Statistique du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration.

Direction de Planification, d'Évaluation et de la Documentation, (2016). Rapport d'Analyse Statistique 2016 sur les Violences Basées sur le Genre, Ministère de la Femme, de la Protection de l'Enfant et de la Solidarité.

Direction des Etudes, de la Planification et des Statistiques, (Février 2013), Annuaire Statistique 2010-11, Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

Direction des Etudes, de la Planification et des Statistiques, (Octobre 2013), Annuaire Statistique 2012-13, Ministère d'État, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle.

Direction des Etudes, de la Planification et des Statistiques, (Avril 2013), Annuaire Statistique 2011-12 de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, Ministère d'État, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle.

Direction des Etudes, de la Planification et des Statistiques, Données Statistiques 2004-10, Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, Abidjan, Projet UNESCO/CAPEFA.

Direction des Etudes, de la Programmation et du Suivi-Évaluation, (Septembre 2016), Annuaire des Statistiques d'État Civil, Ministère d'État, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité.

Direction des Stratégies, de la Planification et des Stratégies, (2017) Statistiques Scolaires des Poches 2016-2017, Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (MENET-FP).

Direction des Stratégies, de la Planification et des Stratégies, (2013), Statistiques Scolaires des Poches 2012-2013, Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (MENET-FP).

Direction des Stratégies, de la Planification et des Stratégies, (2014), Statistiques Scolaires des Poches 2013-2014, Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (MENET-FP).

Direction des Stratégies, de la Planification et des Stratégies, (2015), Rapport d'Analyse Statistique du Système Éducatif 2014-2015, Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (MENET-FP).

Duflo, Esther and C. Udry, (2004), Intra-household Resource Allocation in Côte d'Ivoire: Social Norms, Separate Accounts and Consumption Choices. National Bureau of Economic Research (NBER) Working Paper Series No. 10498.

ECOWAS, (2010), Gender Strategy ECOWAS Parliament 2010-2020.

Eklyor, Thelma, "Female Combatants in West Africa: Progress or Regress," From the Field 5th Edition, The West Africa Network for Peacebuilding (WANEP).

European Union (2014) – Humanitarian Aid and Protection ECHO Fact Sheet Côte d'Ivoire.

EU International Cooperation and Development, (2015), First report on selected results, July 2013 - June 2014.

Fair Labor Association, (July 2014), Assessing Women's Roles in Nestlé's Ivory Coast Cocoa Supply Chain, Foldah-Kouassi Yolande, Aspects juridiques de l'accès des femmes aux droits fonciers en Côte d'Ivoire «Sécurisation des droits fonciers des femmes et cadets sociaux en milieu rural» Grand Bassam, 20 au 21 avril 2017.

Fenn Stevanovic N., Edmeades Jeffrey, Lantos Hannah et al., (2015), Mariages d'enfants, grossesses précoces et formation de famille en Afrique de l'Ouest et du Centre : schémas, tendances et facteurs de changement, International Center for Research on Women et UNICEF.

FIACAT et ACAT Côte d'Ivoire, (septembre 2013), Contribution au deuxième Examen de la Côte d'Ivoire, Conseil des Droits de l'Homme Deuxième Cycle de l'Examen Périodique Universel, Babo Alfred Confits fonciers, ethnicité politique et guerre en Côte d'Ivoire ALTERNATIVES SUD, VOL. 17-2010 / 95.

FNUAP, (2016), Rapport sur l'État de la Population.

FNUAP, (2016), Format for the Country Program Performance Summary (2009-2016), Côte d'Ivoire.

FNUAP CI, (Octobre 2008), Crise et Violences Basées sur le Genre en Côte d'Ivoire : Résultats des Études et Principaux Défis.

GIZ in cooperation with KFW and AIMAS, (2016), Social Marketing in Côte d'Ivoire-Working for sexual and reproductive health and rights is a country affected by civil war.

GOREE Institute, (Novembre 2014), Rapport de l'évaluation à mi-parcours du projet PALAJ.

Gouvernement de la Côte d'Ivoire (UNESCO, UNICEF, Institut National de la Planification, Pôle du Dakar), (2016), Rapport d'état sur le système éducatif national -Pour une politique éducative plus inclusive et plus efficace.

Groupe des Organisations Féminines pour L'Égalité Homme -Femme (GOFEHF), (2016), Analyse des nominations du 8 Juin 2011 au 7 Septembre 2016 en Conseil des Ministres selon les diversités.

Groupe des Organisations Féminines pour L'Égalité Homme -Femme (GOFEHF), (2016) Analyse des Nominations en Conseil des Ministres de Janvier 2015 au 31 Octobre 2016 selon le genre.

Groupe des Organisations Féminines pour L'Égalité Homme -Femme (GOFEHF/ Rachel Gogoua), (2017), Les femmes dans les Assemblées élues : le cas de l'Assemblée Nationale.

Groupe des Organisations Féminines pour L'Égalité Homme -Femme (GOFEHF/ Rachel Gogoua), (2017), Les femmes dans les nominations en conseils des ministres : analyse de janvier à mai 2017.

Gogoua Rachel – GOFEHF Conférence de Presse (4 mai 2017): Les Femmes dans les Assemblées élues : le cas de l'Assemblée Nationale, Abidjan.

Groupe de la Banque Africaine de Développement- Département de l'Assurance de Qualité et des Résultats-Division du Genre et Suivi du Développement Social, (2015), Profil Genre Pays. République de Côte d'Ivoire.

GSMA, (April, 2017), Connected Women Mapping the mobile money gender gap: Insights from Côte d'Ivoire and Mali.

Hansen Angela, (2013) Financial Inclusion for Rural Areas and Agriculture Financial Inclusion in Africa African Development Bank

Hauck Volker, Galeazzi Greta and Vanheukelo Jan, (2013), The EU's State Building Contracts Courageous assistance to fragile states, but how effective in the end? Ecdpm, Briefing Note No. 60 – Decembre 2013.

Hokou Hermann et Gisèle Dutheuil, (Février 2016), Comment réinventer le système foncier rural en Côte d'Ivoire ? Une étude multiculturelle et multidisciplinaire, Audace-Afrique.

Human Rights Council, August 2015, Report of the Working Group on the use of mercenaries as a means of violating human rights and impeding the exercise of the right of peoples to self-determination, Mission to Côte d'Ivoire (7–10 October 2014).

Human Rights Council, (24 May 2013), Report of the Special Rapporteur on the human rights of internally displaced persons, Addendum: Mission to Côte d'Ivoire (22–31 July 2012), A/HRC/23/44/Add.1

HRW, (2017), Rapport Annuel 2017.

International Displacement Monitoring Center, Cote d'Ivoire, (November 2012), Rebuilding Lives Amid a Delicate Peace, Norwegian Refugee Council.

International Monetary Fund Côte d'Ivoire, (2016), Article IV Consultation – Press Release; Staff Report; Statement by the Executive Director for Côte d'Ivoire IMF Country Report No. 16/147 May 10, 2016.

INS et AGEPE, (2014), Rapport de l'Enquête Nationale sur la Situation de l'Emploi et du Travail des Enfants (ENSET 2013).

INS, (2016), Agence Emploi Jeunes et Direction Générale de l'Emploi, Rapport descriptif sur la Situation de l'Emploi et le Secteur Informel, Enquête Nationale sur la Situation de l'Emploi et le Secteur Informel de 2016.

INS, Enquête Démographique et de Santé aux indicateurs multiples (EDSCI), 1994-95.

INS, Enquête Démographique et de Santé aux indicateurs multiples (EDSCI), 1998-99.

INS, (2012), Enquête Démographique et de Santé aux indicateurs multiples (EDSCI).

INS, (2008), Enquête sur le Niveau de vie des ménages en Côte d'Ivoire, Rapport définitif.

INS, (2015), Enquête sur le Niveau de vie des ménages en Côte d'Ivoire, Rapport définitif.

INS, (2005), Enquête sur les Indicateurs du SIDA, Ministère de Lutte contre le SIDA/Institut National de la Statistique.

INS, (Juillet 2003), Profil de Pauvreté en Côte d'Ivoire en 2002.

INS, (2014), Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2014 (RGPH 2014), Rapport d'Exécution et Présentation des Principaux Résultats.

Institute on Statelessness and Inclusion, (2017), The World's Stateless children.

IPS, (2012), "Côte d'Ivoire – New Cassava Varieties Bring Women Autonomy."

JICA, (2013), Gender Country Profile : Côte d'Ivoire.

Kone, Kadidja et Azoh, François Joseph - DUE CI, MEMEASFP, ONUDI, (Janvier 2015) Les Aspects Genre de la Formation Professionnelle- Contribution transversale aux Résultats 1 à 4-Programme d'appui à la formation professionnelle et à l'insertion en Côte d'Ivoire- Projet Proforme.

Kouame Georges, (20 au 21 avril 2017), Gestion Patrimoniale de la Terre Rurale, droits Fonciers des Femmes abouré et guéré de Côte d'Ivoire « Sécurisation des droits fonciers des femmes et cadets sociaux en milieu rural » Grand Bassam.

Lawin A. Donald, G. et L. Rouanet, (Mai 2017), Les inégalités hommes-femmes dans l'agriculture, premier secteur d'activités ivoirien (Banque mondiale).

Lopes Daniel, Côte d'Ivoire, (17 juin 2016), La voie étroite vers la réconciliation Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité (GRIP),

Louroux Bi Stéphane, (20 au 21 avril 2017), Problématiques d'accès des Femmes et des Cadets Sociaux à la Terre en Côte d'Ivoire: Enjeux et Propositions à partir des expériences terrain de Inades-Formation « Sécurisation des droits fonciers des femmes et cadets sociaux en milieu rural », Grand Bassam.

MFAS - FNUAP, (2008), Crisis and Gender Based Violence in Côte d'Ivoire: Outcomes of the Studies and Major Challenges.

Merabet, Omar, (Mars 2006). Etude sur le Profil Migratoire de la Côte d'Ivoire, Rapport final, CivilPol et Transtec.

MICS, la Situation des femmes et des enfants en Côte d'Ivoire, Enquête à Indicateurs Multiples, 2017

Ministère de la Famille, de la Femme et des Affaires Sociales, (Juin 2014), Rapport de la Côte d'Ivoire sur la mise en œuvre du programme d'action de Beijing 20 ans après.

Ministère de la Famille, de la Femme et des Affaires Sociales, Plan National d'Action pour la Mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité (2008-2012) Document de base.

Nations Unies - Côte d'Ivoire, (16 septembre 2013), Contribution de l'Équipe Pays à l'Examen du Rapport de la Côte d'Ivoire pour le second cycle de l'Examen Périodique Universel (EPU).

Nations Unies/ONUCL, Nations Unies Droits de l'homme Haut-Commissariat, (Juillet 2016), Rapport sur le viol et leur répression en Côte d'Ivoire.

Nations Unies/Commission économique pour l'Afrique, (2015), Profil de Pays Côte d'Ivoire 2015.

Ngoran Cyriaque, (PNUD ; FEMFGP-Programme de Microfinancements du FEM), (2015), 10 Leçons et Bonnes Pratiques des Communautés Locales en Côte d'Ivoire.

Nene Bi Boti Séraphin Femme et Marche foncier en Côte d'Ivoire, (20 au 21 avril 2017), « Sécurisation des droits fonciers des femmes et cadets sociaux en milieu rural » Grand Bassam.

OECD Dev Center Social Institutions & Gender Index Synthesis Report 2014.

Oka Balime, Madaleine, (2015), « Développement durable et Genre : priorités et orientations pour l'adaptation aux changements environnementaux en Afrique-» Allah- Koaudio, Allah ; Cissé, Babacar et Grégoire Luc-Joel, (2015), Développement Durable et Émergence de l'Afrique.

OIM, (2009), Profil Migratoire de la Côte d'Ivoire.

ONUCL, (Juin 2013), Rapport sur les abus des droits de l'homme en République de Côte d'Ivoire.

ONUCL, (2005), Rapport sur la Situation des Établissements Pénitentiaires en Côte d'Ivoire Abidjan.

ONU FEMMES et le Fonds Français Moussoka, (Juillet 2015), Evaluation des mécanismes nationaux de lutte contre les violences basées sur le genre.

ONU FEMMES et le Fonds Français Moussoka, (Juillet 2015), Etude exploratoire sur les violences faites aux femmes dans les services de la santé de la reproduction en milieu Hospitalier en Côte d'Ivoire.

ONU FEMMES et H4+SIDA (Juillet 2015), Étude sur les liens entre la mortalité maternelle et les violences faites aux femmes en Côte d'Ivoire.

ONUSIDA, (2012), Les femmes s'expriment- Le rôle des femmes vivant avec le VIH dans la lutte mondiale contre le SIDA.

Opérations des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCL) et Haut-Commissariat Nations Unies Droits de l'Homme, (2016), Rapport sur les viols et leur répression en Côte d'Ivoire.

Ouattara, Ali, (2017), Analyse de la situation sanitaire en Côte d'Ivoire (document non publié).

Ouloto, Anne-Desirée, « Genre et Dimension Sociale : renforcer le pilier humain du Développement durable en Afrique et en Côte d'Ivoire » Allah- Koaudio, Allah ; Cissé, Babacar et Grégoire Luc-Joel, (2015), Développement Durable et Émergence de l'Afrique.

Parlement Européen Direction Générale des Politiques Internes Département Générale des Politiques Département Thématique et Affaires Constitutionnelles, (2012), Demandes d'asile liées au genre en Europe.

PNUD, (2015), Agir Ensemble pour des Élections Apaisées en Côte d'Ivoire Les Echos du PNUD du 3^{ème} Trimestre 2015.

PNUD, (2016), le Rapport sur le Développement humain en Afrique 2016 : Accélérer les progrès en faveur de l'égalité des genres en Afrique.

PNUD, (2016), FICHE D'INFORMATION : Rapport sur le développement humain en Afrique.

PNUD, (2016), Human development report 2016 Briefing note for countries on the 2016 human development report Cote d'Ivoire

PNUD, (2017), Egalités des sexes en Côte d'Ivoire. Rôle du PNUD 2010-2017.

Rapport Annuel sur la Situation Sanitaire (RASS), Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, mai 2016

République de Côte d'Ivoire- Ministère de la Santé et de la Lutte contre le Sida (MSLS) Institut National de la Statistique, Ministère d'État, Ministère du Plan et du Développement (MEMPD) Abidjan, Côte d'Ivoire MEASURE DHS, ICF International Calverton, Maryland, USA, (Juillet, 2013) Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples (EDS-MICS) 2011-2012.

République de Côte d'Ivoire- Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique (UNICEF), (2015), Etude sur le Bien-Être et la Sécurité des Élèves dans les Écoles de Côte d'Ivoire.

République de Côte d'Ivoire- Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique/MENET-FP – Direction des Stratégies, de la Planification et de Statistiques/SPS (UNESCO, UNICEF), (2015), Statistiques Scolaires de poche 2016-2017.

République de Côte d'Ivoire- Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique (UNICEF et ENSEA), (2015), Situation des enfants et adolescents hors du système scolaire en de Côte d'Ivoire.

République de Côte d'Ivoire- Ministère de la Famille, de la Femme et des Affaires Sociales, (2008), Plan d'Action Nationale pour la mise en œuvre de la Résolution 1325 des Nations Unies du Conseil de Sécurité (2008-2012) -Document de base.

République de Côte d'Ivoire- Ministère de la Famille, de la Femme et des Affaires Sociales, (2009), Document de Politique Nationale sur l'Égalité des Chances, l'Équité et le Genre.

République de Côte d'Ivoire – Ministère de Solidarité, de la Famille et de l'Enfant avec l'appui technique et financier du Système des Nations Unies en Côte d'Ivoire (2014), Document de Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur les Genre.

République de Côte d'Ivoire, CARE, Global Challenge Coopération- Côte d'Ivoire, Projet Mondelez Cocoa Life, (2014), Analyse du genre sur les opportunités économiques et les obstacles pertinentes à l'autonomisation des femmes. Rapport définitif.

République de Côte d'Ivoire – Ministère de Solidarité, de la Famille et de l'Enfant avec l'appui technique et financier du Système des Nations Unies en Côte d'Ivoire (2017), Document de Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur les Genre (version corrigée dernière mouture).

République de Côte d'Ivoire – Ministère de la Santé et des Affaires Publiques- FNUAP, (2006), Etude Socio-Anthropologique sur les fistules obstétricales en Côte d'Ivoire.

République de Côte d'Ivoire – Ministère de Solidarité, de la Famille et de l'Enfant avec l'appui technique et financier du Système des Nations Unies en Côte d'Ivoire, (2016), Rapport National 2016 sur les violences basées sur le genre (VBG).

République de Côte d'Ivoire, (2010), Programme National d'Investissement Agricole (PNIA 2010-2015).

République de Côte d'Ivoire et Institut National de Statistiques, (2015) Rapport National sur l'État de la Gouvernance, de la Paix et la Sécurité.

République de la Côte d'Ivoire, (2014), Présidence de la République Décret n° 2014-842 du 14 décembre 2014 portant sur la création, organisation et fonctionnement de l'Observatoire National de l'Équité et le Genre.

République de la Côte d'Ivoire, Secrétariat Technique Permanent du Comité Technique du RGPH, (2014) Recensement Général de la Population et de l'Habitat.

République de Côte d'Ivoire, (2013), Stratégie Nationale de Protection Sociale – Document de Stratégie.

République de Côte d'Ivoire, Ministère du Plan et du Développement et INS, (Août, 2012), Enregistrement des Faits de l'État Civil et de l'Établissement des Statistiques de l'État Civil en Post-Crise en Côte d'Ivoire.

République de Côte d'Ivoire, (15 juillet, 2012), Revue du Plan National de Développement PND 2012-2015 Tome 1 Rapport de la Revue Globale Rapport du FMI No. 15/148.

République de Côte d'Ivoire, (Août, 2010), Rapport Pays de Suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement (Version finale). Document de travail.

République de Côte d'Ivoire, (May 2009), Strategy for Relaunching Development and Reducing Poverty IMF Country Report 09/156.

République de Côte d'Ivoire, (2013), Loi n° 2013-33 du 25 janvier 2013 portant abrogation de l'article 53 et modifiant les articles 58, 59, 60 et 67 de la Loi 64-375 de 1964 relative au Mariage telle que modifiée par la Loi 83-800 du 2 août 1983

République de Côte d'Ivoire, (2013), Loi n°99-691 du 14 décembre 1999 portant sur la modification de la Loi n°64-374 du 7 octobre 1964 relative à l'État civil.

République de la Côte d'Ivoire, (octobre 2016), Résumé du Rapport Final – Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation.

République de la Côte d'Ivoire, (6 avril, 2016), Rapport périodique couvrant la période 2012-2015 Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples de l'Union Africaine au titre de la Charte Africaine des Droits et des Peuples.

République de Côte d'Ivoire, (2015), Plan National de Développement – PND 2016-2020- Tome 1 : Diagnostic stratégique de la Côte d'Ivoire sur la Trajectoire de l'émergence.

République de Côte d'Ivoire, (2015), Plan National de Développement – PND 2016-2020- Tome 2 : Orientations Stratégiques.

République de Côte d'Ivoire, (2015), Plan National de Développement – PND 2016-2020- Tome 3 : Matrices d'actions prioritaires.

République de Côte d'Ivoire (Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, (2015) Plan National de Développement Sanitaire.

République de Côte d'Ivoire (Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, (2010), Feuille de Route pour accélérer la réduction de la morbidité et de la mortalité maternelles, néonatales et infantiles. Côte d'Ivoire. 2008-2015.

République de Côte d'Ivoire (2016), La Constitution Ivoirienne (Loi n° 2016-886 du 8 novembre 2016 portant la Constitution de la République de la Côte d'Ivoire).

République de Côte d'Ivoire et Union Européenne, (2014), 11eme Fond Européenne de Développement- Programme Indicatif National pour la période 2014-2020

Réseau des Femmes Parlementaires Femmes et politique, (5 juillet 2014), Promouvoir l'accès des femmes en politique : la question des quotas Projet de rapport, Ottawa (Canada).

SACO, L'autonomisation économique des femmes : une économie solide pour une vie meilleure, Ottawa, Toronto, CANADA.

Salmona, Muriel, (janvier 2014), Les Violences Faites Aux Femmes et Aux Filles :« un problème mondial de santé publique d'ampleur épidémique. ».

SORO Débénoun Marcelline, (20 au 21 avril 2017), Accès des Femmes et des Cadets Sociaux à la Terre et au Certificat Foncier au Nord de la Côte d'Ivoire / Freins et Leviers pour une meilleure Sécurisation des Certificats Fonciers « Sécurisation des droits fonciers des femmes et cadets sociaux en milieu rural », Grand Bassam.

Taylor Sandra and Narjess Boubakri, (2013), Women and Finance: Unlocking Africa's Hidden Growth Reserve Financial Inclusion in Africa African Development Bank (AfDB).

Techmouso- Mme Euphrasie Kouassi Yao- Ministre de la promotion de la femme, de la famille et de la protection de l'enfant-Président de Techmouso, (Avril à Juillet 2016), « Le moment est favorable, le moment c'est maintenant ».

UNESCO, (2015), L'eau pour et avec les femmes. Le Développement par l'autonomisation. Les Chaires Unesco sur l'eau et le genre.

UNICEF Côte d'Ivoire, (Avril 2017), Factsheet Female Genital Mutilation/Cutting.

UNICEF, (2013), Statistical profile: FGM in Côte d'Ivoire.

UNICEF, (2016), FGM/C prevalence among girls and women aged 15 to 49 years.

UNICEF (2016), FGM/C prevalence among girls aged 0 to 14 years.

UNICEF (2016), Support for the continuation of FGM/C among girls and women aged 15 to 49 years.

Union Africaine, (Décembre 2015), Le Genre en Afrique : Fiche d'évaluation, African Union Commission, Union Européenne et la République Côte d'Ivoire, (20 au 21 avril 2017). « Sécurisation des droits fonciers des femmes et cadets sociaux en milieu rural » Grand Bassam,

Union Européenne et la République Côte d'Ivoire, (21 novembre 2016), Convention de Financement Convention entre la Commission Européenne et de la Côte d'Ivoire Contrat de Bonne Gouvernance Convention No. CI/FED /037-942.

Union Européenne et la République Côte d'Ivoire, (2015), Document relatif à l'action "Programme d'Appui au Foncier Rural- Côte d'Ivoire, (Contrat de Réforme Sectorielle - CRS)" ANNEXE 1.

Union Européenne et Côte d'Ivoire, (21 juillet, 2015), Feuille de route de l'Union Européenne pour l'engagement envers la Société Civile 2016 – 2020.

Union Européenne, (2015), Annexe IV à l'Accord Instituant le Fonds Fiduciaire 'European Union Emergency Trust Fund for stability and addressing root causes of irregular migration and displaced persons in Africa', et ses règles internes - Document d'action de fonds fiduciaire de l'UE à utiliser pour les décisions du comité opérationnel T05-EUTF-NOA-MA-02.

UNHCR, (septembre 2013), Pour la compilation établie par le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme Examen Périodique Universel : Côte d'Ivoire. Soumission du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés.

UNHCR Projet « Droit à l'Identité de Tous (DIT) Loi 2013-653 du 16 septembre 2013 portant sur les dispositions d'Acquisition de la Nationalité Ivoirienne par Déclaration.

United Nations Security Council, (28 March 2013), Special report of the Secretary-General on the United Nations Operation in Côte d'Ivoire.

United States Department of State Bureau of Democracy, (February 2017), Human Rights and Labor Country Reports on Human Rights Practices for 2016 in Côte d'Ivoire.

United States Department of State (June,2017), 2017 Trafficking in Persons Report.

United States Government's Global Hunger and Food Security Initiative, (February 2016), USAID Women's Economic Empowerment and Equality Assessment Report.

USAID, (2016), Côte d'Ivoire Transition Initiative 2 (CITI2) – Final Report.

USAID/ West Africa, (November 2013), West Africa Region Gender Assessment – Final Report.

USAID / West Africa, (June 2015), Regional Development Cooperation Strategy 2015-2019.

World Economic Forum (2016), Gender Gap Report. Country Profile Côte d'Ivoire.

World Food Program, (October,2016), Country Programme Côte d'Ivoire 200960 (2017–2020) Executive Board Second Regular Session Rome, 14–18 November 2016 For Approval,

World Health Organization and African Health Observatory, (2016), Côte d'Ivoire, Factsheet of Health Statistics.